

L'US
UNIVERSITÉ SYNDICALISTE

MAG

Actualité

Quelles réouvertures ?

Dossier

**Prévenir et répondre
à la crise sanitaire**

Entretien

Romaric Godin

MERCI

À KARINE,
ENSEIGNANTE,
AINSI QU'À TOUS
LES PROFESSIONNELS
DE L'ENSEIGNEMENT.



ASSURÉMENT HUMAIN

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle. Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Aristide France - 92300 Levallois-Perret. **GMF ASSURANCES** - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 378 972 901 - Siège social : 148 rue Aristide France - 92300 Levallois-Perret.



34 Fenêtre sur
Les réfugiés

6

Portrait
Radio France



21

Dossier
Prévenir et répondre
à la crise sanitaire

SOMMAIRE

30 jours

Rattrapage

• Loi d'urgence sanitaire

Portrait

• Radio France

Actualité

- CHSCTM : Les masques
- CA et protocole sanitaire
- Protocole sanitaire : responsabilités
- Droit de retrait
- La FP pendant la crise et après
- Conditions pour une reprise
- La reprise sur le terrain
- Présentiel / distanciel
- Reprise pédagogique : comment ?
- Organisation du bac 2020
- EAF : perseverare diabolicum
- Aménagement des programmes
- Fin d'année pour les Troisièmes

Éco/social

- Dette et politique monétaire
- Emplois et hiérarchie sociale
- Covid : la mondialisation en échec

Dossier

- La recherche : prévenir et répondre

Métier

- Confinement et rémunérations
- Intra : vœux et barèmes
- « Reprise » et conséquences sur les disciplines

4

Catégories

- Psy-ÉN : CIO et déconfinement
- Non-titulaires : renouvellements
- Droits des AED-AESH
- Perte d'autonomie

5

6

8

Sur le terrain

- La vie scolaire : tâches et missions

Fenêtre sur

- Les réfugiés

Culture

- Livres/Revue
- Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions

Entretien

- Romaric Godin

Changer d'ère

- Le RGPD

18

Dans Hors la classe

- La classe à la maison

International

- Déconfinement en Europe
- Gestion de la crise au Brésil
- Élections aux USA

21

28

Droits et libertés

- Appli Covid-19
- Violences familiales

30

32

34

36

40

42

43

44

46

Édito

Les jours d'après

Impréparation, improvisation, contradictions, les substantifs abondent pour qualifier la gestion calamiteuse de la crise sanitaire et le plan de retour des élèves en classe. N'écouter ni Conseil scientifique ni prudence, le ministre de l'Éducation caracole, donne des dates de réouverture des établissements avant la rédaction d'un protocole. Et qu'importe une possible reprise de l'épidémie, il se gargarise de chiffres et de prévisions sur le nombre d'élèves qui reprendront le chemin de l'École. Les masques manquent-ils à certains endroits ? Les impensés des objectifs pédagogiques laissent-ils un boulevard aux organisations les plus baroques ? La conjonction travail en présentiel et en distanciel pèse-t-elle lourd sur la charge de travail ? Que les personnels se débrouillent ! Il en va ainsi des professeurs de lettres en Première, maintenus dans une cruelle incertitude sur le sort de l'EAF. Que peuvent-ils répondre à leurs élèves avec qui ils n'ont cessé de maintenir le lien pédagogique ? Face aux inquiétudes, aux questions multiples et légitimes, le SNES-FSU assure la continuité syndicale, toujours. Il est plus que jamais présent à vos côtés, engagé dans la défense de tous nos métiers, attentif à la santé et la sécurité de tous.



Frédérique Rolet
secrétaire générale

L'Université Syndicaliste, le journal du Syndicat national des enseignants de second degré (SNES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. standard : 01 40 63 29 00). Directeur de la publication : Xavier Marand (xavier.marand@snes.edu). Rédacteur en chef : Hamda Elkhari. Secrétaire de direction : Bénédicte Derieux. Collaborateurs permanents : Thierry Ananou, Nicolas Bénéès, Jean-François Claudon, Clarisse Guiraud, Thierry Pétraut, Véronique Ponvert, Stéphane Rio, Nicolas Sueur. Régie publicitaire : Com d'habitude publicité, Clotilde Poitevin, 7, rue Émile-Lacoste, 19100 Brive, tél. : 05 55 24 14 03, fax : 05 55 18 03 73, www.comdhabitude.fr.

Publicités : GMF (p. 2), CASDEN (p. 47), MAIF (p. 48). Compogravure : C.A.G., Paris. Imprimerie : Roto France, Lognes (77). CPPAP. n° 0123 S 06386. ISSN n° 0751-5839. Dépôt légal à parution. Illustration de couverture : © Erik Schepers/Flickr.com. Prix du numéro : 3 €. Abonnement : 1) Personnels de l'Éducation nationale : France 30 € ; étranger et DOM-TOM : 44 €. 2) Autres, France : 42 € ; étranger : 56 €.



Engagez-vous !

Libre ! C'était le titre du documentaire qui avait été consacré à son action dans la vallée de la Roya. Depuis le 13 mai, c'est également son statut juridique. Deux jours après le déconfinement, Cédric Herrou a été relaxé par la Cour d'appel de Lyon. Le fermier de la vallée de la Roya est donc libre et ne purgera jamais l'inique peine de quatre mois de prison à laquelle il avait été condamné le 8 août 2017. Dès décembre 2018, la Cour de cassation avait annulé ce jugement en arguant du « principe de fraternité » consacré quelques mois plus tôt par le Conseil constitutionnel. Les Sages avaient alors mis en avant « la liberté d'aider autrui, dans un but humanitaire, sans considération de la régularité de son séjour sur le territoire national ». Tout semblait dit. Mais c'était sans compter sur le parquet qui, par la voix de l'avocat général Fabrice Tremel, a fait valoir, le 11 mars dernier – soit quelques jours avant que tout bascule – que Cédric Herrou « n'avait pas un but exclusivement humanitaire, mais une revendication idéologique, militante ». Étrange réquisitoire... Seules les âmes charitables, pures de toute idéologie, mériteraient des louanges publiques pour leur action ? L'engagement est-il un mobile d'action si vil qu'il faille le punir ? Soumettre à un droit spécifique les militants se prévalant du « principe de fraternité » pour imposer leurs convictions personnelles est une idée qui fait son chemin dans certaines esprits. Ce sont d'ailleurs souvent les mêmes qui échafaudent des plans de casse des services publics, bafouant le « principe de fraternité » au nom d'une idéologie mortifère qu'ils appliquent avec zèle.

14 avr. **Le pauvre.** Face à la crise liée au coronavirus, Bernard Arnault (LVMH) taille dans son salaire.

15 avr. **Appel d'air.** La pollution de l'air baisse dans des grandes villes en Europe pendant le confinement.

16 avr. **Poussée de fièvre.** Au Brésil, Bolsonaro limoge son ministre de la Santé en pleine crise du coronavirus.

17 avr. **Le virus dans la peau.** Deux Françaises arrêtées en Israël pour escroquerie à la vente de masques.

18 avr. **À force de crier au loup.** Un loup gris photographié dans le nord de la France, une première depuis un siècle.

19 avr. **(Très atteint).** Trump appelle à « libérer » des États confinés gouvernés par des démocrates.

20 avr. **Ne pas les croiser.** « Colère » des croisiéristes interdits d'accoster à Marseille en raison de la crise sanitaire.

21 avr. **Décompte macabre.** La France passe la barre des 20 000 morts du coronavirus.

23 avr. **Voler au secours.** Air France va recevoir 7 milliards d'euros de prêts bancaires et de l'État français.

24 avr. **Non délivré.** Les entrepôts d'Amazon France restent clos, la justice insiste sur une évaluation des risques.

25 avr. **Mise en bière.** Le marché français de la bière pourrait reculer de 30 % à 40 % en 2020 (Kronenbourg).

26 avr. **Surface de séparation.** 10 mètres de distance minimum pour le footing ou le vélo. Difficile distanciation.

27 avr. **Des lettres et surtout des chiffres.** 6,8 milliards de dollars de bénéfice au premier trimestre pour Alphabet, maison-mère de Google. La crise économique ne se fait pas sentir.

28 avr. **Mais oui, mais oui, l'école est...** Réouverture « très progressive » des écoles à partir du 11 mai, de certains collèges à partir du 18 mai, décision fin mai pour les lycées.

29 avr. **Quand on le disait.** Selon l'Institut supérieur de la Santé italien, une réouverture des écoles ferait « immédiatement » repartir la pandémie.

30 avr. **L'hôpital qui se fout...** Trump conseille à Biden de se « battre » contre les accusations d'agression sexuelle.

1^{ER} mai **Ça tourne plus rond.** Un juge déboute les joueuses de l'équipe de football des États-Unis réclamant l'égalité salariale.

1^{ER} mai **Ça clochait.** Les fleuristes autorisés à vendre du muguet devant leurs boutiques

2 mai **Masque...arade.** Les professionnels de santé indignés par l'abondance de masques annoncée par la grande distribution.

3 mai **Chat alors.** Un chat testé positif au coronavirus pour la première fois en France.

BILLET D'HUMEUR

Gros cachets et pilules amères

La cupidité et l'indécence n'ont jamais paru avec autant d'éclat que sous la présidence de Paul Hudson à la tête de Sanofi. Sans vergogne et en pleine crise sanitaire, il annonce qu'en cas de recherches fructueuses, le vaccin contre le coronavirus serait d'abord réservé aux États-Unis ! Il est vrai qu'avec 4 milliards d'euros de dividendes versés au titre de l'exercice 2019 le groupe est à la peine. Le ruissellement en direction des actionnaires a un coût. À l'instar de LVMH ou d'autres, le groupe est contraint de demander des prêts à la BCE qui

se refuse à le faire pour les États. Que dire encore des 110 à 130 millions d'euros annuels perçus au titre du crédit d'impôt recherche ; à peine de quoi sortir de l'indigence ! Et *quid* des 28 millions d'euros du CICE, une brouille, de l'argent de poche ! D'ailleurs, ne serait-il pas temps de revoir les prix de certains médicaments et d'améliorer leur remboursement ? Il n'y a pas que les cancéreux et les malades de la Covid 19 qui souffrent, il y a aussi les actionnaires ! Capitalisme, quand tu nous tiens... ■

Nicolas Sueur

Loi d'urgence sanitaire

Le lundi 23 mars, la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dite aussi loi d'urgence sanitaire a été publiée au *Journal officiel*. Délibéré en Conseil des ministres le mercredi 18, le projet de loi a été adopté à l'Assemblée quatre jours plus tard (22 mars). Retour sur une loi qui remet en question la démocratie et fait craindre l'émergence d'un hygiénisme autoritaire.

Une remise en cause des libertés

« L'état d'urgence sanitaire est déclaré par décret en conseil des ministres pris sur le rapport du ministre chargé de la santé. » Prévu pour une durée de deux mois à compter du 23 mars (Art. 4), il va être prolongé jusqu'au 24 juillet.

4 mois

Le Premier ministre peut, par simple décret, abolir certaines libertés fondamentales (Chapitre 1^{er}) : restriction ou interdiction de circulation des personnes et des véhicules, limitation des rassemblements sur la voie publique, couvre-feux. Il peut décider de mise en quarantaine, de placement et de maintien en isolement des personnes susceptibles d'être infectées. Il peut fermer des établissements recevant du public ainsi que des lieux de réunion. Le nouveau texte prévoit un traçage des malades. ■

Élections municipales

La loi acte le report du second tour des élections municipales initialement prévu le 22 mars. Les listes élues au premier tour – environ 30 000 – conservent le gain de leur élection, mais l'installation des nouveaux conseils municipaux est reportée au plus tard au mois de juin. D'ici là, les maires et conseillers municipaux de la précédente mandature conservent leur mandat. La date du deuxième tour, avec maintien des résultats du premier tour, ne pourra dépasser le 30 juin, sinon, une nouvelle élection avec deux tours sera organisée (Art. 19). ■

Report

Droit du travail

Si la loi d'urgence supprime temporairement le ou les jours de carence dans le public comme dans le privé, elle entame très nettement le droit du travail. Là encore le gouvernement peut légiférer par ordonnances. Le maître-mot est la flexibilité. Il s'agit « de permettre aux entreprises de secteurs particulièrement nécessaires à la sécurité de la Nation ou à la continuité de la vie économique et sociale de déroger aux règles d'ordre public et aux stipulations conventionnelles relatives à la durée du travail, au repos hebdomadaire et au repos dominical » (Art. 11). ■

Flexibilité

Congés et RTT

Dérogation

Le gouvernement est autorisé à prendre par ordonnances, dans un délai de trois mois, toute mesure permettant aux employeurs « d'imposer ou de modifier unilatéralement » aux salariés, sans délai de prévenance, les dates des jours de RTT et de repos issus du compte épargne temps (Art. 11). Le texte permet aussi aux employeurs de contraindre les salariés à poser le solde de leurs congés 2019/20 d'ici le 31 mai, dans la limite de 6 jours ouvrés. La réduction du délai de prévenance doit passer par un accord collectif. Des dérogations sont également envisagées pour assurer la continuité des droits des assurés sociaux et de leur accès aux soins (Art. 11, 6). La date de fin du sursis concernant les expulsions locatives est repoussée. ■

Sanctions

Le non-respect des mesures de confinement est puni d'une amende de 135 euros. Le montant passe à 1 500 euros en cas de récidive sous quinze jours. En cas de violations répétées à plus de trois reprises sous 30 jours, la peine peut monter à 3 750 euros d'amende, six mois d'emprisonnement et une peine de travail d'intérêt général. Le projet d'allongement de l'état d'urgence prévoit une extension des pouvoirs de verbalisation à toute une série d'agents.

Ordonnances

Le gouvernement peut demander au Parlement l'autorisation de prendre lui-même des mesures relevant normalement du domaine de la loi, afin de mettre en œuvre son programme (Art. 38 de la Constitution). L'autorisation lui est donnée par le vote d'une loi d'habilitation. Ces actes sont appelés des ordonnances.

Décret

Dans ce cas précis, il s'agit d'un acte réglementaire (règle générale qui s'applique pour un nombre indéterminé de personnes) pris par le président de la République ou le Premier ministre.

http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/115t0414_texte-adopte-seance

SEPT CHÂÎNES DE RADIO, DE FRANCE INTER AU MOUV', 44 stations locales, 4 formations musicales et un label de musique font de Radio France le 1^{er} groupe radiophonique français. Retour sur l'histoire d'une institution, qui, du haut de ses 45 ans, déborde de jeunesse ; une histoire faite de mouvements sociaux, faite de mouvement tout court.

Des radios libres

En 1963 la Radiodiffusion-télévision française (RTF), société chargée du service public de l'audiovisuel, future ORTF, s'installe à la Maison de la radio (voir encadré) et entre dans la modernité, de verre et d'aluminium protégée. Naissent alors, France Inter, France Culture et France Musique, bientôt suivies de France Inter Paris, future FIP. L'ORTF connaît ses très riches heures jusqu'en 1974 mais la libéralisation gagne les esprits d'abord et l'économie ensuite. Il est fini le temps de la tutelle du ministère de l'Information. Les monopoles n'ont que trop duré. Pas de pétrole, quelques idées ; adieu Catherine Langeais.

La guerre des ondes

Radio France naît le 6 janvier 1975, un peu plus autonome par rapport au pouvoir, un peu liée à lui encore. Il s'agit pour Jacques Chirac, alors Premier ministre, de « produire et diffuser une information libre et ouverte ». Depuis les années 50, les radios périphériques (Europe n° 1 ou Sud Radio) jouissent d'une audience grandissante, notamment après les événements de Mai 68. À la fin des années 70, apparaissent les radios pirates (Radio Campus à Ville-neuve-d'Ascq ou Lorraine Cœur d'Acier à Longwy). Elles font vaciller Radio France et remettent en question sa position dominante. Face à cette concurrence dynamique et protéiforme, Radio France se diversifie, se multiplie, en lançant de nouvelles stations au début des années 80. Le monopole prend fin définitivement en 1981. C'était une promesse de campagne de F. Mitterrand. Les pirates gagnent leur liberté. Ils ont droit de cité. Esprits et paroles aussi se sont libérés. Radio France s'adapte et prouve qu'elle peut gérer des radios régionales,



© Colin Macarthy / Flickr.com

« La radio est une action humaine, autrement dit collective. »

Général de Gaulle, discours d'inauguration de la Maison de la Radio le 14 décembre 1963

qu'elle crée par dizaines pour les réunir par la suite dans le réseau France Bleu. Viennent ensuite France Info en 1987, première chaîne d'info en continu 24h sur 24 en France, le Mouv' à la programmation résolument jeune en 1997 et, pour finir, Radio France tente le grand bond dans le numérique.

Bras de fer

Les présidents se succèdent et sont confrontés très régulièrement à des mouvements sociaux d'ampleur. À partir de 2015, c'est l'ère des

restrictions. Les problèmes financiers s'accumulent, ayant pour origine, entre autres, des travaux qui n'en finissent plus et qui grèvent les budgets.

L'État actionnaire exige de réduire les coûts. Aux plans sociaux posés sur la table, les personnels répondent par la grève. Le très controversé président Mathieu Gallet renoncera le 9 septembre 2015 aux 350 départs volontaires initialement prévus... un objectif reste pourtant fixé pour 2018 : faire disparaître 270 postes.

LE MOUV' SOCIAL

À chaque décennie ses mouvements sociaux. L'histoire du groupe Radio France en est émaillée.

- **Entre 1953 et 1955**, ce n'est pas moins de 54 coupures d'antenne que l'on a pu dénombrer.
- **17 jours de grève en 1994** pour dénoncer des salaires inférieurs à ceux des journalistes de la télévision publique.
- **En 1998**, parce que les moyens de réalisation des émissions ne sont pas suffisants, les person-

nels de France Culture, bientôt suivis par ceux de France Musique et de France Inter se mettent en grève. Leurs revendications sont satisfaites en 6 jours.

- **En 2000**, 10 jours de grève en novembre et une semaine en juin, à l'initiative des assistants de réalisation. Des dissensions se font jour au sein des syndicats. Certains s'indignent que « 2 % de grévistes puissent tenir en otage (l'expression faisait déjà florès) 3 600 salariés ».

- **En 2003**, J.-M. Cavada, président depuis 1998, lance le chantier du numérique. Les techniciens s'insurgent contre le surcroît de travail que cela engendre, suivent les journalistes, puis les autres personnels.

- **En 2004**, les journalistes sont en grève 18 jours durant pour obtenir des salaires équivalents à ceux de leurs homologues de la télévision. Le combat avait commencé 10 ans plus tôt mais le plan de rééquilibrage avait été quelque peu

UNE MAISON POUR LA RADIO

Alors que la société de consommation triomphe et que les médias de masse s'inscrivent dans le paysage et les habitudes, au beau milieu de la guerre froide et au passage de la IV^e à la V^e République, va sortir de terre ce symbole de la communication, nouvel enjeu stratégique du temps. La communication est affaire d'État et doit trouver sa place forte. Telle est la Maison de la Radio : un château-fort au milieu duquel s'élève un donjon qui concentre et diffuse l'information.

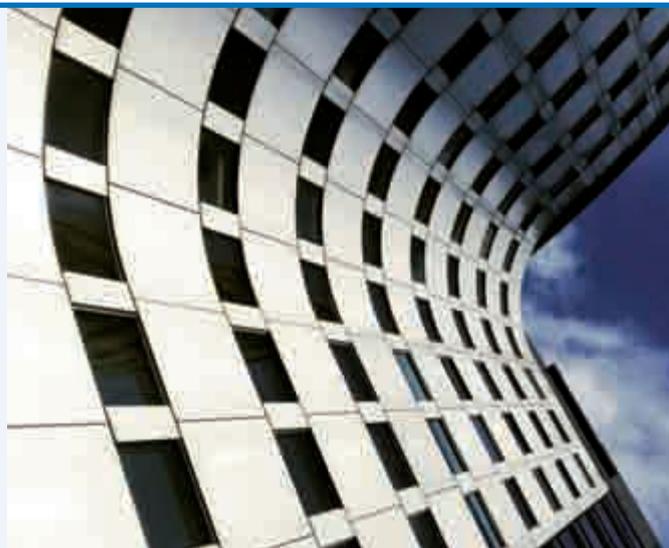
Des vestiges d'une usine à gaz désaffectée depuis 1928 doit naître un bâtiment abritant tous les services de la radio-télévision publique française. Ainsi en a-t-il été décidé par l'État au début des années 50. « *À la radio, fallait-il une maison ? Oui !* », déclare le Général de Gaulle lors de l'inauguration de la « Maison ronde » le 14 décembre 1963, en présence d'André Malraux.

Auparavant, la RTF était éparpillée à tous les vents. Pas moins de 39 adresses à travers Paris. Les locaux ne sont plus adaptés. L'heure est à la centralisation.

Un monument

D'abord appelé « Maison de l'ORTF », l'édifice réalisé par l'architecte Henry Bernard est un vaste cercle d'une circonférence de plus de 700 m surmonté d'une tour de 68 m de haut. Architecte fonctionnaliste, Bernard met en avant la fonction du bâtiment plus que la forme et se veut résolument moderne pour une institution qui doit être le symbole de cette modernité. De Gaulle dira encore de l'édifice lors de son inauguration : « *La radio est une action humaine, autrement dit collective. Sans doute se nourrit-elle de la capacité des individus. Mais, pour être valable, il lui faut l'effort conjugué des équipes. Et c'est pourquoi ce bâtiment complexe et imposant mais unitaire et circulaire est le signe de la concentration et de la cohésion, qui sont nécessaires à son audience et son influence* ».

Sise avenue du président Kennedy dans le 16^e arrondissement, elle abrite



© Oliver Degabriele / Flickr.com

en son sein près de 1 000 bureaux et des dizaines de studios d'enregistrement dont le fameux studio « 102 », un musée de la radiodiffusion, une salle de concert symphonique et, depuis 2014, un auditorium de 1 500 places. En 1975, à la disparition de l'ORTF, elle devient le siège de Radio France. Les travaux de rénovation ont débuté en 2004 et se poursuivront probablement jusqu'en 2023 pour un coût total de 736 millions d'euros. De nombreux retards, notamment sous la présidence de Mathieu Gallet, ne cesseront de faire grimper la note. La Cour des comptes dans un rapport de 2019 pointe des « *risques et des incertitudes persistantes* ».

Le 26 mars 2018, la « Maison ronde » est inscrite pour partie au titre des monuments historiques.

En 2019, quatre ans après la plus longue grève de son histoire, le conflit reprend de plus belle. Sybille Veil, ex-conseillère de N. Sarkozy est nommée présidente. Elle « *se comporte comme une préfète [...], coupe dans les crédits comme dans les effectifs* » selon Mediapart (16 juin 2019). Il faut réaliser 60 millions d'euros d'économie, en supprimant des postes. C'est la conséquence du désengagement de l'État au moment même où les investissements dans le numérique sont indispensables et nécessiteraient un effort substantiel. Les simulations financières présentées par la direction ne sont pas sincères selon

« Nous avons l'obligation morale de faire de belles émissions ! »

Jacqueline Baudrier,
première présidente de Radio France

un rapport d'expertise mais quand on veut noyer son chien... Les audiences, cependant, sont bonnes voire excellentes : Inter est devenue, début 2019, la première radio de France devant RTL. Des semaines de grèves impliquant trois quarts des salariés et 87 % des journalistes à France Inter se succèdent ; et pourtant, Sybille Veil ne veut rien lâcher.

La crise du Coronavirus sonnera la trêve mais le mouvement est vivace. Les négociations demeurent en suspens. Lucien Jeunesse, qui a fait les beaux jours de France Inter, pourrait conclure la séquence avec son fameux : « *À demain, si vous le voulez bien !* ». ■



© Jean-Pierre Dalbera / Flickr.com

oublie. La direction en propose un nouveau.

■ **2005**, 19 jours de grève en avril. C'est au tour des ouvriers et administratifs de réclamer une revalorisation de leurs salaires. La direction brandit la menace de la privatisation. La situation se tend. Techniciens et producteurs se lancent dans l'action. La direction se ravise.

■ **Entre 2005 et 2015**, une relative accalmie précède la crise, alors que s'éternisent les travaux et que la trésorerie s'épuise.

■ **2015**, Radio France connaît la plus longue grève de son histoire. Selon Télérama, ce sont 28 jours d'un « *véritable climat insurrectionnel* » et pour les auditeurs 28 jours de playlists. M. Gallet doit réaliser 20 millions d'économies sur la masse salariale malgré les bonnes audiences. La nécessité d'un plan social est loin d'apparaître comme une évidence. De plus, les révélations sur les dépenses somptuaires du jeune directeur ne font qu'envenimer les choses, comme l'ont fait la restructuration des équipes et le renouvelle-

ment des dirigeants des diverses chaînes de radio mais aussi des producteurs et des animateurs. L'intervention d'un médiateur apaise les tensions mais ne règle rien.

La grève s'arrête le 16 avril sans qu'un compromis n'ait été trouvé.

Le médiateur travaille à un contrat d'objectif et de moyens pour la période 2015-2019, veille de la dernière grande grève.

Portrait réalisé par Hamda El khiari

CHSCTM : LA VALSE DES MASQUES

Un seul point était à l'ordre du jour de la réunion ministérielle du 7 mai : les modalités de réouverture progressive des écoles et des établissements.

Cette réunion a permis de signaler les nombreux dysfonctionnements que les personnels ont pu constater avant même le début du déconfinement, notamment les velléités de réunions plénières allant à l'encontre de toute préconisation sanitaire. Le ministère a rappelé que le protocole sanitaire devait être strictement appliqué et que le retour en établissement, lorsqu'il était possible, devait être progressif.

Parmi les nombreux sujets abordés, le SNES a insisté, avec la FSU, pour que les professeurs qui choisissent de ne pas renvoyer leur(s) enfant(s) à l'école ou au collège bénéficient du droit de garde à domicile. Le ministère a répondu que, pour pouvoir continuer en travail à distance, jusqu'au 1^{er} juin, les personnels n'avaient pas besoin d'un document attestant un refus d'accueil par la structure (crèche, école ou collège) et qu'il leur suffirait de déclarer leur situation à leur chef d'établissement.

Précautions et incohérence

Les préconisations sur l'usage des masques ont été mouvantes. Le projet de protocole prévoyait un port obligatoire pour les élèves de collège et de lycée, mais la version finale, diffusée le 3 mai, limitait cette obligation à « toutes les situations où le respect des règles de distanciation » risquait « de ne pas être respecté ». Pour le SNES-FSU, cette formulation – qui s'appliquait aussi



© Saiko - Wikimedia commons

aux personnels – donnait la possibilité d'enlever le masque en reportant la responsabilité sur les agents.

Il a donc demandé au ministère des recommandations plus strictes sur les exceptions à son usage et sur les conditions de manipulation. Depuis, un décret rend le port du masque par les enseignants obligatoire en présence des élèves, qui, eux, ne doivent

le porter que lorsque la distanciation n'est pas garantie.

Peut-on raisonnablement penser que cette dernière peut être respectée en classe ? Cette obligation à géométrie variable interroge d'autant plus que le type de masque préconisé ne protège que si tout le monde en porte. ■

Hervé Moreau

REPRISE ET CA : VIGILANCE

Dans les établissements, deux écueils sont à éviter : faire porter au conseil d'administration des responsabilités qu'il n'a pas et accepter qu'il soit privé de l'exercice de ses compétences.

Certains chefs d'établissement pourraient vouloir faire porter au conseil d'administration une responsabilité qu'il n'a pas à endosser. Ce n'est pas à lui de définir les conditions sanitaires de rentrée : il n'en a ni la compétence légale, ni la compétence technique.

Sécurité

Sur ces questions d'hygiène et de sécurité, au titre de l'article R421-20 du code de l'éducation, le CA doit délibérer. Cela signifie qu'il peut prendre des décisions, mais uniquement s'il le souhaite. Pour le SNES-FSU, il ne doit pas construire ou valider un plan local. La garantie de la sécurité des personnels et des usagers revient à l'État et

aux collectivités territoriales. Le SNES-FSU a donc demandé que les CA soient réunis avant le retour des personnels afin de voter un avis pointant les particularités de l'établissement, les difficultés, les dangers identifiés... Il peut aussi modifier le règlement intérieur pour l'adapter au protocole sanitaire (pour ce qui est de la circulation dans l'établissement par exemple).

Et la pédagogie ?

Le CA fixe les principes de mise en œuvre de l'autonomie pédagogique (R421-2), notamment l'organisation du temps scolaire, ainsi que les modalités de répartition des classes et des groupes d'élèves. En restant dans le cadre du protocole sanitaire national,

il peut donc exiger des groupes plus restreints pour des raisons sanitaires et une organisation du temps scolaire respectueuse des statuts des personnels ou des exigences pédagogiques des équipes pour un service public de qualité. Il faut s'en servir pour empêcher des organisations dangereuses ou sans aucun sens pédagogique.

Mais le CA n'a pas compétence pour imposer des pratiques aux enseignants dont la liberté pédagogique est garantie, ni pour modifier leurs obligations réglementaires de service. Il en va de même pour les autres catégories (CPE, AED, AESH, Psy-ÉN). N'oublions jamais que nous sommes concepteurs de nos pratiques. ■

Gregory Frackowiak

PROTOCOLE SANITAIRE ET RESPONSABILITÉS

Les mesures de sécurité sanitaire (décret et protocole) ont une valeur réglementaire ; la personne qui délibérément ne les respecte pas engage sa propre responsabilité.

Qui est juridiquement responsable de la mise en application des mesures sanitaires ? Un professeur, CPE, AED, AESH peut-il être tenu pour responsable en cas de contamination d'un élève ? À cette question posée par le SNES-FSU en CHSCT ministériel (le 7 mai), le ministère s'est engagé à rappeler que le protocole doit être strictement appliqué mais a tenu aussi à souligner que « la responsabilité pénale n'est envisageable qu'en cas de manquement grave et délibéré aux consignes sanitaires ». Le SNES-FSU appelle à la vigilance. La loi du 11 mai prorogeant l'État d'urgence sanitaire rappelle l'article 121-3 du code pénal : il y a délit « en cas de faute d'imprudence, de négligence ou de manquement à une obligation de prudence ou de sécurité [...] s'il est établi que l'auteur des faits » n'a pas appliqué sans délai ce qui lui est demandé

par la réglementation et la loi.

Une obligation réglementaire

Un décret publié le même jour que la loi oblige les personnels à porter un masque lorsqu'ils sont en présence des élèves ou « dès lors que les règles de distanciation physique ne peuvent être garanties », autrement dit quasiment en permanence. Cette dernière obligation s'applique aussi aux élèves qui doivent en outre le porter obligatoirement lors de leurs déplacements. Pour le SNES-FSU, l'État doit fournir gratuitement aux personnels comme aux élèves des masques et des moyens de protection des espaces d'accueil. Parallèlement au port du masque, toutes les prescriptions du pro-



toque sont réglementairement obligatoires, elles ne sont pas négociables. Signalez officiellement tout manquement et exigez de l'administration toutes les actions et mesures nécessaires à la protection sanitaire. En cas de doute ou de difficulté, contactez les représentants du SNES-FSU. ■

Hervé Moreau

DROIT DE RETRAIT : L'ESSENTIEL À RETENIR

Le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 encadre ce droit qui autorise un agent à se retirer d'une situation de danger.

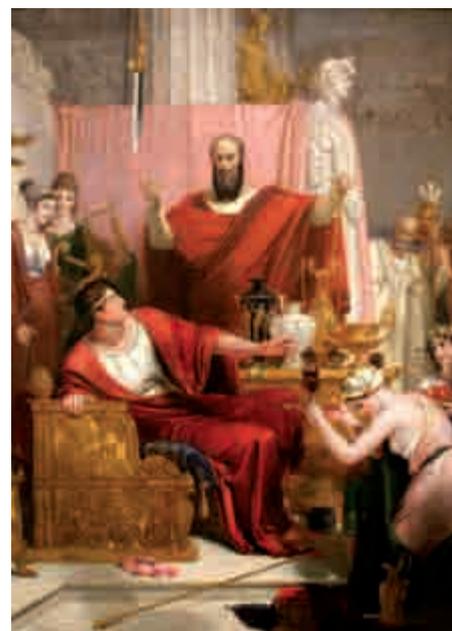
La réouverture des EPLE nous permet de mieux appréhender la question de ce droit. Rappelons les règles à respecter pour éviter les déconvenues.

La présence sur le lieu de travail pour invoquer « un motif raisonnable de danger grave et imminent pour sa vie et sa santé » est obligatoire. L'absence d'élèves à prendre en charge n'autorise pas l'agent à quitter son établissement. Lorsqu'un personnel doit prendre en charge des élèves, l'espace doit être adapté à la situation. Si tel n'était pas le cas, les personnels doivent le signaler à l'administration par tout moyen et le plus rapidement possible sur le registre de santé et de sécurité au travail et prévenir également les représentants FSU du CHSCT départemental ou académique.

Un droit individuel

Chaque agent doit individuellement faire la démarche d'exercer son droit de retrait et tous ceux qui sont exposés au danger peuvent le faire mais ils ne peuvent le faire collectivement. Si la réponse de l'administration est une injonction – à reprendre le service par exemple –, il faut demander un ordre écrit.

Les succès juridiques relayés dans les médias ne doivent pas conduire à utiliser ce droit de manière irréfléchie ou précipitée. Mais il ne faut pas se l'interdire si les dispositions du protocole sanitaire ne sont pas assurées scrupuleusement. Si le désaccord persiste, c'est le juge administratif qui validera ou non la pertinence de l'utilisation du droit de retrait. Enfin, deux réalités à ne pas oublier : l'employeur ne peut pas déterminer les limites du



© Auckland Museum - Swords of Damocles - Richard Westall

droit de retrait et le juge a une interprétation restrictive des notions de danger, d'imminence et de raisonnable. Pour toutes ces raisons, il est recommandé de prendre conseil auprès de vos représentants SNES-FSU. ■

Jean-Michel HARVIER

UNE MÉDAILLE POUR SOLDE

Dès le début de l'épidémie, les hôpitaux et les services de l'État se sont mobilisés face à la crise sanitaire, malgré la pénurie de moyens. Avec l'annonce du déconfinement, les services territoriaux s'ajoutent à cette liste. Alors, les services publics, un coût ou un atout ?

Chaque soir à 20 h, des applaudissements résonnent pour remercier les soignants. Voilà qui est bien la moindre des choses. Pourtant les personnels des hôpitaux manifestent depuis des années contre les réformes qui ont mis à mal l'hôpital public au nom de la rentabilité : tarification à l'acte, politique du chiffre, suppression de lits et de services... Les fonctionnaires et les contractuels qui y travaillent jour et nuit montrent leur profond attachement à ce qui fonde le service public : un service identique et rendu de la meilleure des façons possibles à toutes et tous, riches ou pauvres.

Tirer les vraies leçons

Les personnels de l'Éducation nationale, mais aussi ceux des Finances, pour répondre aux besoins des entreprises, ont été sur le pont. Bref, les personnels de la Fonction publique ont tous été au rendez-vous pour répondre, dans l'urgence, à une situation de crise inédite. Pourtant, l'objectif de diminution du nombre de fonctionnaires est maintenu : - 15 000 à l'État et - 70 000 à la territoriale.



© Les Bobards d'Or/Flickr.com

À l'hôpital, la médaille et la pauvre prime, variable selon les lieux d'exercice, promises aux soignants ne masquent pas le maintien des fermetures et restructurations. Sans parler de l'indécence de ces députés qui en appellent à la solidarité nationale pour permettre aux soignants de se reposer, après avoir coupé dans les budgets.

Des solutions existent, le SNES et la FSU

ne cessent de le rappeler : revalorisation salariale globale et recrutements pour améliorer les conditions de travail et le service rendu. Cela impose des réformes budgétaires et le retour à une imposition juste et équitable, la fin des exonérations de cotisations sociales et la taxation des produits financiers. Bref, quelques idées pour un monde d'après. ■

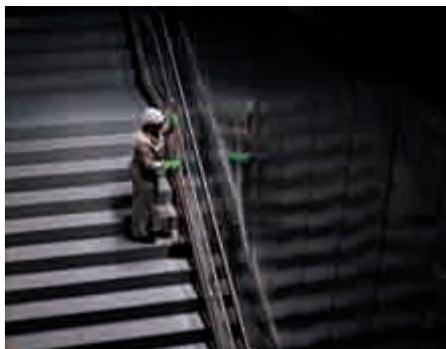
Xavier Marand, Hervé Moreau

LA TERRITORIALE EN 1^{ÈRE} LIGNE !

Dans le versant territorial de la Fonction publique, depuis le début du confinement plus de 800 000 agents ont continué d'exercer leurs missions sur le terrain : ramassage des ordures ménagères, EHPAD, aides à domicile, protection de l'enfance, ATSEM...

De nombreux personnels territoriaux, dont certains des établissements scolaires, ont assuré l'accueil des enfants de soignants ou la maintenance des équipements. Très souvent ce sont des emplois occupés par des femmes avec des salaires faibles. Dès la mi-avril, de nombreux agents ont été « invités » à reprendre leur service effectif pour des tâches de remise en état des établissements : nettoyage, désinfection, préparation des locaux pour répondre aux exigences liées à la situation sanitaire.

Bien (et trop) souvent les collègues ont été confrontés à l'absence de mise à disposition du matériel nécessaire à leur propre protection : masques, gants, gel hydroalcoolique. Ils et elles ont été confrontés à des ordres... suivis de contre-ordres, chahutés par l'opacité des responsabilités entre leur propre employeur, le préfet et l'ÉN. Des pressions aussi pour que les collègues trouvent des solutions de garde pour leurs enfants et reviennent vite en présentiel préparer la rentrée ! La consultation



© Cato Christofoli/Pexels.com

des CHSCT et des CT a parfois été obtenue au forceps, nous avons dû aussi dénoncer le manque de transparence de certains élus locaux !

Une situation dégradée

Beaucoup de questions, peu de réponses, comme celle de leur propre responsabilité y compris pénale vis-à-vis des enfants avec lesquels ils sont où vont être en contact au moment de la « reprise ». Nous allons inviter

les agents à faire usage de leur droit de retrait lorsqu'ils le jugeront utile.

Certains employeurs territoriaux profitent de la période pour tenter de remettre en cause des acquis et/ou conquis sociaux (temps et conditions de travail). Le versement de la « prime Covid » va créer des tensions entre les agents (chaque employeur local va faire comme bon lui semble), la possibilité de retirer jusqu'à 10 jours de congés/RTT... avec effet rétroactif est vraiment une mesure inique et rétrograde. Comme si les agents étaient responsables de leur situation de confinement ! Et les agents en télétravail ont également subi ces retraits de jours de repos. C'est donc trop souvent dans une ambiance tendue que s'ouvre cette période de reprise.

Malgré tout, les services publics territoriaux ont encore une fois montré toute leur pertinence et leur utilité, les agents leur engagement au service de l'intérêt général, des services publics au service de la société ! ■

Didier Bourgoïn, SG du Snuter-FSU

REPRENDRE... LA MAIN

Mardi 28 avril, E. Philippe présente le plan de déconfinement. Après des semaines de cacophonie, une date est annoncée : réouverture des collèges en zone verte le 18 mai pour les classes de Sixième et de Cinquième.

La dimension économique prime clairement sur les objectifs pédagogiques : les élèves les plus âgés (Quatrième, Troisième et lycéens), plus à même de se garder tous seuls, rentreront... plus tard ! Les zones rouges et vertes ont été présentées quelques jours plus tard, le 7 mai, dans une carte « cristallisée » mais en évolution constante. Très vite, une évidence s'impose : la date du 18 mai est dans le paysage, mais c'est bien la seule information claire et fiable. En posant une date comme seul horizon indépassable sans réfléchir préalablement à préparer le déconfinement, le ministre met une nouvelle fois l'institution en difficulté.

Des outils pour se défendre

Le mot d'ordre du SNES-FSU n'a pas varié : peu importe la date de réouverture posée par des apprentis sorciers politiques, pas de réouverture sans garanties sanitaires. Cette formule ne se réduit pas à un slogan qui fait son petit effet dans quelques tweets. Très vite, elle s'incarne dans des outils concrets. Une FAQ sur les droits individuels est en ligne sur notre site : quelles démarches pour



les collègues fragiles ou pour ceux ayant des enfants sans solution de garde ? Sur ce point, il a fallu la pugnacité du SNES-FSU à tous les niveaux pour obtenir des garanties. C'est aussi l'action collective qui permet de construire le rapport de force nécessaire pour faire respecter des droits souvent négligés par l'administration. Des fiches action sont

donc également mises à disposition, avec par exemple les questions à poser à sa direction lors d'un CA ou d'une CHS. L'objectif est clair : vérifier collectivement que les conditions de sécurité sont bien réunies localement et donner les moyens d'agir, le cas échéant, en lien avec les sections départementales et académiques.

Du bon usage de la proximité

Énième renvoi au local diront les esprits chagrins ? Au contraire, les collègues ne sont pas isolés, mais soutenus, aidés avant, pendant et après les échanges dans leur collège, permettant souvent d'obtenir gain de cause : commande supplémentaire de masques, ouverture décalée de quelques jours, application stricte du protocole.

Face à une administration les yeux rivés sur l'agenda politique, le SNES-FSU a informé la profession et organisé l'action collective avec, comme principale boussole, leur sécurité et leur santé. Et dès maintenant, il pose ses exigences pour la rentrée de septembre. La continuité syndicale pour et avec la profession ! ■
Sophie Vénétitay

LE MONDE D'APRÈS : CHANGER TOUT

De l'avis unanime : le monde doit changer. Gauche et droite, la plupart des organisations politiques s'accordent. Et même E. Macron qui affirme : « Sachons nous réinventer. Moi le premier ».

On ne compte plus les appels et tribunes à un « Jour d'après ». Du côté de la majorité, 60 parlementaires signent l'appel de la plateforme citoyenne collaborative « Le jour d'après » qui met aux votes des propositions comme une « revalorisation salariale immédiate de 200 euros/mois pour les aides à domicile, aides-soignantes, infirmières et autres agents hospitaliers de catégories B et C ». Du côté de la CFDT, l'UNSA, la fondation Hulot... 55 organisations réunies autour du « Pacte du pouvoir de vivre » proposent l'organisation

d'une « conférence de transformation écologique et sociale ». D'autres sont plus anciennes comme celle des promoteurs du « Big Bang » (C. Autain, E. Faucillon et G. Balas), d'autres sont à venir comme l'« Initiative commune », autour de l'ex-député PS C. Paul et le journaliste d'Alternatives économiques, G. Duval.

Des analyses convergentes ?

Tous estiment qu'une profonde transformation sociale, écologique, économique et démocratique est nécessaire, proposent une relocalisa-

tion des activités essentielles, une taxation du patrimoine, un engagement dans la transition écologique...

La FSU comme le SNES ne restent pas spectateurs et soutiennent l'appel : « Plus jamais ça ! Construisons ensemble le Jour d'après »* soutenu par Attac, CGT, FSU, Greenpeace, Oxfam, l'Unef, Solidaires...

Cet appel ne se contente pas d'énoncer des principes généraux mais avance des mesures d'urgence comme la suspension immédiate du versement par les entreprises de dividendes, des mesures de soutien aux services publics, un impôt sur les grandes fortunes, une taxe sur les transactions financières, une véritable lutte contre l'évasion fiscale...

Cet appel a réuni plus de 180 000 signatures. Ajoutez la vôtre sur le site de la FSU. Comme rien ne pourra se faire sans mobilisation, préparons également les luttes porteuses de ces aspirations à un autre monde. ■

Thierry Ananou

* <https://www.polycat.org/p/8921>



« On est prêt. » Qui peut oublier qu'à chaque fois que le ministre de l'Éducation nationale prononce cette phrase (E3C, école à distance) l'institution frôle le crash ? Obnubilé par son calendrier médiatique et politique, Jean-Michel Blanquer oublie bien souvent les réalités du terrain.

La sélection de témoignages ci-dessous (retrouvez-les dans leur version intégrale et d'autres encore



Léon Lefrançois, collègue Charles Gounod de Canteleu (Académie de Rouen)

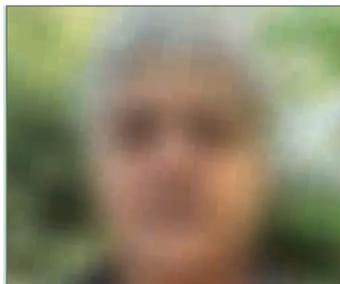
Protocole sanitaire aberrant !

Le protocole élaboré par la direction, sans réunion de la CHS, permet d'accueillir jusqu'à 240 élèves. Or, ils seront ensemble en récréation et se partageront 12 lavabos. La fontaine de gel achetée délivre un gel biocide, mais pas virucide, malgré les recommandations de l'infirmière. Quant au produit pour désinfecter la photocopieuse, il doit être manipulé par les enseignants, juste avant chaque utilisation. Or, il a besoin d'une heure pour agir ! ■

Solène RAMOS, AESH (Académie de Rouen)

AESH et protocole sanitaire : le grand écart

En tant qu'AESH, je n'ai reçu aucune consigne spécifique. L'application de la distanciation physique me paraît difficile : certains élèves attendent que je leur donne un mouchoir, que je capte leur regard pour se concentrer ou que je touche leur main pour les ramener à leur travail. D'autres utilisent des ordinateurs qu'ils ne maîtrisent pas seuls. ■



Marc, AESH (Académie de Toulouse)

Sortir de l'ombre

On n'a jamais eu de consignes, ni pendant le confinement, ni maintenant : on n'existe pas. Il a fallu improviser, prendre contact comme je pouvais, par téléphone avec mon élève autiste. Je n'avais pas accès à l'ENT, j'ai dû utiliser le compte de mon élève et y découvrir les cours, les consignes des professeurs. Pour partager des informations, échanger sur la crainte de ne pas voir mon contrat renouvelé, j'ai créé un groupe WhatsApp des AESH du lycée. On échange, on prend des nouvelles : quand reprend-on ? Est-ce qu'on aura des masques ?

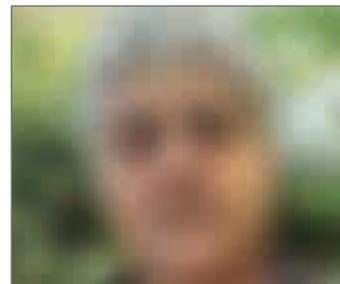
Là encore, aucune information. Sortir de l'ombre, ce n'est pas encore gagné, même si je participe aux heures syndicales. ■



Claire Michelet, collègue Mozart, REP (Académie de Paris)

Coupure de micro !

Sans attendre la carte définitive (zone rouge ou verte), la pré-rentrée a été programmée dans mon établissement le 14 mai puis repoussée au gré des annonces. Le principal organise la reprise pour le 3 juin, quoi qu'il en coûte, et fixe des conditions, certes conformes au protocole, mais non concertées. Un conseil pédagogique (visioconférence) s'est tenu. Nous avons tenté d'émettre des objections... non prises en compte. On m'a même coupé le micro ! Et le principal de se montrer satisfait de la réaction très positive des professeurs ! Le protocole fourmille de contraintes qui augmentent notre charge de travail : accompagner les élèves en récréation et jusqu'à la sortie, etc. Selon notre chef d'établissement il faut se montrer solidaire en temps de crise et « faire notre part du travail ». Le protocole implique que les professeurs n'aient plus de salle attitrée, ce qui n'est pas sans poser de problèmes pour les professeurs d'éducation musicale, entre autres, qui ne peuvent plus disposer de leur matériel pédagogique. Tout cela alors que nous sommes en zone rouge ! ■



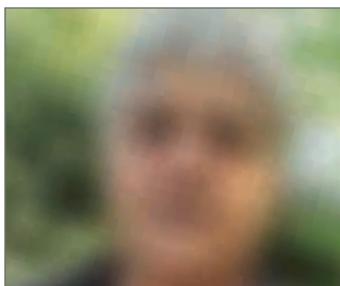
Didier Barros, CPE, collègue Jean Moulin de Brive (Académie de Limoges)

De la revendication à l'organisation

Dans mon établissement REP+, la préparation de la reprise s'est faite dans les meilleures conditions quant aux relations avec notre direction. La consigne syndicale du SNES-FSU a été suivie : protocole établissement plus sécurisant que le protocole national, réunion d'une CHS, d'une CP et d'un CA. Tenue des réunions en distanciel, à part la réunion de pré-rentrée laissée à l'appréciation des collègues : certains, par groupes de dix, en présentiel, les autres en visioconférence. Par contre, ce sont à peine 18 % de nos élèves de Sixième-Cinquième qui vont revenir. Les élèves les plus défavorisés ne seront pas au rendez-vous [...]. ■

ZONE D'INCONFORT...

sur notre site <https://www.snes.edu/Temoignages-reouverture-des-etablissements.html> confirme une chose : zone verte ou rouge, ce sont les personnels qui font vivre le service public au quotidien, imposant des conditions strictes de réouverture, pour garantir la santé et la sécurité de tous.



Lionel Bernigaud, Collège Schoelcher-Lyon 9^e, REP + (Académie de Lyon)

En bonne intelligence

Des visioconférences ont eu lieu la semaine du 11 mai en 2 temps : professeurs de Sixième/Cinquième puis de Quatrième/Troisième. Le principal a fait état de sondages réalisés auprès des familles et nous a annoncé des effectifs de l'ordre de 3 à 4 élèves par classe en moyenne pour des groupes qui ne dépasseraient pas les 10. Sur le niveau Sixième (mais pas en Cinquième), des regroupements seront mis en place en raison de classes parfois complètement absentes. Les groupes-classe auront une salle de classe dédiée, et les professeurs tourneront dans ces salles pour éviter les contacts dans les couloirs. Des entrées et sorties échelonnées, fléchées, et des allègements de service sont prévus pour soulager le travail déjà fait à distance et qui devra continuer. Masques et gel ont été livrés pour le personnel et les élèves. Le principal s'est voulu rassurant et conciliant notamment envers les professeurs qui hésiteraient à reprendre en raison de leur état de santé ou de problématiques familiales. Les demandes d'ASA ont toutes été acceptées. ■



Fabienne Mocaer-Stéphan, collège Martin Luther King de Liffré (Académie de Rennes)

Rester présents sur le terrain

Réouverture prévue du lundi 11 mai au jeudi 14 mai pour les agents, ASEN-AED, AESH et les enseignants de Sixième et de Cinquième. Notre établissement compte près de 750 élèves (environ 270 en Sixième-Cinquième). Près de 70 % des familles ont prévu de nous confier leurs enfants. Une première réunion virtuelle avait été organisée le 5 mai : échanger avec la direction sur les conditions de reprise. Les représentantes du SNES-FSU et du SNEP-FSU avaient commencé le travail d'information auprès des personnels : plusieurs conférences téléphoniques dès le 16 avril puis, dès le 27, une conférence téléphonique HIS par semaine. [...] Les collègues auraient souhaité que les préconisations du Conseil scientifique soient respectées (rentrée en septembre). Ils sont désormais partagés entre le désir de retrouver leurs élèves en classe et l'inquiétude face au double travail qui en découlera inmanquablement dès la reprise du 18. Nous restons mobilisés pour notre santé, notre sécurité et celle de nos élèves. ■



Bertrand Philippon, collège Verrière à Issoire (Académie de Clermont)

Préparatifs chaotiques de reprise

Un premier message arrive le jeudi 7 mai : réunion plénière, concernant une quarantaine de personnes, programmée le lundi 11 mai, dans une seule salle de l'établissement. La situation est extrêmement tendue au collège, entre l'équipe de direction et une partie des personnels. La principale retire des documents du panneau syndical SNES. Les échanges ne se font plus que par courriels depuis plusieurs années. Le secrétaire du S1 rappelle à la principale les décisions prises lors du CHSCTM du 7 mai (les réunions doivent se faire en petits groupes ou en visio-conférence). Simultanément, le DASEN 63 tente de recadrer ce type de réunions. Dimanche 10 mai, nouveau message : la réunion est ajournée. Le lundi 11 mai, marche arrière toute : des réunions en petits groupes sont annoncées jeudi 14. Il est demandé aux personnels de se munir de leur propre masque, au cas où l'établissement ne serait pas livré à temps ! [...] ■



Delphine Romagny, co-secrétaire départementale du SNES 78 (Académie de Versailles)

Continuité syndicale

La fermeture des établissements mi-mars a mis un coup d'arrêt soudain aux moments d'échange qui nous permettent au quotidien d'agir collectivement avec nos collègues. Mais pas question de laisser les collègues isolés ! À l'heure de la réouverture des collèges de nombreuses questions se posent et le besoin de récréer du collectif autrement se fait sentir. Le SNES 78 a donc pris l'initiative de réunir en AG virtuelle les sections d'établissement des Yvelines. Une trentaine de S1 ont répondu à l'appel. Les questions ont été nombreuses : des droits et obligations des personnels à la réorganisation des établissements en vue de la réouverture, en passant par l'organisation d'heures d'information syndicales, et le rôle à jouer par les élus au CA. L'action collective s'organise à distance mais est bien vivante ! Les témoignages serviront aussi à faire remonter à la DSDEN les difficultés rencontrées sur le terrain et ainsi défendre la santé et la sécurité de tous. ■

LOIN DES YEUX, LOIN DU COMPTE

Chronophage, épuisant et révélateur d'inégalités, l'enseignement à distance tant vanté par le ministre n'est qu'un pis-aller, une solution qui ne peut être que provisoire.

Quels que soient les outils numériques, beaucoup de collègues, au sujet de leurs échanges avec les élèves, témoignent d'obstacles d'ordre matériel et d'autres liés à l'absence de formation : connexion insuffisante, manque de matériel, incompatibilité des formats de fichiers ou des logiciels, fichiers trop lourds, sauvegardes oubliées, photos ou copies d'écran peu lisibles... les freins sont légion.

Les échanges avec les élèves sur la manière de rendre un devoir sur l'ENT, par exemple, ont pu prendre le pas sur les enseignements eux-mêmes.

S'il arrive qu'une fonctionnalité numérique permette une réalisation intéressante, la « technique » ou le manque de connaissance des outils parasitent encore trop le travail pédagogique.

De l'autre côté de l'écran

Apprendre, réfléchir, expérimenter, créer à distance est particulièrement difficile pour les élèves qui ont déjà du mal à entrer dans les apprentissages en classe, dans le cadre des activités scolaires.

Et puis, l'école à distance, ce n'est pas l'école... L'école est un temps particulier, commun, rythmé par des horaires, des



© Christophe Losberger / Flickr.com

échanges de paroles, de regards, des interactions très importantes. Le rapport direct avec le professeur qui peut répondre aux questions, lever les ambiguïtés, les malentendus, l'implicite, reformuler quand c'est nécessaire, organiser les activités, reformuler les consignes, est indispensable. Ajuster en permanence est nécessaire pour apprendre ensemble, pour accéder à une culture commune et partagée.

L'école, c'est aussi, pour les élèves, le lien social qui se crée entre eux et avec les per-

sonnels de l'établissement. C'est le vivre ensemble, certes pendant un temps limité, mais dans un environnement particulier et cadré. L'école à distance à l'aide des outils numériques ne répond pas aux enjeux d'un service public d'éducation accessible à tous et renforce les inégalités.

C'est bien l'humain, les personnels, par leur sens du service public et leurs efforts qui ont permis de maintenir un lien et des apprentissages. ■

Sandrine Charrier, Yannick Lefebvre

STRATÉGIE DU CHOC NUMÉRIQUE

La nécessité de mettre en place un enseignement numérique dans une situation exceptionnelle sert de prétexte à la pérennisation de dispositifs inquiétants pour nos métiers et pour le service public.

L'engagement des personnels enseignants pour maintenir une forme de lien humain et pédagogique avec leurs élèves malgré la fermeture des établissements a été remarquable. Il a fallu accepter une transformation de nos gestes professionnels : au lieu de penser des situations collectives d'apprentissage dans l'espace et le temps commun de la classe, nous avons dû penser des formes d'enseignement de plus en plus individualisées. Malgré nos efforts, nous avons rapidement perçu les limites des solutions numériques, institutionnelles ou marchandes. Pourtant, la généralisation du recours au numérique a éveillé des appétits. Dans une école publique déjà très dépendante du privé (exemple de Pronote), les industriels de la EdTech (startups et grandes entreprises) se sont frottés les mains de ce « moment de bascule fabuleux ».



© Gallica BNF - Wikimedia CC

Vive la crise !

J.-M. Blanquer et S. Dehaene (Conseil scientifique de l'Éducation nationale) célèbrent la « continuité pédagogique » comme une « occasion exceptionnelle de réfléchir à notre pédagogie » ; des « États généraux du numérique » sont annoncés pour l'automne afin de tirer « les leçons positives » de la pandémie.

Pour le ministre, « l'école de demain sera à distance » et la rentrée de septembre devra « articuler présentiel et distanciel » !

Tout ceci alors que les suppressions de postes prévues en collège comme en lycée sont confirmées et sans aucun moyen matériel alloué. La EdTech est déjà prête à offrir ses services.

Ainsi, l'engagement sincère des professeurs pour limiter les dégâts de la discontinuité scolaire est utilisé comme un levier pour les déposséder de leur métier, au profit des industriels du numérique.

Plutôt que de promouvoir le numérique éducatif commercial, il est plus que jamais nécessaire de défendre le service public, et de lutter contre la casse de ses opérateurs (Canopé, CNED et Onisep). ■

**Amélie Hart-Huatsse,
Christophe Cailleaux**

RÉOUVERTURE... POUR LE MEILLEUR ?

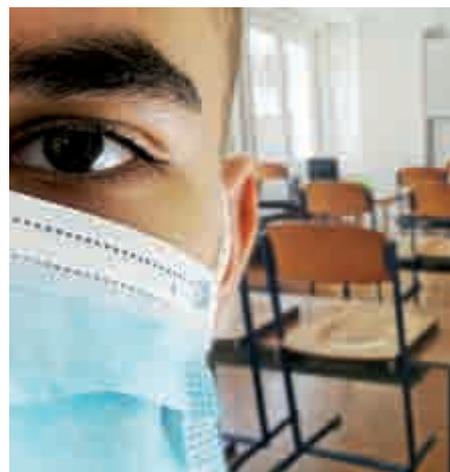
La sécurité sanitaire est la première étape *sine qua non* de la réouverture d'un établissement. Elle n'affranchit pas pour autant de la réflexion sur le sens pédagogique du retour en classe, laquelle devrait gouverner l'organisation pratique.

Le confinement a certainement renforcé les inégalités sociales d'apprentissage. Certains de nos collègues et de nos élèves ont vécu des moments difficiles. Le retour en classe ne sera pas une rentrée habituelle. Il faut lui donner un sens et les équipes pluriprofessionnelles doivent le préparer ensemble. Cela impose un temps de travail commun, au cours duquel les Psy-ÉN et les personnels

médico-sociaux doivent prendre toute leur place. « *Réussir le retour à l'école, c'est d'abord offrir un cadre sécurisant pour les élèves comme pour les adultes qui les encadrent.* »⁽¹⁾

À l'impossible nul n'est tenu

Il ne faut pas compter sur l'Éducation nationale pour proposer une cohérence. Si la lutte contre les inégalités sociales d'apprentissage primait, alors ne serait pas proposé aux élèves un retour sur la base du volontariat, anxiogène car construisant l'idée d'un danger à revenir en classe. Le ministère tente d'abriter la pauvreté de sa réflexion pédagogique derrière un certain nombre de fiches en ligne (voir p. 29), proposant des pistes de travail hétéroclites d'intérêt variable. Or les personnels n'ont pas besoin qu'on leur dise comment faire leur métier. Ils l'ont bien prouvé lors du confinement. Ils ont besoin de connaître les objectifs du retour en classe, de façon à adapter leurs pratiques. Le silence de l'institution induit de la part des directions d'établissement des propositions diverses : « devoirs faits » généralisés, surveillance en classe des élèves suivant les cours en ligne, mise en œuvre d'un nouvel emploi du temps... la solution retenue doit faire l'objet d'une réflexion collective et res-



© Alexandra Koch/Photabay.com

COMMUNAUTARISME / DÉRIVES SECTAIRES

Suite au tollé suscité, la fiche pédagogique « *Coronavirus et risque de communautarisme* » a été retirée du site du ministère. Selon elle, interroger la gestion de la crise ou l'action des pouvoirs publics revenait à être un ennemi de l'Etat. Elle incitait à dénoncer et sanctionner des ennemis de la République, ciblant particulièrement une catégorie de la population. Bien au contraire, pour le SNES-FSU, le rôle des professeurs est de dialoguer, de déconstruire les stéréotypes et de développer l'esprit critique. Cela ne va pas sans interroger les faits et éventuellement l'action publique et les choix politiques. D'autres fiches posent de ce fait problème.

pecter certaines règles (voir ci-dessous).

Dans une période compliquée et inédite, tout comme l'a été le moment du confinement, l'important est de trouver un mode de fonctionnement serein et concerté au service des élèves, dans le respect des missions et des services des personnels. ■

Valérie Sipahimalani

(1) Voir « Retour à l'école, le point de vue des Psy-ÉN » www.snes.edu/Retour-a-l-Ecole-le-point-de-vue-des-Psy-EN.html

DISTANCIEL ET/OU PRÉSENTIEL ?

Nous n'aurions pas imaginé, il y a quelques mois, que ces affreux néologismes de « présentiel » et « distanciel » envahiraient notre quotidien. Après un passage brutal de l'un à l'autre, faut-il maintenant envisager le cumul ?

Selon la circulaire ministérielle du 4 mai, « les professeurs qui assurent un service complet en présentiel dans l'école ou l'établissement ne sont pas astreints à l'enseignement à distance ». L'ouverture se faisant progressivement et l'ensemble des collégiens ne pouvant de toute façon se trouver au collège au même moment, les organisations à trouver vont nécessairement imposer un service partiel en présentiel, et donc mécaniquement un cumul avec le distanciel. Or le distanciel est chronophage et difficilement quantifiable.

Au sortir du confinement, les attentes de la profession quant à la poursuite du travail avec les élèves sont diverses. Volonté de garder le contact avec les élèves même si les familles décident de ne pas revenir vers le



© Harald Lendrait/Photabay.com

collège, inquiétude pour les perdus de vue que l'on voudrait bien revoir en classe ; ces inquiétudes s'ajoutent parfois à l'impossibilité

de reprendre le chemin de l'établissement ou à l'anxiété à l'idée de fréquenter les transports en commun.

Éviter le pire

Pour le SNES-FSU, il semblerait raisonnable de continuer à suivre ses élèves dans sa discipline sur un horaire proche de l'habituel, mais d'autres modes d'organisation peuvent être proposés. Ils ne sauraient s'imposer sans volontariat des personnels. En tout état de cause, le caractère inédit et exceptionnel de la situation ne justifie pas de se voir imposer des modalités non souhaitées ou une charge de travail disproportionnée au regard des obligations réglementaires de service. N'hésitez pas à contacter votre section académique en cas de conflit avec votre direction. ■ V.S.

BAC 2020 LA SESSION DE TOUS LES DANGERS

Le ministère a récemment communiqué des projets de textes pour fixer un cadre au bac en contrôle continu mais pour la mise en œuvre très concrète, il va encore falloir attendre des notes de service inconnues à ce jour.

Aucune publication officielle ne permet pour l'instant de formaliser les notes de contrôle continu d'un nouveau genre et de concevoir le travail des futurs jurys d'examen. Le ministre a décidé que le bac sera placé, cette année, sous le signe du contrôle continu avec un diplôme attribué

sur la décision d'un jury d'examen qui englobe l'harmonisation des notes, le tout étant apprécié au regard des classements des lycées en fonction des résultats du bac de l'année précédente. Ce sont donc bien des épreuves terminales et nationales du bac qui servent de jauge à ce bac au contrôle continu. Sans la boussole d'épreuves terminales et nationales, que resterait-il du diplôme national ? Pas grand chose.

Trop d'inconnues

Le troisième trimestre devrait être en grande partie neutralisé. Il n'y a pas de prise en compte des évaluations pendant la période de confinement, mais en même temps, le ministre considère qu'on peut reprendre les évaluations à partir du 11 mai, même en distanciel, les notes ne rentrant pas dans la moyenne mais pouvant fonder le niveau d'investissement et d'assiduité. Ce discours ambi-

valent laisse le champ libre à toutes les interprétations possibles sur le terrain et on constate déjà que dans nombre de lycées, des proviseurs demandent aux enseignants de « fabriquer » des notes pour augmenter la note moyenne figurant sur le livret.

Dans l'immédiat, le SNES-FSU a demandé des précisions sur les modalités de réunion et de travail des jurys. Il demande que soit prise en compte la situation des candidats directement recalés par le jury sans possibilité de passer les épreuves de rattrapage pour les autoriser à passer les épreuves en septembre. Pour l'heure, refusant la possibilité de soumettre les textes au vote en Conseil supérieur de l'éducation, le ministère prend certes note des interrogations mais recule toujours devant de nécessaires clarifications.

Pour trouver tous les détails, voir au lien suivant : <https://www.snes.edu/La-session-de-tous-les-dangers.html> ■ Claire Guéville



© Michael C. Hall/Flicr.com

ORAL DE FRANÇAIS DU BAC : L'HYDRE DE LERNE

Maintenir l'épreuve orale de français de Première au baccalauréat dans le contexte actuel n'a aucun sens. Il est grand temps que le ministre y renonce.

Depuis plusieurs semaines, le SNES-FSU demande la suppression de l'épreuve. Il a été à l'initiative d'un courrier inter-syndical avec les lycéens et la FCPE pour exiger une décision rapide du ministre. Malgré l'investissement important des professeurs dans le travail pédagogique à distance avec les élèves, les conditions de préparation ne sont pas du tout satisfaisantes, d'autant que le format d'épreuve est nouveau.

Des conditions pédagogiques...

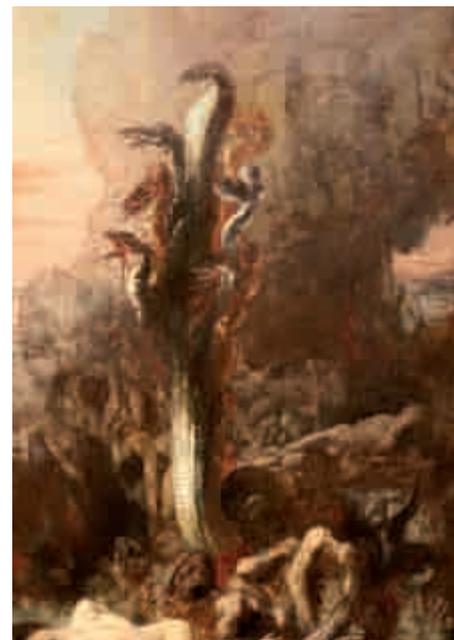
Les élèves actuellement en Première n'avaient pas connaissance des nouvelles modalités l'an dernier en Seconde. L'éventuelle réouverture des lycées début juin n'offre pas le temps nécessaire pour raccrocher tous les élèves, en particulier ceux qui auront été dans l'impossibilité de travailler à distance. Non, M. le ministre, l'épreuve orale de français ne se résume pas à « il y a des textes à préparer, il faut juste les travailler, comme pour un examen ». À ce

jour, aucune garantie d'égalité n'est possible et cette disposition est source de stress pour tous.

... aux conditions sanitaires

Comment dans ces conditions envisager d'interroger (que la zone soit rouge ou verte) plus de 540 000 candidats en ayant au mieux trois semaines de cours avec les élèves ? Et dans quelles conditions sanitaires ? Comment poursuivre dans cette voie alors que certains élèves et certains professeurs pour se protéger et protéger leurs proches ne reprendront pas dans les établissements et vont continuer le travail à distance ? Le SNES-FSU réaffirme que des épreuves terminales et nationales au baccalauréat sont indispensables, mais pas dans ce contexte sanitaire, de surcroît aggravé par la réforme du lycée. ■ Sandrine Charrier

* Public Sénat, le 13 mai, « Déconfinement : près de 85 % des écoles rouvertes, selon Jean-Michel Blanquer »



© Gustave Moreau, ercole e fida di Ierna, 1875-76

ADAPTATIONS INDISPENSABLES !

La configuration inédite de cette fin d'année nécessite l'an prochain, en collège et en lycée, aménagements de programmes, d'épreuves et adaptations pédagogiques.

Cette fin d'année tronquée oblige nécessairement à revoir la configuration de l'année prochaine. Quelques pistes : en langues vivantes, il faudra insister sur les interactions orales, notamment en LV1 en Cinquième et LV2 en Quatrième, car elles auront manqué en fin d'année. Au lycée, le nombre d'axes à traiter, et, en spécialité, le nombre de documents pourraient être réduits. En mathématiques, il faudra sûrement, au collège comme au lycée, imaginer des ajustements remis à jour chaque année et alléger les programmes de Terminale. En histoire, le déroulé chronologique des programmes devra tenir compte de « trous » dans les prérequis pour l'année suivante.

Des épreuves à repenser

En SES, histoire-géographie, SVT et sciences physiques, au lycée, la suppression de certains objets d'étude, voire de chapitres, des parties laissées au choix, l'adaptation du niveau d'exigence, sont des possibilités à explorer. En français, en Première, le pan du programme renouvelé cette année doit être exclu de l'examen écrit et devenir facultatif à l'oral. Une adaptation des programmes des spécia-



lités conservées en Terminale est également nécessaire. Dans la voie technologique, un recentrage sur les contenus de l'enseignement spécifique est indispensable pour la construction du projet.

Dans les disciplines expérimentales, en langues vivantes, enseignements artistiques, enseignements technologiques notamment,

va se poser la question de la manipulation du matériel et des interactions orales dans un contexte sanitaire bien incertain.

La réforme du lycée impose une organisation du bac rejetée par la profession. Dans l'urgence, le SNES-FSU exige *a minima* l'adaptation du niveau des sujets des E3C, des épreuves de spécialité en Terminale, et leur report en juin.

Les prépas concernées

Pour les classes préparatoires, les épreuves seulement écrites et le calendrier bouleversé appellent des réponses adaptées, dans les disciplines qui connaissent des programmes tournants. Il pourrait être envisagé de puiser dans un programme déjà abordé il y a quelques années. D'autre part, avec l'arrêt fin mars des interrogations orales, l'enseignement de l'informatique en prépas EC et BCPST a dû cesser. Cela va poser problème pour les concours 2021. Sera-t-il prévu de combler les lacunes à la rentrée 2020 ou d'aménager les évaluations en 2021 ? Le SNES-FSU a alerté l'Inspection générale et le ministère. ■

Sandrine Charrier et Julien Luis

COLLÈGE : MODALITÉS DE FIN D'ANNÉE EN TROISIÈME

Le retour des Troisièmes est théoriquement repoussé au mois de juin. Les textes réglementaires concernant l'organisation du DNB et du CFG viennent d'être publiés.

Pour conclure cette année, la foire aux questions du ministère, qui n'a rien de réglementaire, préconise deux conseils de classes. Le premier, début juin serait consacré à l'orientation des élèves à peine ou pas

encore revenus au collège, charge aux professeurs principaux et aux Psy-ÉN de récupérer auparavant leurs vœux, de dialoguer avec les familles, etc. Comment se rencontrer ? Comment échanger via des outils numériques auxquels les plus fragiles ont difficilement accès ? En tout état de cause, pour le SNES-FSU, les Psy-ÉN doivent être systématiquement associés aux rencontres avec les parents, tout en respectant le protocole sanitaire.

DNB et CFG au doigt mouillé

Comme si le premier ne pouvait y suffire, un deuxième conseil de classe est prévu fin juin pour le DNB. Selon un arrêté, le CFG sera délivré sur le seul bilan de fin de cycle. Pour les DNB général et pro, un décret et un arrêté suppriment l'oral. Ils prévoient que 400 points seront délivrés en fonction du bilan de fin de cycle et que les 300 points des épreuves terminales seront remplacés par les moyennes

des moyennes trimestrielles obtenues en Troisième, avant le confinement, en mathématiques, français, HG-EMC, SP, SVT et technologie. La conversion des compétences dans les établissements « sans notes » fera l'objet d'une note de service qui laisserait de la marge aux manipulations locales. Le ministère a répondu en Conseil supérieur de l'Éducation qu'aucune évaluation ne doit être prise en compte après le 15 mars, même pour le bilan de fin de cycle, mais une appréciation pourra valoriser l'assiduité des élèves. Le jury pourra l'utiliser, ainsi que les taux de réussite de l'établissement à la session 2019, pour l'attribution du DNB. Pour le SNES-FSU, cette consigne ne doit pas pénaliser les élèves ayant vécu un confinement difficile.

À situation exceptionnelle, un DNB exceptionnel au plus proche de l'existant est un moindre mal. ■

François Lecoite, Fabienne Sentex



© Béatrice Favaur/Flickr.com

Télétravail

Pas pour tout le monde...

Selon une estimation de l'OFCE, le télétravail est possible pour 8,4 millions d'emplois avec de forts écarts entre les catégories socioprofessionnelles. Il est surtout possible pour les cadres, et 60 % d'entre eux le pratiquent déjà en temps non-confiné, mais très peu pour les ouvriers et les employés. Plus de 80 % des emplois de cadres sont compatibles avec le télétravail alors que plus de la moitié des employés non-qualifiés et la quasi-totalité des ouvriers occupent des emplois qui ne peuvent être exercés à domicile. Cela se confirme dans les faits, une enquête Ifop montre en effet que pendant le confinement, 70 % des cadres sont en télétravail contre 8 % des ouvriers.

+0,4 %

Taux d'inflation en France (augmentation du niveau général des prix) entre avril 2019 et avril 2020.

Masques

Travail gratuit

Après avoir été méprisés, les masques en tissu réalisés de façon artisanale deviennent indispensables. Pour autant, le travail des couturières reste dévalorisé puisqu'on leur demande souvent de les réaliser bénévolement, même quand ils entrent dans des circuits de distribution par les collectivités locales. Comme si ce n'était pas un vrai travail et comme si les femmes pouvaient se contenter de la reconnaissance en guise de salaire. Y compris lorsque c'est leur métier et qu'elles sont par ailleurs privées de revenus.

-32 %

Le confinement fait perdre près d'un tiers de la production totale française chaque semaine. Au total, 8 semaines réduisent le PIB annuel de 5 %.

-17,9 %

Baisse de la consommation des ménages français en mars 2020.

Tâches domestiques

Répartition inégale

Le confinement ne conduit pas à bouleverser l'organisation domestique. Selon un sondage, les femmes continuent à assumer une part plus grande des tâches et à y

DETTE PUBLIQUE

Réhabiliter la création monétaire

Les États doivent-ils rembourser leurs dettes ? La théorie économique dominante répond à cette question par l'affirmative, sans aucun débat possible, mais une autre conception de la monnaie et de la dette doit être réhabilitée.

Les économistes ne sont pas tous d'accord sur la nature de la monnaie. Pour les monétaristes, elle n'est qu'un simple voile, qui facilite les échanges en permettant d'éviter de devoir troquer des marchandises contre d'autres mais n'a aucun effet sur l'économie réelle. L'augmentation de la quantité de monnaie en circulation n'agit donc pas sur l'activité économique et elle doit être contrôlée de façon stricte afin d'éviter l'inflation. Cette conception s'est largement imposée ; elle inspire la politique monétaire européenne telle qu'elle est définie par les traités et le statut de la Banque centrale européenne (BCE), dont l'objectif prioritaire est d'assurer la stabilité des prix. Dans cette perspective, la BCE n'est pas autorisée à prêter directement aux États membres, qui doivent donc financer leur dette publique auprès des marchés financiers, à des taux d'intérêt qui dépendent de la confiance qui leur est accordée. Et en parallèle, les déficits des États doivent être contenus afin d'éviter de contracter de nouvelles dettes qui pourraient inquiéter les marchés. Rigueur monétaire et austérité budgétaire sont les deux principaux commandements de la politique économique européenne.

Argent magique ?

Mais avec la crise sanitaire, cette orthodoxie semble avoir volé subitement en éclat et Emmanuel Macron avoir trouvé la source de l'argent magique. Chômage partiel, allocations familiales, soins gratuits... Certes, notre système de protection sociale

coûte un « *pognon de dingue* » mais actuellement, il sauve des vies, littéralement. Et les entreprises à l'arrêt ont besoin de liquidités pour ne pas mettre la clé sous la porte. Donc ce n'est pas le moment de rechigner à la dépense... Avec un plan d'urgence estimé à 24 milliards d'euros et une baisse des rentrées sociales et fiscales, le déficit public va être très élevé cette année et le Trésor public va devoir s'endetter, avec l'approbation de tous, y compris de ceux qui prônent habituellement la plus grande rigueur budgétaire. Christine Lagarde, gouverneure de la BCE, a même déclaré l'institution « prête à tout » pour soutenir les entreprises et les ménages.

Mais ne nous y trompons pas, cette tendance tout à coup débridée à la dépense ne signifie pas pour autant que l'on a changé de paradigme et accepté l'idée de laisser filer les dettes. La BCE s'engage à racheter massivement des titres de dette publique pour injecter des liquidités dans l'économie mais ces dettes devront *in fine* être remboursés rubis sur l'ongle, quitte à serrer la ceinture austéritaire d'un cran de plus. La politique qui a échoué à contrer les effets de la crise des subprimes va donc être répliquée à l'identique.

Planche à billets

Il existe pourtant une autre solution, qui va à l'encontre de la théorie économique dominante et réhabilite le rôle des politiques de relance d'inspiration keynésienne, en considérant que la monnaie n'est pas neutre et que l'augmentation de la quantité en circulation stimule l'activité. Il s'agit tout simplement de ne pas rembourser tout ou partie de la dette, en la finançant grâce à la « planche à billets », par la création monétaire. Avec pour effet un retour de l'inflation ? Seulement si la production des entreprises ne parvient pas à suivre la demande, ce qui n'a pas vraiment de raison d'advenir après le confinement, donc le risque est limité et quoi qu'il en soit dérisoire au regard du besoin urgent d'effectuer des dépenses publiques.

La BCE a massivement racheté des titres de dette publique aux banques afin de leur fournir des liquidités. Il lui faut maintenant aller plus loin et les neutraliser, c'est-à-dire accepter que ceux-ci ne soient jamais remboursés par les États qui les ont contractés, par exemple en les transformant en titres perpétuels sans intérêt. Cela permettrait de réduire les dettes publiques des États sans en passer par une cure austéritaire, et de se redonner une marge de manœuvre pour réaliser des investissements socialement et écologiquement indispensables. ■

Clarisse Guiraud



© DR

Vers des jours heureux ?

Les emplois d'exécution montrent toute leur utilité aujourd'hui. Mais obtiendront-ils la revalorisation qu'ils méritent ?



Celles et ceux que E. Macron décrivait comme « des gens qui ne sont rien » sont devenus, dans la bouche du Président, des héros de la nation : « notre pays, aujourd'hui, tient tout entier sur des femmes et des hommes que nos économies reconnaissent et rémunèrent si mal ». Une promesse d'avenir radieux pour les classes populaires ? Cela fait plus de 30 ans que des « experts » et des femmes et hommes politiques annoncent une transformation radicale de l'économie : le « vieux monde » industriel, avec ses usines et ses travailleurs manuels, en voie de disparition, serait remplacé par des « startup nations », remplies de cadres et d'entrepreneurs. Bien sûr, la France a subi une désindustrialisation. Et pourtant...

Prolétariat pas mort ?

D'après une enquête commandée par la Fondation Jean Jaurès, pendant le confinement, 39 % des ouvriers et des employés ont continué à travailler sur leur lieu habituel de travail (contre seulement 17 % des cadres). Bien sûr, on pense aux aides-soignantes ou aux agents d'entretien des hôpitaux. On pense aussi à tous les personnels – massivement féminins – du « care », ou aux caissières. Mais on pense moins aux livreurs, aux éboueurs, aux chauffeurs, aux préparateurs de commande, aux magasiniers, aux salariés des centres logistiques, ou encore à tous les salariés de l'industrie agroalimentaire, etc.

Ouvriers et employés : deux catégories au cœur des classes populaires, et qui ensemble représentent encore 50 % des actifs. Leurs points communs ? Si on en croit le sociologue Olivier Schwartz, d'une part des conditions de vie difficiles, en lien avec

une insécurité économique et des mécanismes d'exploitation toujours forts (salaires faibles, risque de chômage, emplois précaires, conditions de travail dégradées...) ; d'autre part des formes de subordination et de mépris qui renvoient en permanence ces travailleurs à une « petitesse sociale » (un statut dévalorisé, des emplois « d'exécution » où il faut obéir à des « chefs »), voire une invisibilité sociale. Et sans doute, depuis plusieurs décennies, un effritement de la conscience de classe qu'on associait au prolétariat mobilisé – encore que le mouvement des Gilets jaunes amène à nuancer cette idée. Mais il faut donc ajouter un autre point commun : ouvriers et employés occupent souvent des emplois qui, lorsqu'ils s'arrêtent, peuvent mettre en péril la vie sociale de l'ensemble d'un pays.

« Jour d'après » ?

E. Macron appelle de ses vœux une revalorisation de ces emplois. Formidable : on peut donc s'attendre à une hausse du SMIC, à des contraintes fortes exercées sur les entreprises pour améliorer les conditions de travail et les salaires, à des réformes du droit du travail qui, enfin, protègent davantage les salariés et améliorent leurs conditions de vie... Ou pas.

Les ordonnances du 25 mars, sur les congés et les horaires de travail, montrent plutôt une volonté du gouvernement de casser toujours plus le droit du travail. Et les pressions scandaleuses exercées sur l'inspection du travail, pour que ses agents évitent d'embêter les entreprises en faisant respecter la loi, achèvent de convaincre que ce gouvernement reste soumis aux désirs du Medef. ■

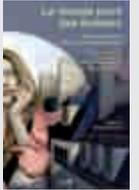
Romain Géný

consacrer davantage de temps. Les femmes déclarent y passer en moyenne 2 heures et 34 minutes par jour, contre 2 heures 10 pour les hommes. L'écart est le plus élevé pour les couples sans enfants : +42 minutes en moyenne par jour pour les femmes.

Lecture

Le monde privé des femmes

L'INED offre en accès libre plusieurs ouvrages, dont « Le monde privé des femmes », un ouvrage collectif qui, à travers différentes contributions, interroge la place des femmes dans l'espace domestique, qui peut, dans certaines conditions, constituer un lieu d'affirmation de soi. <https://www.ined.fr/fr/publications/editions/questions-populations/le-monde-prive-des-femmes/>



Famines

Rapport d'OXFAM

Un récent rapport d'OXFAM alerte sur le risque de crise alimentaire. Certains pays, souvent parmi les plus pauvres, ne sont pas autosuffisants en nourriture et doivent importer pour faire face à leurs besoins. La fermeture des frontières risque de créer des pénuries. À cela s'ajoute les pertes de revenus qui peuvent être très importantes là où il n'y a pas ou peu de protection sociale. La faim sévit aussi dans notre pays, où des difficultés alimentaires touchent les plus fragiles qui subissent de fortes pertes de revenus et une suspension de l'activité de services publics, notamment les cantines, ou d'associations, indispensables à leur survie.

Hommes/Femmes

Travail universitaire

Les rédacteurs ou rédactrices en chef des revues scientifiques américaines ont remarqué que depuis le confinement, les femmes leur soumettent moins de manuscrits d'articles alors que pour les hommes, les propositions ont augmenté de 50 %. Le confinement donne du temps aux hommes mais il en prend aux femmes, sur qui reposent la majeure part des responsabilités familiales, avec des effets sur leurs carrières universitaires.

–20 %

Baisse de la consommation d'électricité en France pendant le confinement.

Pauvreté

Jeunesse très touchée

De nombreux jeunes sont dans une situation très difficile dans la période actuelle, avec des difficultés à se nourrir et des conditions indignes de logement. Cela met en lumière plus généralement la situation très précaire de nombre d'étudiants français, et l'absence de filet de sécurité pour les moins de 25 ans. Le 4 mai, le gouvernement a annoncé une aide exceptionnelle de 200 euros pour 400 000 étudiants qui ont « perdu leur travail ou leur stage » et « ultramarins isolés qui n'ont pas pu rentrer chez eux » et pour 415 000 « jeunes de moins de 25 ans précaires ou modestes, qui touchent les aides pour le logement » et ne sont pas éligibles aux autres aides. Il était temps, en effet, qu'une aide financière leur soit accordée ! Mais pourquoi d'un montant si faible ?

États-Unis

La gauche défend la concurrence

Elizabeth Warren et Alexandria Ocasio-Cortez soutiennent une proposition du président du comité sur la concurrence interdisant toute opération de fusion-acquisition pendant la crise (un « Pandemic Anti-Monopoly Act »). La commission de la concurrence a dit non mais l'écroulement de l'économie renforce les craintes d'une grande monopolisation de l'économie américaine aux mains des GAFAM.

CO₂

Des soucis pour l'économie carbonée

6 % de moins pour la consommation mondiale d'énergie cette année prévue par l'AIE (Agence internationale de l'énergie), recul historique, sept fois plus important qu'en 2010 et dans un contexte d'effondrement des prix. Les émissions de CO₂ devraient diminuer de 8 % en 2020 revenant à leur niveau de 2010. Le rendement de l'action de la SHELL passe de 10 à 4 %.

55 milliards

C'est le montant que les ménages ont accumulé en épargne depuis le début de la crise sanitaire. Cette somme masque de grandes inégalités : certains ménages ne subissent aucune perte de revenus, ce n'est pas le cas de tous.

COVID-19

La pandémie révèle l'échec d'une mondialisation

La crise sanitaire, mondiale, montre tous les travers de la forme de la mondialisation qui s'est façonnée ces vingt dernières années.



Le pouvoir s'est déplacé des États vers les firmes multinationales. Ces dernières ont opéré une internationalisation de la production reposant sur le seul critère de la baisse des coûts du travail pour maximiser leur profit. Les filiales ateliers ont prospéré notamment en Chine avec pour résultat la délocalisation de secteurs stratégiques, en particulier la pharmacie. Le processus de désindustrialisation qui touche toutes les économies développées s'en est trouvé accéléré avec pour conséquence leur dépendance vis-à-vis des pays possédant les ateliers du monde. À la seule exception de l'Allemagne qui a connu une très forte industrialisation grâce à sa place prépondérante dans les échanges mondiaux. Là se trouve l'explication de sa capacité à gérer mieux que les autres pays la crise sanitaire, à dépenses égales – environ 11 % du PIB – avec la France.

La financiarisation de l'économie, avec dans son sillage les critères de profit à court terme, a eu comme conséquence la baisse des investissements productifs et la création de nouveaux rentiers, riches de la spéculation sur les marchés financiers.

Le virus signe l'échec total de cette « globalisation ». Les interrogations sur sa pertinence existaient avant la pandémie. Le terme de « démondialisation », utilisé à tort, mettait l'accent sur les dangers de la perte de souveraineté des États. Les poussées « nationalistes » aux États-Unis, en Hongrie mais aussi dans la plupart des autres pays avec le retour du concept de « Nation » reflétaient une réaction démagogique face à ce monde devenu indéchiffrable. La crise sanitaire donne une nouvelle légitimité aux services publics et à leur nécessité pour le bien-être des populations. Ceux-ci ont été détruits par la domination de l'idéologie de la privatisation – selon laquelle le privé serait plus efficace et plus efficient pour satisfaire les besoins des populations – et par la volonté politique de baisser les dépenses publiques mais désormais,

le retour du non-marchand est devenu une priorité dans l'esprit du plus grand nombre.

Retour de L'État-Nation

Dans ce nouveau contexte, il est question de « relocalisations » et de retour de L'État-Nation. D'abord, pour les secteurs stratégiques, la prise de conscience de la nécessité pour chacune des économies nationales de les conserver est apparu brutalement. Quels sont exactement ces secteurs stratégiques ? Chaque pays devra les définir. Les nationalisations deviennent pertinentes pour permettre cette configuration, pour s'opposer aux multinationales. Ce mouvement se fera au détriment de la Chine vidée de ses ateliers, sauf si le gouvernement chinois accélère la transformation de ce modèle de développement en l'orientant vers la construction d'un marché intérieur. La baisse de la croissance y sera profonde, comme partout dans le monde.

La révolution du numérique en cours, « l'intelligence artificielle », rendra compétitive la réindustrialisation en augmentant la productivité et en baissant le coût du travail. Décomplexé, le protectionnisme fait son retour. Le dogme du libre-échange s'écroule.

L'échec de cette construction internationale peut ouvrir la voie à des États forts, « illibéraux ». La tentation est grande de conserver les « états d'urgence », autant de remise en cause des libertés démocratiques, pour restructurer plus facilement. La fermeture des frontières présentée comme une conséquence de la pandémie pourrait aussi se traduire par le repli sur soi. L'Union Européenne doit faire la preuve qu'elle est capable de mettre en œuvre des politiques communes pour faire face aux crises – économique, financière, sociale – et, ainsi, trouver une nouvelle crédibilité. Le monde se trouve à la croisée de ces chemins. Le futur n'est pas écrit et aucune tendance n'est inéluctable dans sa réalisation. Le champ des possibles est immense. ■

Nicolas Bénéès

DOSSIER

Développer la recherche

Prévenir et répondre à la crise sanitaire



Dossier coordonné par V. Ponvert

Ont participé à la rédaction : T. Ananou, T. Collin, C. Guiraud, H. Moreau, F. Rolet, N. Sueur (SNES-FSU) et G. Chauat et B. Galak (SNCS-FSU)

La crise sanitaire que nous vivons, par sa gravité, l'incertitude quant à sa durée et ses effets, pose de redoutables questions et nul ne conteste la difficulté de gestion d'une telle situation.

Cependant, l'opinion des Français traduit un manque de confiance dans leur gouvernement supérieur à celui d'autres pays comparables : 62 % d'insatisfaits, selon les enquêtes Cevipof et Ipsos-Sopra Steria, réalisées du 16 au 24 avril 2020. Les atermoiements politiques sur les mesures à prendre, les discours contradictoires et les effets d'annonce justifient ce mauvais classement de l'exécutif.

Le feuilleton des masques, jugés inutiles, puis recommandés, puis rendus obligatoires ; le retard cumulé sur la question du dépistage ; les incertitudes du plan de déconfinement quant à la sécurité sanitaire dans les transports ou à l'école... Tout contribue à nourrir l'inquiétude. Cette gestion erratique trouve aussi ses racines dans des choix antérieurs en matière de santé publique : les fermetures de lits d'hôpital, les coupes dans les crédits de la recherche, l'insuffisance des recrutements, des politiques à court terme guidées par des logiques financières entravant les possibilités d'anticiper, voire de répondre au plus vite aux épidémies.

Or la recherche est d'autant plus nécessaire que le virus se caractérise par sa grande viralité et son extension à de nombreux pays. La mondialisation libérale a conduit à des bouleversements des écosystèmes, aux délocalisations, au développement de mégapoles, facteurs favorisant la circulation épidémique. Cette menace sanitaire suppose des réactions coordonnées des États, le renforcement des dispositifs de solidarité, le financement de la recherche fondamentale.

La sortie durable de la crise doit être accompagnée d'analyses sur ses causes profondes, le coût humain après des décennies de politiques néolibérales, et poser les enjeux écologiques.

Un mal très répandu

« Ils ne mouraient pas tous, mais... »

Les différentes époques ont toutes connu leur lot d'épidémies : elles impriment de leur marque morbide les populations, et façonnent les sociétés.

L'épidémie, de l'adjectif grec *épidemos*, désigne l'apparition et la circulation rapide d'une maladie à l'échelle d'une population. De la « peste » d'Athènes (430 av JC) au Sida (1981-...) en passant par la peste noire (1346-1353), le choléra (XIX^e siècle), la grippe espagnole (1918-1919) ou le SRAS, ces épidémies se sont mondialisées (pandémies). Elles suivent les marchands, les soldats, les voyageurs et désormais les touristes et les travailleurs. L'accélération des échanges accroît leur vitesse de propagation. La deuxième pandémie de choléra morbus met quatre ans pour passer de la Russie (1830) au midi de la France (1834). Déclarée en décembre 2019 en Chine, l'épidémie de Covid 19 a gagné les différents continents en 3 à 4 mois.

Les épidémies tétanisent par les morts qu'elles laissent sur leur passage. Au moment où nous écrivons le Covid 19 a déjà provoqué plus de 270 000 morts dans le monde. Les deux vagues cholériques de 1832 et 1854 font près de 100 000 victimes à chacune de leur passage en France. La grippe espagnole de 1918-1919 en aurait fait 240 000 en France et entre 40 et 100 millions à l'échelle mondiale. Les épidémies peuvent être sélectives socialement. La peste frappe plus durement les pauvres ou les professions au contact des malades (moines, prêtres, notaires). Elles déroutent aussi parfois à l'image de la grippe espagnole qui touche principalement les 15-40 ans. Elles suscitent incompréhension et explications diverses : complot, influence des astres, corruption de l'air, châtement divin et, aujourd'hui, revanche de la nature. On recherche parfois des boucs émissaires (pauvres, nomades, juifs, médecins). Les mesures actuelles de confinement rappellent les quarantaines appliquées pour la première fois à Dubrovnik (Raguse) en 1377. Le choléra de 1832 voit s'affronter les contagionnistes (la maladie est transmissible par l'homme) et

les partisans d'une cause environnementale (la maladie est produite par le milieu). La nécessité de maintenir les relations commerciales penche parfois en faveur de la deuxième hypothèse. En l'absence de remèdes efficaces on s'en remet à différents moyens : flagellation pendant la peste noire, quinine ou saignées pendant la grippe espagnole. Les progrès accomplis par la médecine, la biologie et la chimie à la fin du XIX^e et au XX^e siècle permettent d'identifier plus rapidement les virus et les bactéries mais ne sauraient les effacer. Notre savoir et notre technique ne nous préservent pas des virus. À la différence du Moyen Âge, on sait qu'ils existent. ■



Les mesures actuelles de confinement rappellent les quarantaines

Pourquoi le Covid est-il si « virulent » ?

Les épidémies ont décimé les populations à travers l'histoire, on pensait cependant le phénomène relégué au passé. Aujourd'hui, l'inflation des pandémies est due aux politiques libérales, et aux dégâts qu'elles infligent à l'environnement.

C'est parce que le virus est un être vivant que la préservation de l'environnement naturel n'est pas sans incidence. Le virus cohabite avec le monde animal (sans l'affecter) et se répand grâce à lui. La destruction des habitats traditionnels de certaines espèces animales a donc des répercussions importantes sur le déplacement des virus : ainsi, la déforestation massive bouleverse les écosystèmes, certaines espèces migrent, les chauve-souris par exemple se rapprochent des villes, et donc des humains. En effet, l'augmentation des maladies infectieuses correspond à la croissance des taux de déforestation tropicale (250 millions d'hectares ont disparu en quarante ans). Et c'est sans comp-

ter avec les effets du dérèglement climatique dans les années à venir : les chercheurs alertent en effet sur la « libération » des glaces de bactéries et virus oubliés, avec la fonte du permafrost, véritable menace sanitaire. La circulation du virus est aussi affaire de « culture » et d'hygiène de nos sociétés : les pays asiatiques, plus coutumiers des épidémies depuis le SRAS, ont adopté le port du masque, quand tant d'autres peinent à adopter des gestes barrières. La vitesse de communication et de transport à travers le monde est évidemment un facteur aggravant de la propagation des épidémies, le capitalisme mondialisé ayant des intérêts contraires à la protection sanitaire des populations.

32 Millions

Quelques chiffres :

Nombre de décès générés par le VIH (virus de l'immunodéficience humaine). **37,9 millions** de personnes environ vivent avec le virus à la fin de 2018. **24,5 millions** de personnes ont accès à des traitements antirétroviraux. Plus de **2/3** des personnes vivant avec le VIH se trouvent en Afrique subsaharienne. Les inégalités d'accès aux tests, au traitement restent importantes.

89 780

Morts de la rougeole en 2016 dont une majorité d'enfants de moins de 5 ans. Avant que la vaccination ne soit introduite en 1963 et qu'elle ne se généralise, on enregistrait tous les 2 ou 3 ans d'importantes épidémies (jusqu'à 2,6 millions de décès par an). Plus de 95 % des décès surviennent dans des pays pauvres.

400

Décès dus à la grippe aviaire (H5N1, 2003-2004) qui a d'abord ravagé les élevages de poulets à Hong Kong avant de se transmettre à l'homme. L'année précédente le SRAS (syndrome respiratoire aigu sévère) avait causé le décès d'environ 800 personnes.

Le coronavirus témoin de nos sociétés

La crise déclenchée par le coronavirus déstabilise et bouscule de nombreux repères. Le besoin d'en comprendre les ressorts ouvre un champ de réflexion à l'ensemble des sciences humaines qui doivent pouvoir compléter les apports des sciences de la nature.

Différents champs disciplinaires nous permettent d'appréhender les facettes de la pandémie, ses causes et ses répercussions. Si la mise en perspective historique est nécessaire, la dimension anthropologique et sociale du coronavirus doit également être observée.

Des causes anthropologiques

Les maladies infectieuses ne sont pas des phénomènes exclusivement naturels. Elles ont été provoquées par la promiscuité entre humains et animaux domestiques depuis le néolithique. Leur diffusion a suivi les migrations et les déplacements. Dans la période la plus récente, de nouvelles zoonoses sont apparues et se sont enchaînées à un rythme accéléré : VIH, grippe aviaire, H5N1, SARS, MERS et Ebola. Elles sont liées à la généralisation des logiques concurrentielles et productivistes typiques du capitalisme qui débouchent sur l'expansion urbaine, la déforestation et l'artificialisation et l'exploitation illimitée des milieux naturels.

Dans le cas du Covid-19, l'agent pathogène est apparu et s'est répandu depuis une capitale mondiale de l'industrie automobile, fortement intégrée aux réseaux de transports aériens dont les flux ont doublé ces quinze dernières années. Si le Covid n'est pas la première épidémie à s'être diffusée sur l'ensemble de la planète, elle est la première à l'avoir fait à la vitesse des avions et à avoir provoqué un début d'effondrement économique généralisé.

Une pensée capitaliste saisie par l'incalculable

Jusqu'à cette crise, les pays développés sont restés persuadés que la science et le progrès technique permettent d'éradiquer les grandes incertitudes collectives. Sur le plan économique les fanatiques du tout mar-



© Erik Schepers / Flickr.com

ché imaginent un monde où les risques sont individualisables, calculables et sources de profits pour les assurances. Cette illusion d'un avenir maîtrisé techniquement et financièrement est indispensable à la logique capitaliste. Mais cet imaginaire économique ne permet pas d'anticiper ni de gérer un risque collectif et radical comme celui que nous vivons.

Et c'est bien dans les pays les plus accrochés au néolibéralisme (États-Unis, Royaume-Uni) que l'ampleur de la catastrophe a été la plus longtemps niée, et que l'on a prétendu lutter par l'immunité collective, nouvel avatar du darwinisme social.

Cette crise entraîne des bouleversements, elle révèle notamment un Occident qui hésite et qui chute : démantèlement de l'hôpital public, destruction des stocks et des usines de masques, impéritie de certains ministres et hauts fonctionnaires et condescendance envers l'étranger (notamment l'Italie) sont des facteurs qui se sont ajoutés à une histoire médicale qui n'a pas permis de comprendre

Les nouveaux virus nécessitent une surveillance de leur apparition et le déploiement d'une politique de contention

l'épidémie lorsqu'elle a émergé. Alors que les nouveaux virus nécessitent une surveillance de leur apparition et le déploiement d'une politique de contention et d'atténuation de la maladie (par des mesures de protection individuelles, des tests massifs et l'isolement des malades), la lutte contre les maladies en Occident et notamment en France est historiquement centrée sur la prévention par la vaccination et sur les traitements médicamenteux. Un certain ethnocentrisme a aggravé le manque de moyens.

Un ordre social en danger

Une fois le danger bien perçu, la réaction a été hors norme et surprend ceux qui la comparent avec les moyens qu'il faudrait déployer pour lutter contre d'autres causes de mortalité. Le confinement généralisé est bien évidemment essentiel faute de mieux, mais l'acceptation d'un blocage de l'économie par les élites montre aussi qu'elles se sont senties particulièrement concernées. Par rapport à d'autres maladies infectieuses comme Ebola, le Covid a d'abord touché des individus des classes dominantes mondialisées qui en ont été les premiers vecteurs.

Le choix du confinement et les premiers pas du déconfinement tendent d'ailleurs à remettre le social en ordre puisque ceux qui sont dans un deuxième temps les plus exposés sont les ouvriers et les employés – premiers de corvée – qui ne peuvent être protégés par le télétravail. ■

50 %

Taux de létalité moyen du virus Ebola. Identifié pour la première fois en 1976, ce virus a déclenché, entre fin 2013 et 2016, une épidémie de fièvre hémorragique en Afrique de l'ouest.

3,95 Mds d'euros

Montant des dividendes versés par le groupe **Sanofi à ses actionnaires** le 28 avril au titre d'un exercice 2019 exceptionnel, avec 7,5 milliards de résultat net, en augmentation de 9,8 %. Le 20 avril, Sanofi avait annoncé en grande pompe l'investissement de 100 millions d'euros pour soutenir la solidarité nationale, soit l'équivalent des montants perçus au titre du crédit impôt recherche (119 millions en 2019).

49,5 Mds d'euros

C'est le montant que la France consacre à la recherche, soit **2,2 % de son PIB**. Professeurs, chercheurs, ingénieurs, techniciens et personnels d'appui, la recherche emploie aujourd'hui près de **431 000 personnes**. Ils mènent leurs travaux dans différentes institutions (universités, grandes écoles, organismes publics, entreprises). Emmanuel Macron annonce investir 5 milliards d'euros dans la recherche sur 10 ans, soit 500 millions d'euros par an.

Quelles politiques de recherche ?

Le désarmement *sanitaire*

Les virus COVID touchent l'homme dès 2002 avec le SARS-1 (Severe Acute Respiratory Syndrome), puis en 2015 avec le MERS (Middle East Respiratory Syndrome).

Venu de la chauve-souris, comme sont venus du singe le virus Ebola, puis le VIH en Afrique, ou encore du poulet la grippe H1N1 au Mexique, il atteint l'homme après hybridation chez le pangolin. Le virus arrive en France en janvier 2020 : le système de santé et de recherches est « désarmé », à bout : pour preuve, la manifestation supérieur-recherche du 5 mars regroupe 15 000 personnes à Paris. Après les mesures prises De Gaulle (doublement du budget du CNRS de 1959 à 1962, INSERM créée en 1964) et l'élan donné par Mitterrand/Chevènement (accroissement massif du budget, fonctionnarisation des chercheurs contractuels, création des établissements publics à caractère scientifique et technologique – EPST), depuis, le système de santé n'a cessé de se dégrader.

Les gouvernements successifs ont rogné l'outil, malgré le coup d'arrêt des mobilisations sous Fillon des syndicats et « Sauvons La Recherche ».

Chirac, Sarkozy et Hollande ont procédé en trois points : réduction des crédits récurrents, financement sur projets (Agence Nationale pour la Recherche [ANR], projets Européens) et financements caritatifs (ARC, LNFFC, FRMF,¹ Téléthons et Sidactions avec pour slogan : « la recherche ne doit pas vivre de la charité publique » et des legs : Instituts Curie, Pasteur).

Une partie du « budget recherche » est partie au privé : c'est le Crédit Impôt recherche, véritable cadeau. La Cour des comptes dit que « l'efficacité du CIR paraît cependant difficile à établir ». Pour rappel, c'est 6,2 Md€ en 2018 et 6,5 Md€ en 2019. Soit une augmentation de 4,8 % (4,4 Md€ en 2009).

Ce sous-financement des crédits d'État de fonctionnement directs, dits « crédits récurrents » (environ 30 % d'un labo bio INSERM et 20 % au CNRS) et la stagnation, puis la diminution des recrutements créent un système basé sur la recherche sur projets et la précarité des jeunes (bourses, financements sur lesdits projets).

Les « appels d'offres » comme ceux de l'ANR sont très souvent déterminés par l'intérêt économique immédiat et/ou la faisabilité rapide, niant le rôle du hasard dans la découverte, et beaucoup de projets nouveaux, originaux, donc « hors mode, hors norme ». Face au risque d'un troisième Corona, Didier Sicard² a dû se battre pour obtenir le renou-



© Ecole polytechnique - J. Barande

La recherche, comme les infrastructures hospitalières, sont des investissements sur l'avenir

vement d'un poste de virologue à Pasteur Laos, car analyser les virus des chauves-souris n'est pas « rentable ». Pourtant, on aurait peut-être pu avoir déjà un vaccin. Bruno Canard³ a déclaré, après le SRAS COV 1 « comment anticiper le comportement d'un virus que l'on ne connaît pas ? Eh bien, simplement en étudiant l'ensemble des virus connus pour disposer de connaissances transposables aux nouveaux virus. Un projet européen lancé à cette fin à l'époque a été suivi d'autres programmes. [...] En 2006, l'intérêt pour le SARS-CoV avait disparu, on ignorait s'il allait revenir. Nous avons alors eu du mal à financer nos recherches. L'Europe s'est dégagee de ces grands projets d'anticipation au nom de la satisfaction du contribuable ».

Le Sras-Cov 1 ne représente « que » 8 096 cas et 774 décès : c'est ce qui explique le retard pris au début de l'année 2020 dans la perception de la gravité de Covid-19.

Nul ne peut assurer que le « plan vaccin » de B. Canard aurait abouti, ni que de nouveaux antirétroviraux seraient disponibles. Mais ça aurait mieux valu qu'un « crash program » en mars 2020...

C'est donc une politique à courte vue que nous avons subie.

Parallèle édifiant, la Corée : en 2015, le Corona MERS, venu d'Arabie, ne représente « que » 1 154 cas confirmés, dont 434 mortels, il s'agit donc d'une seconde alerte faible.

Pourtant, la Corée a jugé inévitable un troisième Corona, elle a privilégié la prévention : en 2020, elle effectue plus de 10 000 tests par jour, met en place plus de 40 cliniques ambulantes ; puis elle procède à l'isolement des foyers, à la diffusion massive de masques, de gants...

En France, nous subissons une politique de flux tendus : plus de 12 000 lits ont été supprimés (nous en avons beaucoup moins par habitant que l'Allemagne), les stocks de masques ont été liquidés.

Quant aux tests, leur absence s'ajoute aux pénuries de traitements (J.-F. Delfraissy⁴). La recherche, comme les infrastructures hospitalières, sont des investissements sur l'avenir, et ne relèvent pas du court terme, de flux tendus, avec un personnel précaire, pour engranger des profits immédiats. Cette politique, disons-le, et on le voit à chaque crise, est criminelle. ■

1 Association de Recherches sur le Cancer, Ligue Nationale Française contre le Cancer, Fondation pour la Recherche Médicale Française, etc.

2 Président du Comité consultatif national d'éthique (CCNE) jusqu'en 2008, et professeur émérite à l'université Paris-Descartes

3 *Le Monde* du 29 février 2020

4 Jean-François Delfraissy (*Le Monde*, 20 mars) : « Si nous disposions de médicaments à l'efficacité démontrée, il serait possible d'appliquer en France une politique testant et traitant immédiatement toutes les personnes chez lesquelles l'infection est découverte. »

Quelle issue ?

Une gestion hasardeuse de la crise

Pourquoi la France figure-t-elle parmi les pays les plus touchés par le virus ? Tout a-t-il été fait pour une sortie rapide de la pandémie ? Des questions qui se posent et qui ne vont pas manquer de se poser dans le débat politique. Il y a déjà des actions en justice intentées contre certains ministres.

Des éléments de réponses sont nombreux, à commencer par le manque évident d'anticipation. On apprend par exemple qu'en Allemagne, un test est disponible le 16 janvier à Berlin, un premier cas de COVID est diagnostiqué le 27 janvier en Bavière et le 1^{er} février, une détection massive dans toute la région par les médecins de ville est déclenchée. La propagation est contenue.

Le cas de Prato est également exemplaire. Cette ville de Lombardie de 250 000 habitants ne compte que 29 morts du Covid. La raison tient aux 25 % de chinois qui composent la population et qui très tôt ont su mettre en place des mesures de confinement et montrer l'exemple au reste de la population.

La question des moyens devra évidemment être également posée. Dans les hôpitaux bien sûr où la pénurie de lits de réanimation a obligé les autorités à demander le maintien

à domicile des patients, y compris les personnes âgées dans les Ephaad, lieu de confinement et de contamination.

Testez, testez, testez...

Les lenteurs de l'État en matière de test sont accablantes pour le pouvoir. À la mi-avril, le taux français de dépistage est le tiers de celui observé en Allemagne. La mise à l'écart des laboratoires publics est incompréhensible. Alors que O. Veran se félicite le 24 avril d'une capacité de 300 000 tests par semaine, le CNRS estime la capacité de ces laboratoires à 100 000 par jour, en grande partie inexploitée. Dans le même temps, on apprend que le pilotage de la stratégie de dépistage a été confié à un cabinet privé depuis la fin mars.

Mediapart, Libération et d'autres médias ont amplement montré les carences de la France en matière de fourniture de masques.



© Shannan Muszkopf / Flickr.com

La mise à l'écart des laboratoires publics est incompréhensible

Dans un sondage Ipsos réalisé en Europe, les Français sont les plus insatisfaits de la gestion du dossier Covid par le gouvernement. Est-ce vraiment étonnant ? ■

Santé, attention dangers !

La crise passée, tout sera possible, y compris le pire...

Le libéralisme s'est imposé au cours des dernières décennies, consacrant le rôle du marché, considéré comme plus efficace que l'État pour produire la grande majorité des biens et services. En application de cette doctrine, les entreprises publiques ont été méthodiquement privatisées, le droit est devenu de plus en plus accommodant avec

le business, et beaucoup de nos services publics s'organisent désormais sur le modèle marchand, en recherchant davantage l'efficacité que l'équité. Cette logique s'est étendue à tous les domaines sans exception, y compris celui de la fourniture de soins et la fourniture de médicaments et autres dispositifs médicaux. Avec les conséquences désastreuses que nous connaissons aujourd'hui, ce qui semble ébranler les certitudes, même dans les esprits où elles étaient les plus ancrées. Le président de la République lui-même déclarait le 12 mars dernier au sujet de la santé : « Il est des biens et des services qui doivent être placés en dehors des lois du marché ».

Mais ne nous réjouissons pas trop vite, ne sous-estimons pas l'entêtement de la pensée néolibérale. Pour les défenseurs de cette logique, la tentation sera grande d'en renforcer encore la portée, en considérant que

Nos services publics s'organisent désormais sur le modèle marchand

si elle s'avère bien moins efficace que ce qu'ils en espéraient, c'est parce qu'elle n'a pas été poussée assez loin.

Une récente note de la Caisse des dépôts et consignations sur l'hôpital laisse craindre le pire de ce point de vue. Celle-ci préconise en effet de renforcer la privatisation du secteur hospitalier, en ayant un recours massif à des partenariats public-privé, autrement dit à la sous-traitance de certaines activités à des entreprises privées, au nom de leur plus grande efficacité supposée.

Les dangers ne sont pas écartés, ils pourraient même être bien plus présents. Si la santé de tous n'est pas enfin conçue comme un bien public, les dérives vont se poursuivre, voire se renforcer. Les médicaments et les dispositifs médicaux seront plus encore livrés au jeu de la concurrence et de la spéculation et les hôpitaux soumis à des impératifs d'efficacité. Avec des conséquences potentiellement graves car même lorsque la vague de propagation du coronavirus sera passée, notre système de soins devra rester pleinement mobilisé pour faire face aux suites de la crise. Il faudra reprogrammer les nombreux soins non-urgents qui ont été reportés et aussi sans doute, malheureusement, prendre en charge les pathologies créées par le confinement. ■



© DR



La crise sanitaire révèle le rôle essentiel de la recherche et des scientifiques

Boris Gralak (SNCS-FSU) est directeur de recherche au CNRS et effectue des recherches à Marseille en physique mathématique appliquée à l'électromagnétisme et aux métamatériaux.

L'US Mag : *Le grand public ne s'est jamais autant intéressé aux travaux des scientifiques qu'en ces temps d'épidémie. Quel rapport entre la société et les scientifiques cela révèle-t-il ?*

Boris Gralak : La recherche et les scientifiques sont directement mobilisés depuis le début de la crise sanitaire à plusieurs niveaux : étude de l'origine et du mode de transmission du virus SARS-CoV-2, modélisation de la propagation de la pandémie, recherche d'un traitement, mise au point d'un vaccin... Ils ont organisé la riposte en fabriquant du gel, des respirateurs, des visières et en faisant don de matériel (masques, gants, fluides) aux CHU. Les scientifiques jouent également un rôle important d'expertise, notamment au sein du Conseil scientifique COVID-19 qui propose des avis au gouvernement. Mais cette nouvelle visibilité de la recherche révèle des incompréhensions entre les scientifiques et la société. Contrairement à ce que cette nouvelle visibilité semble montrer, la valeur de la recherche ne doit pas être appréciée à son utilité directe : la recherche fondamentale doit être libre de toute finalité pour faire progresser toutes les connaissances et affronter les prochaines crises, qu'elles soient sanitaires, climatiques, écologiques, sociales, économiques ou démocratiques. D'un autre côté, les attentes de la société sont immenses pour répondre à la crise actuelle, alors que les connaissances scientifiques comportent des incertitudes, évoluent et demandent du temps.

L'US Mag : *Les chercheurs ne sont pas d'accord entre eux, les analyses scientifiques varient au fil des études : comment gérer cela et où devraient se situer l'action et la parole politiques ?*

Boris Gralak : La démarche scientifique repose sur des hypothèses et la confrontation des résultats obtenus à partir de différentes hypothèses. Les débats sont donc intrinsèques à la démarche scientifique : ils sont essentiels car ils permettent de faire émerger de nouvelles idées et progresser les connaissances. Les résultats scientifiques doivent être appréciés dans le contexte des hypothèses sous-jacentes et des incertitudes qu'ils comportent, ces incertitudes devant être maîtrisées avec des protocoles précis et des données de qualité. C'est pourquoi la diffusion de la culture scientifique et de la démarche scientifique à tous les niveaux de la société est indispensable pour appréhender des situations complexes très anxieuses. Les expertises scientifiques et techniques doivent éclairer l'action et la parole politiques, mais ce sont les politiques et eux seuls qui doivent prendre les décisions et les assumer. Le gouvernement n'a pas à s'affranchir de ses responsabilités au prétexte que les avis des scientifiques changent ou sont discordants.

L'US Mag : *Est-il souhaitable d'autant médiatiser un potentiel « remède » comme la chloroquine ?*

Boris Gralak : Tout le monde souhaite qu'un traitement à la Covid-19 soit trouvé le plus rapidement possible. Mais je pense que les déclarations du professeur Raoult sont dommageables quand il exprime, au mépris de la démarche scientifique, des certitudes à partir d'études qui se situent plus au stade des hypothèses que des résultats scientifiques. Ces déclarations ajoutent de la confusion à une situation déjà anxiogène et ont engendré dans la population des comportements plus guidés par l'affectif que la raison. Si malheureusement il se confirme qu'il n'y a pas de bilan bénéfice-risque positif de la chloroquine, il faudra alors beaucoup d'efforts et de pédagogie de la part des scientifiques pour assurer la confiance du grand public envers les chercheurs.

L'US Mag : *En quoi la recherche, toutes disciplines confondues, est-elle indispensable pour répondre à la crise ?*

Boris Gralak : Si dans cette phase de pandémie l'urgence est la recherche médicale, la microbiologie et la biologie pour les traitements, vaccins et autres tests, d'autres recherches sont indispensables : l'épidémiologie et les mathématiques pour modéliser l'évolution de la pandémie, la physique pour les appareils de microscopie et d'analyse, et la chimie pour la synthèse de molécules médicamenteuses. La généralisation des activités digitales avec le télétravail et le téléenseignement nécessite de développer les réseaux de télécommunication, le mobile à haut débit, le stockage de données, la puissance de calcul, la sécurité numérique, l'intelligence artificielle, tout cela avec sobriété énergétique. Les recherches en sciences humaines et sociales sont convoquées sur bien d'autres fronts encore : questions continues sur le travail, l'éducation, les inégalités, les modes de production, les modèles économiques, le genre, le soin et l'hygiène, les conséquences du confinement, les menaces sur la vie privée, les questions éthiques, fake news... Enfin, cette crise sanitaire trouve sa source dans l'anthropisation de la terre avec le bouleversement du climat, de l'environnement, des écosystèmes, de l'agriculture, de l'élevage et de l'industrie agroalimentaire qui augmentent les passerelles de transmission des virus entre la faune sauvage, les animaux domestiques et l'homme. Seul un investissement massif dans toutes les recherches, indépendamment de leur utilité, permettra de faire face aux prochaines crises. ■

Enjeux de pouvoir : la confiance en jeu

Politique et médical, qui décide ?

Il est sans doute trop tôt pour dresser un bilan de la gestion politique et sanitaire de la crise du Covid-19. Le rôle joué par les diverses autorités sanitaires et leur relation avec l'État seront au centre de l'analyse qu'il faudra mener. Quelques pistes et questions.

A lors que la crise est déjà évidente, le président de la République, le 5 mars, demande la constitution d'un « conseil scientifique ». Cette instance, constituée d'experts de champs disciplinaires différents joue un rôle clé. Réputé « indépendant », il donne des avis scientifiques sur lesquels vont s'appuyer des décisions politiques, comme le maintien des élections municipales.

Un conseil sous surveillance ?

Très tôt pourtant son pouvoir et son indépendance seront interrogés. Il existe d'autres institutions : Santé publique France, la Haute Autorité de santé, le Haut Conseil de la santé publique, INSERM... Qu'est-ce qui justifie la création de ce « conseil scientifique » dont la base légale est très discutable ? Le gouvernement semble se conformer à ses avis, comme le passage à l'état d'urgence institué le 23 mars, mais s'en libère quand il s'agit de la réouverture des établissements scolaires que ce même conseil avait préconisée pour septembre dans une « note » du 20 avril. Une « note », et non un « avis », saura-t-on plus tard quand il faudra expliquer pourquoi celle-ci n'a pas immédiatement été rendue publique, conformément à la transparence qu'elle revendique, ce qui laisse planer un doute sur son indépendance.

Quelle place pour l'expertise médicale ?

La réflexion sur les relations entre le pouvoir sanitaire et politique est ancienne. En 1919, Max Weber, un sociologue allemand, distingue « le savant et le politique » dans deux



Il ne s'agit plus seulement de veiller à l'hygiène, mais de mettre en place une véritable « police de la santé »

conférences célèbres. Le premier recherche avec méthode une vérité indépendamment de tout jugement de valeur, tandis que « *l'homme politique prend position* », il a des convictions et doit trancher entre différentes options. Mais pour M. Weber, la politique se limite au contour de l'État et ne conçoit pas de liens entre le pouvoir et la science.

À l'inverse, Michel Foucault consacrera une partie de sa réflexion à la médecine de santé publique. Dans la société industrielle qui naît au XVIII^e siècle, il ne s'agit plus seulement pour le pouvoir de veiller à l'hygiène, ce qu'il a toujours fait, mais de mettre en place une véritable « police de la santé ».

Pour Michel Foucault, la santé publique va

de pair avec la surveillance des individus. Cela atteste certes d'un « souci de la vie » mais aussi d'une volonté de contrôle et de moralisation : une médicalisation de la société où la parole du médecin s'impose dans tous les domaines y compris à la décision politique.

Dans l'affaire du COVID, il faudra aussi se souvenir de la rencontre, très médiatisée, d'Emmanuel Macron avec le professeur Raoult, où le chef d'État semblait aller chercher une légitimité auprès d'un médecin qui, un moment, contre le pouvoir médical représenté, est apparu comme le détenteur de la vérité ; et continuer à s'interroger sur le rapport du politique et du médical. ■

Pour un État responsable et protecteur

Pour faire face à l'épidémie de coronavirus, de multiples initiatives citoyennes et associatives ont vu le jour : mobilisation pour coudre des blouses et des masques, distributions alimentaires, maraudes, dons, soutien matériel et moral aux personnes isolées... qui n'ont pas attendu les exhortations du Président et du gouvernement à « *la solidarité* », et à l'« *esprit de responsabilité* ».

Ces appels répétés à la responsabilité tendent à dépolitiser et masquer les réels enjeux économiques et sociaux : l'épidémie a montré à quel point il était urgent de porter des réponses collectives en réinvestissant dans les services publics et la lutte contre les inégalités. La surmortalité en Seine-Saint-Denis est une illustration cruelle de l'imbrication des inégalités : difficulté d'accès aux soins, précarité de l'emploi, emplois de « première ligne », logements trop petits,

comorbidité, se sont ici conjugués. Rien de vraiment nouveau puisque les 5 % les plus riches vivent en moyenne 13 ans de plus que les 5 % les plus pauvres (INSEE 2018) et 41 % des français affirment avoir renoncé à des soins médicaux pour des raisons financières... mais c'est l'environnement de vie en général qui est déterminant : type de logement, attention portée au corps et à l'alimentation, inquiétude face à l'avenir, conditions et durée du travail. Par conséquent, pour favoriser la santé de toutes et tous, il faut lutter contre toutes les formes d'inégalités et donc renforcer l'État protecteur dans toutes ses dimensions : extension de la couverture maladie, lutte contre les déserts médicaux, renforcement de la protection sociale, et plus généralement amélioration des conditions de vie et de travail.

AEFE. L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger est financée au 1/3 par l'État, 2/3 restant à la charge des familles (frais de scolarité). Sa survie, déjà fortement compromise par des coupes budgétaires, est aujourd'hui menacée.

Un soutien à double tranchant

Dès le début de la crise Covid, le SNES-FSU a multiplié les interventions auprès du ministère des Affaires étrangères afin que celui-ci apporte une aide financière aux parents d'élèves boursiers et à l'agence. Outre 70 millions d'euros pour l'accompagnement des postes diplomatiques, saluons l'enveloppe de 50 millions d'euros débloquée pour l'aide à la scolarité. Celle-ci, pilotée par l'AEFE, s'appuiera sur les critères sociaux (bourses).

Un choix politique

L'AEFE, quant à elle, ne disposera que d'une avance France trésor de 100 millions. Qui dit avance dit obligation de rembourser, ce qui fait craindre un nouveau plan d'économies. Rappelons qu'à l'été 2017, une annulation de crédit de 10 % de sa dotation a entraîné un plan de réduction des dépenses et la suppression de 10 % des postes de détachés.

Par ailleurs, cette avance est destinée à l'ensemble des établissements, y compris ceux totalement privés, hors réseau de l'AEFE. En tordant ainsi le bras aux règles de comptabilité publique et aux missions de service



© Directmedia - Wikimedia cc - Quentin Metsys - Musée du Louvre

public, le gouvernement renforce son choix politique de préférence au « tout privé ». Ainsi, le plan de doublement des effectifs élèves et de privatisation accrue imposé, peut être financé ! L'opérateur public s'imposera sans doute de nouvelles économies dont son réseau historique fera les frais. Pour éviter que l'AEFE ne devienne le responsable de sa propre disparition, le SNES-FSU demande que cette avance soit transformée en dotation budgétaire. Ce ne serait qu'un début ! ■

Patrick Soldat

MOUVEMENT INTRA VÉRIFICATION DES VŒUX ET BARÈMES

C'est une étape à ne pas prendre à la légère. Si vous participez à l'intra, vous avez accès à vos vœux et au barème lié à chacun d'eux sur l-Prof pendant une quinzaine de jours. La période d'affichage des vœux et barèmes varie d'une académie à l'autre.

Contactez la section académique du SNES-FSU*, non seulement pour connaître le calendrier, mais aussi pour obtenir l'aide des militants et élus du SNES lors de cette opération qui revêt une importance capitale.

Pour chacun des vœux formulés, vous devrez, avec le SNES-FSU, vérifier que le barème n'est pas erroné. Vous pourrez en demander la correction auprès du rectorat le cas échéant. **Attention** : une fois le délai échu, il ne vous sera plus possible d'intervenir sur vos barèmes. Un oubli de points peut vous faire rater le poste que vous espérez. Il s'agit parfois simplement d'une pièce justificative à ajouter à votre dossier ou d'une erreur de saisie à rattraper.

Le regard des élus du SNES-FSU peut vous éviter bien des erreurs. Eux seuls ont à la fois l'expertise du mouvement et une connaissance fine des établissements de l'académie (ils y sont en poste).

*** Prenez contact avec la section académique SNES-FSU de l'académie dans laquelle vous participez à l'intra.**

RÉMUNÉRATIONS. Traitement, indemnités, jours de grève et de carence, le point sur les salaires pendant le confinement.

Salaires non confinés

Le traitement indiciaire et les indemnités (supplément familial de traitement, indemnité de résidence, HSA, ISOE part fixe et part modulable, indemnités REP + ou REP) sont conservés et versés en mai pour les mêmes montants que ceux retenus en mars 2020 tout comme la NBI qui continue d'être versée. En revanche, les indemnités de jury ou de formation, ISSR, HSE, heures de khôlle qualifiées de non-permanentes par le ministère et donc en attente de paiement doivent être saisies dans les rectorats pour pouvoir être régularisées sur les prochaines payes. Cela peut nécessiter un certain temps tout comme les changements d'échelon prévus à partir d'avril.

De l'investissement

Le SNES-FSU est intervenu auprès du cabinet du ministre pour qu'instruction soit donnée aux recteurs pour que les retenues pour fait de grève et de journée de carence, dont le SNES avec la FSU continue de demander le retrait, ne s'appliquent pas. Dans le contexte actuel, les collègues s'investissent auprès de leurs élèves pour qu'ils conservent un lien avec les apprentissages – certains se sont portés volontaires pour l'accueil des enfants des personnels soignants – ce n'est sûrement pas le moment de les sanctionner pour avoir défendu le service public. Les collègues ont, durant cette période, utilisé leur matériel personnel. Cela renforce l'exi-



© Johannes Vermeer - National Gallery of Art Washington (DC)

gence par le SNES-FSU d'une indemnité d'équipement informatique aussi bien lors de l'entrée dans le métier que tout au long de la carrière. ■

Erick Staëlen

COLLÈGE. Le ministère propose pour la réouverture des établissements une série de fiches Eduscol précisant les attendus de fin d'année dans les différentes disciplines.

Déconfiner ? Oui, mais avec lucidité !

En 2016, les programmes ont été conçus sur l'ensemble du cycle 4, avec peu voire pas de repères annuels selon les disciplines. Quelques précisions ont pu être apportées par la suite. La collection de fiches ministérielles présente cette fois, pour chaque programme d'enseignement, les thèmes et/ou compétences identifiés « pour faciliter la reprise et le travail de fin d'année ». Le problème est que ces consignes ne sem-

blent pas avoir pris la mesure des contraintes sanitaires s'appliquant dans les classes. Rappelons que les salles spécialisées ne seront généralement pas accessibles : pas de matériel pour les enseignements artistiques, la technologie, les sciences expérimentales, les activités nécessitant des constructions en mathématiques... Comment par ailleurs réaliser le travail collaboratif préconisé en langues vivantes tout en respectant les gestes bar-

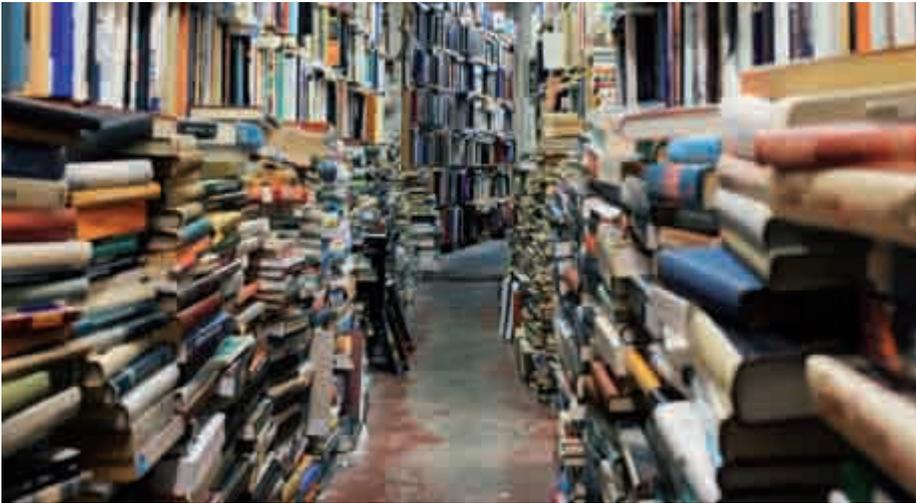
rière ? Certaines inspections générales – en éducation musicale et en arts plastiques par exemple – envoient d'ailleurs aux professeurs d'autres propositions, qui ont le mérite de respecter scrupuleusement le protocole sanitaire national.

Rester maître de ses choix pédagogiques

En sciences physiques et en SVT, il est proposé de doter les élèves d'un portfolio indiquant le programme traité cette année à l'intention du professeur de l'année prochaine. Cette proposition redondante avec le cahier de texte de la classe et le travail en équipe pédagogique ne doit pas se transformer en dossier scolaire bis. Il y a bien autre chose à faire avec les élèves dans le peu de temps imparti !

Les priorités suggérées par Eduscol sont donc à relativiser. Il convient de s'en saisir quand elles constituent une aide, mais de ne pas suivre des préconisations inadéquates. Les conditions du retour en classe ne permettent pas d'enseigner comme avant. Chacun fera comme il pourra. Les professionnels que nous sommes ont fait avec le confinement ; ils feront avec le déconfinement. ■

Sandrine Charrier



STAGIAIRES ET CONCOURS. Depuis mars, le SNES et la FSU font tout pour que la titularisation et l'affectation des stagiaires fasse l'objet de la plus grande bienveillance de l'institution et qu'elle prenne effet le 1^{er} septembre pour toutes et tous.

Des avancées et des incertitudes

Dans la plupart des INSPE, les évaluations ont été allégées, les soutenances orales de mémoire annulées ou organisées en visio-conférence. Les rumeurs sur le report de la titularisation au premier trimestre de l'année 2020-2021, colportées par les plus hautes instances dans certaines académies, ont angoissé les stagiaires. Le ministre, interpellé par le SNES et la FSU, a écarté cette éventualité. Pas de report généralisé des titularisations en décembre donc – y compris pour les stagiaires agrégés ou en renouvellement qui doivent subir une inspection pour être titularisés. Le SNES-FSU demande qu'il y ait enfin une publication officielle de ces décisions.

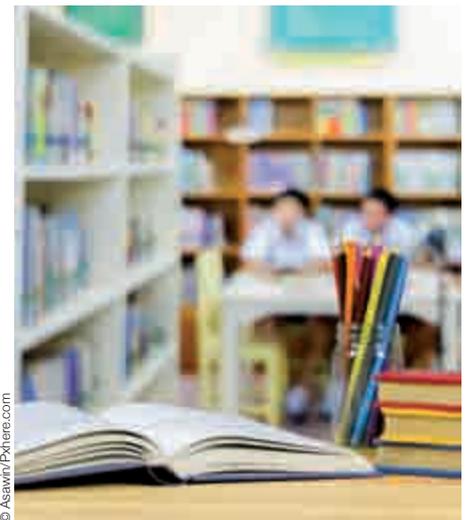
La FSU continue par ailleurs de demander que tous les stagiaires qui devraient être placés en renouvellement de stage l'an prochain soient affectés en prolongation de stage au cours du premier trimestre, puisqu'ils n'ont

pas pu montrer qu'ils avaient progressé pendant la durée du confinement.

Concours du combattant

Les concours externes écrits ou oraux se tiendront de la mi-juin à fin juillet. Les affectations auraient lieu à la mi-août, ce qui va rendre difficile le déménagement de stagiaire dans une période où les changements de domicile seront nombreux. Le SNES-FSU demande que l'affectation sur le premier vœu soit privilégiée et que des aides au logement soient prévues. La semaine de prérentrée pour les futurs stagiaires, prévue pour les derniers jours d'août, devrait être reportée début septembre.

Pour ce qui est des concours internes, le ministère ne veut toujours pas déplacer les oraux prévus en septembre, ni déclarer admis tous les admissibles dans le cadre d'un collectif budgétaire. Le SNES-FSU invite toutes les



personnes concernées à écrire au ministère pour témoigner des problèmes posés par cette décision. ■

Alain Billate

CIO. Grands oubliés du protocole, les CIO doivent maintenant s'adapter aux nouvelles conditions sanitaires.

Retour au CIO et ailleurs

Le retour des équipes de Psy-ÉN, des personnels administratifs et des DCIO ne peut pas être improvisé, tout comme la réouverture progressive des CIO au public. Avant tout, il faut vérifier que les conditions sanitaires de sécurité sont garanties par notre administration. Très souvent, les DCIO sont en responsabilité et l'enjeu pour eux est de ne pas rester seuls ! Les collectifs de travail, toujours à distance, sont plus que jamais nécessaires pour assurer les conditions de sécurité de cette reprise au CIO et dans les établissements du secteur.

À distance mais sur le terrain

Deux mois de confinement et un retour à l'école incertain auront créé des situations difficiles pour les élèves. À cela vont s'ajouter les impératifs d'un calendrier serré de l'orientation et de l'affectation, malgré les demandes d'assouplissement du SNES-

FSU. La petite chanson d'une urgence à tenir les opérations de gestion de l'orientation se fait entendre ici et là. Mais il faut raison garder ! Réussir le retour au CIO et à l'école, c'est y offrir d'abord un cadre sécurisant pour les élèves comme pour les adultes qui y travaillent. Certains élèves, certains parents sont dans des situations sociales et psychologiques qui ne leur permettent pas d'aborder sereinement ce retour ni des choix d'orientation. Il faut le prendre en compte et éviter les décisions aux conséquences irréversibles. Le travail des Psy-ÉN sera donc essentiel auprès des professeurs, CPE et équipes pluri-professionnelles.

Le collectif du SNES-FSU, durant ces dernières semaines, a publié sur le site du SNES de nombreux articles. Une réunion à distance de nos responsables académiques a permis de mesurer l'importance du travail réalisé sur le terrain par les Psy-ÉN en dépit de la communication pitoyable du ministère.



Continuons à revendiquer des moyens pour travailler correctement et faire valoir toute l'importance des CIO et de la psychologie dans l'école. ■ **Géraldine Duriez**

NON-TITULAIRES. Dans la période actuelle, les non-titulaires ont plus que jamais besoin du soutien de leurs représentants syndicaux.

De l'auxiliarat en temps de crise

La règle qui veut que les agents non titulaires ne puissent pas prétendre à un CDI s'ils ont accumulé plus de 4 mois d'interruption entre deux contrats est particulièrement pénalisante dans la période actuelle. C'est la raison pour laquelle la FSU en a demandé à plusieurs reprises la suspension

et a été entendue. Olivier Dussopt, secrétaire d'État, semble en effet avoir bien compris les conséquences très négatives de cette règle puisqu'il en a inscrit la suspension dans la loi Urgence sanitaire 2 qui est en discussion à la mi-mai. C'est là une avancée certaine, à mettre au seul actif des syndicats

de la FSU, mais elle ne couvre que la période allant du 16 mars à la fin de l'urgence sanitaire. C'est un peu court : dès le 18 mars, la FSU réclamait une période de suspension jusqu'à « la date de reprise de l'activité ordinaire des services, des écoles et établissements ». Donc à la rentrée de septembre, et non à la fin du confinement.

Nouveaux besoins en remplacement

La fin du confinement doit être synonyme de régularisation de tous les CDD qui n'ont pu être signés ou récupérés du fait des fermetures d'établissements. D'ailleurs, comme l'a exigé la FSU, une majorité de contrats courts auraient dû être renouvelés ou prolongés dans la mesure où le comité médical n'a pas pu se réunir pour statuer sur la reprise du travail des titulaires en congé longue maladie ou de longue durée.

Les besoins en remplacement sont réels : collègues ayant développé des pathologies diverses pendant la période de confinement, collègues en congé maladie ainsi que ceux bénéficiant d'ASA et pour lesquels le travail à distance n'est pas possible. Faute de titulaires remplaçants en nombre suffisant, les contractuels devront continuer d'assurer cette mission, que ce soit à distance ou en présentiel. ■

Nadine Krantz et Jocelyne François



AED - AESH. Souvent peu considérés, ils ont néanmoins des droits qu'il faut continuer à défendre.

Premiers de corvée...

Rappelons tout d'abord que les AED et les AESH, comme l'ensemble des personnels peuvent faire valoir leur situation à risque ou celle d'un proche, ou encore l'obligation de garder un enfant pour ne pas être contraints de retourner en établissement. De plus, la vérification du strict respect du protocole sanitaire doit s'étendre, en dehors des classes, à toutes les situations concernant ces personnels souvent fragiles vis-à-vis de la direction. Le SNES-FSU y veillera !

AED : pour un renouvellement exceptionnel

Pour tenir compte des difficultés causées par la situation actuelle pour les AED qui arrivent à la fin de leur engagement de six ans à préparer leur transition professionnelle, et limiter le turnover dans les vies scolaires à la rentrée de septembre, le SNES-FSU demande qu'il leur soit permis d'effectuer, à titre exceptionnel, une septième année.

AESH : le retour en établissement quasi-impossible

Les conditions de retour en établissement imposées par le protocole sanitaire ne permettent pas à la quasi-totalité des élèves en situation de handicap de reprendre le chemin de leur établissement. Dans la plupart des cas, la proximité entre l'élève et l'AESH



© Adam R Pixabay.com

qui l'accompagne rend impossible le respect des gestes barrières, et ce, quels que soient les équipements de protection individuels. L'AESH est souvent obligé de toucher l'élève ou de lui tenir tel ou tel matériel. Cela ne signifie pas qu'aucun travail d'accompagnement n'est possible. D'ailleurs, des AESH ont pu accompagner d'une façon ou d'une autre les élèves dont ils ont la charge depuis le début du confi-

nement. En revanche, cela signifie qu'il revient à l'institution de mettre en place les moyens du développement de cet accompagnement à distance lorsqu'il est possible et rendu nécessaire par les impératifs de sécurité sanitaire.

La mise en œuvre de ces moyens doit s'appuyer sur la consultation des personnels (élus CCP, CHSCT, CTSD...). ■

Emmanuel Séchet

PERTE D'AUTONOMIE. La crise sanitaire que nous vivons et le manque d'aidants contribuent à fragiliser davantage une population qui n'en avait pas besoin.

Les grands oubliés de la crise

Si la catastrophe en EHPAD éclate au grand jour, le silence persiste sur les quelques 700 000 personnes âgées en perte d'autonomie à domicile. Elles sont les victimes invisibles d'un État qui relègue toute une population et ne connaît que la logique comptable. Les décès sont probablement nombreux.

Ces personnes sont encore plus isolées qu'en temps normal et, du fait de la baisse notable des intervenants, elles souffrent moralement et physiquement. Pourtant, les auxiliaires de vie et aides à domicile jouent un rôle encore plus fondamental, aujourd'hui. « *Près de 90 % de nos missions sont autour d'actes essentiels* », déclare la responsable d'une association d'aide à domicile, qui ajoute que la livraison de moyens de protection a tardé et que les masques manquent encore cruellement. « *Nous passons toujours après les autres.* »

Aider les aidants

Alors, beaucoup de personnels sont intervenus la peur au ventre, car les gestes barrières sont peu aisés : les personnes concernées ne peuvent parfois ni manger seules, ni faire leur toilette. Les soignants ont été nombreux à travailler dans des conditions rendues encore

plus difficiles notamment à cause de raisons familiales. Les autres intervenants (orthophonistes, kinés, etc.) n'ont pas eu le droit de venir pour assurer des soins destinés à freiner la dégradation physique. Et que dire de la solitude éprouvée quand on a l'impression d'être enfermé et coupé du monde alors qu'un accompagnement psychologique et psychique serait indispensable ! Alors, plus que jamais, l'essentiel repose sur les aidants qui vivent aussi la crise, plus ou moins « facilement », actifs ou retraités.

La pandémie va-t-elle changer l'image de la profession des aides à domicile ? La question de la rémunération, des conditions de travail, est au centre de leurs revendications. Il est temps de reconnaître l'utilité publique de ces personnels. L'État prône le maintien à domicile sans se donner les moyens de sa politique : l'urgence d'une loi autonomie n'est plus à démontrer. ■ **Marylène Cahouet**

© CC - Hubert Robert - Vue imaginaire de la Grande Galerie du Louvre en ruines



LA VIE SCOLAIRE



© Shutterstock / AdobeStock.com

DEPUIS LA FERMETURE DES ÉTABLISSEMENTS, les CPE ont dû travailler autrement, avec les élèves, les familles et l'ensemble des personnels. Ils ont su s'adapter à une situation inédite venue bousculer leur métier et interroger posture et gestes professionnels.

Face aux défis de la crise sanitaire, le rôle des CPE

Pourtant le confinement avait bien mal débuté du fait de la cacophonie ministérielle. Comme les autres personnels, les CPE se sont retrouvés en difficulté face aux priorités changeantes du ministre qui ont conforté certains chefs d'établissement à exiger la présence des CPE dans leurs établissements, sans manquer d'inventivité pour

les détourner de leurs missions. Le SNES-FSU est intervenu pour faire cesser ces pressions et dérives.

Un confinement qui atteint l'exercice du métier

Chacun s'est efforcé d'assurer la soi-disant « continuité pédagogique » martelée par le ministre. Mais comment exercer à distance un métier qui repose sur la relation ? Comment concevoir un travail en distanciel et l'exercer sans outils adaptés ? Malgré la pression de l'urgence, les CPE ont su prendre le temps de la réflexion, s'organiser, agir avec sérénité et faire au mieux avec les moyens du bord.

Ce travail à distance a conduit à retravailler, en coordination avec les équipes de professeurs, la relation à l'élève et à sa famille pour maintenir le lien éducatif et pédagogique. Les fondamentaux du métier sont restés les mêmes : être aux côtés des professeurs et de l'ensemble de la communauté éducative. Plus que « pointer une absence numérique », c'est bien faire du lien qui a été la priorité : s'inscrire dans un suivi de l'élève par des contacts téléphoniques ou numériques

afin de rassurer élèves et familles, les accompagner, adapter les quantités et le rythme de travail par une coordination d'équipe renforcée, éviter que le fil ne soit rompu. Pour ce faire, les CPE ont pu s'appuyer aussi sur les AED, si précieux.

Pour autant, l'école à distance ne peut remplir les mêmes objectifs que la classe et la

PAROLE D'AED

En totale incohérence avec les consignes nationales et les ordres de la hiérarchie, mon chef d'établissement a fait partie de ceux qui ont jugé indispensable de faire déplacer les assistants d'éducation pour effectuer des permanences chacun leur tour, sans que les missions ne soient clairement définies. Je m'étonne encore d'avoir été l'une des seuls à refuser de me plier à cette injonction contradictoire dans mon lycée et du manque de compréhension dont a fait preuve la direction. Quel intérêt, dans un tel contexte, de mettre le personnel dans une situation très inconfortable et de faire peser une pression inutile sur les individus et les équipes dans un moment où l'on a déjà choisi de faire régner la peur, suite à la déclaration de guerre de E. Macron ?



© DR

vie dans l'établissement scolaire. Tous les élèves ne disposent pas du matériel ni de la connexion pour tirer profit du travail des équipes pédagogiques, n'ont pas la même autonomie ni les mêmes facultés d'apprentissage. Les parents ne sont pas des professeurs et ne doivent pas « remplacer l'école ».

Les CPE savent combien l'école est un repère pour beaucoup de jeunes mais aussi combien cette crise sanitaire creuse encore les inégalités. Malgré les efforts des équipes, une part non négligeable d'élèves ne donne plus signe de vie, notamment en lycée professionnel et en zone d'éducation prioritaire : le risque d'exacerbation des tensions intrafamiliales engage les CPE à trouver les moyens de rester des interlocuteurs recours pour les élèves en danger en lien avec les personnels médico-sociaux (maltraitance, mineur isolé, primo arrivant, jeune relevant de la sauvegarde à l'enfance...).

Les CPE ont été également nombreux en collège à se porter volontaires pour encadrer les enfants des personnels soignants au plus fort de la pandémie.

Construire la reprise en équipe pluriprofessionnelle

La réouverture des établissements, même progressive, soulève des questions très concrètes. Elle met en lumière les enjeux sanitaire, organisationnel, éducatif et pédagogique. Le défi est de taille pour les espaces vie scolaire : demi-pension, sanitaires, couloirs, cour de récréation, salle FSE et maison des lycéens, internat (enjeu majeur de la reprise), bureau d'accueil des élèves... Idem pour la gestion des flux et des personnes, les entrées et sorties d'établissements, les transports scolaires...

L'impératif de santé et de sécurité est un préalable à tout retour dans les établissements. Loin d'exempter l'institution de ses responsabilités, les CPE entendent penser en équipe les conditions d'accueil.

Définir collectivement des objectifs à cette reprise, organiser la prise en charge (éducative, sociale, psychologique, médicale, sanitaire) des élèves sont des impératifs.

À la veille de la « rentrée », je ne peux que m'inquiéter de ce qui point derrière tout ce raffut. L'assistant d'éducation est à l'évidence sous-payé, bien souvent peu considéré et ses missions sont parfois méconnues du chef d'établissement lui-même (sans parler de notre cher ministre qui semble avoir tout juste découvert notre existence).

Alors même que le sens de sa vie, comme celui de bien d'autres salariés précaires, ne repose pas sur le travail, et que tout ce à quoi il aspire s'écroule, faudrait-il qu'il sacrifie ce qui lui donne envie de vivre, ses projets, sa vie sociale, ses rêves, pour obéir à ce qui s'apparente de près ou de loin à la devise « travail - famille (très réduite) - patrie » ?

Personne ne sortira de cette crise comme il y est entré et la rentrée de septembre se construit dès aujourd'hui. Pour les CPE, le suivi éducatif des élèves reste la mission prioritaire, notamment pour ceux qui auront

été les plus fragilisés. Cette crise sanitaire et économique doit être l'occasion de moyens supplémentaires en CPE, AED, personnels médico-sociaux, dans le cadre d'un plan de relance pour la rentrée 2020. ■

Trois questions à...



Pascale Balestrat, CPE au lycée Marcelin Berthelot de Châtellerauld (86)

L'US Mag : *Dans ta situation particulière de « personnel logé par NAS (nécessité absolue de service) », quelles ont été tes premières priorités de CPE ?*

Pascale Balestrat : À partir du 17 mars, ma fonction de CPE a complètement changé. Le chef d'établissement était présent ainsi que les personnels logés. Nous avons d'abord convenu de mettre en place des permanences téléphoniques par roulement pour que parents, élèves et personnels puissent joindre le lycée. Les enseignants ont été informés qu'ils pouvaient me solliciter pour que j'appelle les élèves qui ne rendraient pas les travaux demandés ou leurs parents, afin de les soulager d'une partie de leur suivi pour le moins fastidieux.

Les enseignants m'ont signalé de nombreux élèves peu « connectés » ou en difficulté à l'être et mes journées ont été bien remplies : mails, appels, messages, rappels, réponses, trace des échanges dans l'onglet « vie scolaire-mémo » de Pronote et aides apportées aux élèves et aux enseignants.

L'US Mag : *Quelles sont les difficultés que tu as pu relever ?*

P. B. : Au début, les problèmes des élèves étaient techniques : connexion, encombrement, codes. Lors de mes appels, j'ai cherché à maintenir le lien dans une relation de confiance, en demandant s'ils avaient des soucis d'ordre matériel ou organisationnel, même si, les connaissant bien, je savais que certains, déjà peu motivés en présentiel ne faisaient sans doute pas tous les efforts pour travailler à distance. Certains travaillaient en fait avec leur téléphone et ne s'en sortaient pas. Nous avons prêté autant d'ordinateurs que demandés, avec l'accord de la Région, mais je reste persuadée que nous n'avons pas eu connaissance de tous les besoins. Pour les quelques élèves sans connexion internet (ou avec un forfait très limité), il a été nécessaire de récupérer et imprimer tous les cours pour les remettre aux familles sur rendez-vous. Ce travail est très chronophage, et je n'ose imaginer ce qu'il a pu représenter pour les collègues dans les zones peu connectées. J'ai dû rassurer plusieurs parents, submergés par la double journée de télétravail pour eux et d'école à domicile pour leurs enfants.

Au fil du temps, les enseignants, vivant eux-mêmes ces situations, ont d'ailleurs réduit leurs signalements, mesurant les difficultés d'ordre familial que la pression mise sur les élèves pouvait engendrer.

J'ai travaillé avec l'infirmière pour appeler des élèves qu'elle savait fragiles, avec l'assistante sociale pour lui demander des conseils quant aux situations qu'elle suivait avant la fermeture du lycée. Toutes les deux sont très inquiètes de l'impact de cet enfermement pour des enfants qui subissaient déjà des carences éducatives, voire des violences physiques ou psychologiques.

L'US Mag : *Quel premier bilan en tires-tu et quelles réflexions pour la suite ?*

P. B. : J'espère que les tenants du tout numérique et les fétichistes de la technologie auront mis un peu d'eau dans leur vin ! Si certains se sont fait plaisir à expérimenter de nombreux supports ou autres plates-formes d'enseignement à distance, ils ont bien été obligés de constater qu'en visioconférence ils ne touchaient parfois qu'un tiers de la classe et que les élèves étaient perdus avec les outils différents utilisés d'un professeur à l'autre.

Le positif sera peut-être la prise de conscience par les parents et les élèves de la nécessité de l'école, de la précarité d'internet et de l'aide indispensable qu'apporte l'enseignant. En tant que CPE, pendant ce temps particulier, j'ai pu constater combien des élèves plus ou moins décrocheurs, avec qui je pouvais avoir auparavant des relations parfois houleuses, étaient touchés par mes appels et me remerciaient de ne pas les laisser tomber. Ce sont surtout ces élèves-là avec qui j'ai été en contact.

On ne mesure pas à quel point cette période aura creusé les écarts, non seulement dans les apprentissages, mais dans l'équilibre et l'épanouissement personnel des élèves. Je réfute le chiffre des 5 à 8 % de « perdus de vue », balancé par le ministre et repris à l'envi par les journalistes. Et ça veut dire quoi « perdu » ? Il y a des élèves que j'ai pu joindre plusieurs fois et ce n'est pas pour ça, hélas, qu'ils ont raccroché. Je suis très inquiète quant à la rentrée de septembre. Sur le plan sanitaire rien n'aura changé, or il est important que les élèves reviennent à l'école. Quels moyens pour compenser l'absence d'un trimestre pour les plus fragiles ?

Rubrique réalisée par Olivier Raluy

Les migrants en France



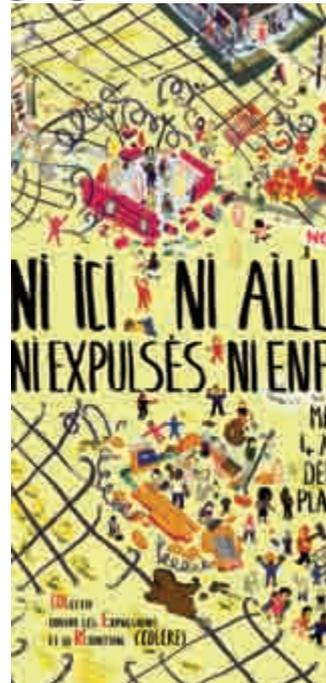
© Jeanne Manjoulet / Flickr.com



© DR



© DR



© DR

BIEN QUE L'EUROPE AIT ESSAYÉ DE TARIR LES FLUX D'IMMIGRATION, de nombreux migrants fuyant les conflits locaux ou à la recherche de perspectives économiques, continuent d'arriver. Ils se retrouvent dans des situations précaires. En France, des associations et des citoyens se mobilisent pour permettre un accueil digne et fraternel.

Des passeurs d'espoir

Provoqué par les conflits, les crises économiques ou le changement climatique, le phénomène migratoire est voué à perdurer. Aujourd'hui, 3 % de la population mondiale vit en dehors de son pays de naissance. Selon le Haut Commissariat aux réfugiés, plus de 70 millions de personnes sont en situation de déplacement forcé et 85 % des réfugiés s'installent dans les pays en développement.

En 2018, la France a enregistré 123 000 demandeurs d'asile, fuyant leur pays du fait de guerres, de conflits ethniques ou politiques, de persécutions. Elle est devenue ce que les spécialistes appellent un « pays rebond » pour les demandeurs d'asile qui ont vu leur demande rejetée dans un autre pays d'Europe et qui tentent à nouveau leur chance.

C'est l'histoire d'Omid, un jeune réfugié afghan de 22 ans, aujourd'hui confiné dans un ancien hôtel Formule 1 dans les Deux-Sèvres. Son parcours ne se résume pas à un long fleuve tranquille. Un chemin de plusieurs milliers de kilomètres avec au bout l'espoir d'une vie meilleure.

« J'ai quitté mon pays en proie à la guerre. Je ne pouvais pas rester plus longtemps sur cette terre gangrénée par Daesh et les Talibans. » Comme beaucoup, il a quasiment traversé deux continents. En camion, par

bateau ou à marcher dans le froid et la boue. De l'Iran à la Turquie, de la Grèce à la Suède en passant par l'Autriche et l'Allemagne. Comme beaucoup, il a connu l'horreur et la peur. Les exilés ont souvent vu ou vécu des violences sur la route migratoire.

Rebondir en France

Deux mois d'un long calvaire pour repartir encore et encore sur les routes. « En Suède, au bout de trois ans, ma demande d'asile a été refusée. J'ai décidé de venir en France. »



© Dourné

Depuis sept mois, entre les campements parisiens et ce centre d'hébergement, il compte les jours en espérant « obtenir des papiers et commencer une nouvelle vie ».

Il déclare sa flamme « au pays des droits de l'homme » et à sa langue. « Je veux apprendre, étudier le français. » Vissé sur son écran de téléphone, il apprend la langue de Molière via Google. Il passe le temps. Un temps qui s'écoule trop lentement et fait basculer les 92 réfugiés de ce centre d'hébergement dans le spleen. Omid n'échappe pas à ce découragement qui envahit tout migrant. « Ma famille me manque. Et l'attente est longue. J'aimerais enfin trouver une stabilité, pouvoir m'installer, trouver un travail. Vivre normalement. »

Comment rester insensible à cette détresse ? C'est dans ce contexte que l'association *Accueil et solidarité* propose des solutions d'aide au quotidien et d'accompagnement aux migrants. « Heureusement qu'ils sont là. Ici, on est pas battus et on s'occupe de nous et surtout de nos papiers » poursuit Omid. « Une évidence » pour Jean-Pierre Ledoux, coprésident de la structure, passée d'une vingtaine d'adhérents à 130 aujourd'hui. « On ne pouvait pas rester là, à deux kilomètres, à bien vivre confortablement installés dans nos fauteuils. On fait quoi alors ? On déploie

une banderole hostile au gouvernement et à sa politique migratoire puis on s'en va ! Non. Nous voulions agir. »

Le centre Prahda (Programme national d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile) est géré par une société privée à laquelle l'État délègue la prise en charge des migrants. Logés par deux dans des chambres de 9 m², il s'agit majoritairement de jeunes hommes, âgés de 18 à 25 ans (60 %). Depuis son ouverture, il a accueilli 162 personnes et trente et une nationalités différentes. Les plus nombreux sont les Afghans, les Soudanais et les Guinéens (30 %) mais il y a aussi des Russes, Ethiopiens, Irakiens, Nigériens, Tchadiens... En moyenne, les séjours à La Crèche durent six mois.

Un bout de route avec les migrants

Ce centre compte trois salariés à temps complet (deux intervenantes sociales et un agent polyvalent) qui apportent un accompagnement pour toutes les formalités administratives, pour leurs rendez-vous médicaux, leurs activités et leur insertion pour ceux qui ont obtenu le droit d'asile. Avec seulement trois intervenants pour près d'une centaine de jeunes hébergés, l'accompagnement est de loin insuffisant.

L'association prend alors le relais pour un soutien au quotidien. Distribution alimentaire, fourniture de vêtements, chaussures, vélos, équipement de base en urgence (vaisselle, produits d'hygiène...), accompagnement, sorties, temps de discussions en français... les bénévoles sont sur tous les fronts. « *Nous ne sommes qu'une petite rustine dans un dispositif pas très humanitaire... Mais on doit mettre de côté ce qu'on en pense. On œuvre, pour se rendre utile* », confie le président. « *Certains arrivent en tongues et en tee-shirt, il faut leur fournir des vêtements chauds. On organise aussi des soirées et des concerts pour partager et ainsi faciliter leur intégration. Nous avons beaucoup à apprendre les uns et des autres. Cette expérience a changé ma vision des choses, j'ai fait de belles rencontres. Il n'y a pas de gloire à en tirer, c'est juste normal. Parfois la pelouse n'est pas tondue chez moi mais il y a des jeunes à aider.* » L'association



Trois questions à...



Louis Barda, coordinateur général de Médecins du monde.

Louis Barda gère le programme d'accès aux soins des exilés à Paris. Notamment, la veille sanitaire mobile pour les personnes contraintes de vivre à la rue, faute de solutions d'accueil dignes.

« Une réelle volonté de les rendre invisibles »

L'US Mag : *Quelles sont vos missions ?*

Louis Barda : Je travaille pour le centre d'accueil, d'orientation et d'accompagnement de Paris et sur l'action « Aller vers », une mission mobile de veille sanitaire auprès des personnes réfugiées à la rue. Près de 80 migrants arrivent chaque jour à Paris. Ils se regroupent sur des campements informels. Avec notre camion, nous allons à leur rencontre trois fois par semaine avec un médecin, un infirmier, un interprète. Les demandes de consultations sont très nombreuses bien que beaucoup fuient, se cachent de peur d'être contrôlés. Nous devons aussi nous adapter au contexte extrêmement précaire des installations et des expulsions avec les démantèlements successifs. Nous tenons bon pour soigner et témoigner

L'US Mag : *Quelle est actuellement la situation des migrants dans ces campements ?*

L. B. : Après les souffrances endurées dans leur pays, puis celles du périple, au bout du parcours, en France, ces personnes se retrouvent à dormir sous le périphérique et sont dans une impasse administrative. Cette vie en France est un peu comme une troisième violence, celle du non-accueil, celle du rejet dans ce qu'ils considéraient comme le pays des Droits de l'Homme censé les protéger. Leurs conditions de vie sont particulièrement précaires, scandaleuses et indignes. Les campements de rue dégradent encore plus leur état physique et mental et la pression qui règne aux abords du centre humanitaire saturé est très forte. Les récits que font les gens au sein de notre permanence de la porte de La Chapelle sont glaçants, ils n'ont plus d'espoir. Heureusement, il y a un travail interassociatif important et des comités de riverains qui s'organisent pour leur venir en aide.

L'US Mag : *Vous avez fait une journée de grève pour protester contre la politique menée par les autorités.*

L. B. : Par cette grève nous avons symboliquement voulu dénoncer un cycle infernal dans le Nord-Est de Paris, fait de campements, de démantèlements, de dispersions et de harcèlements policiers. Il s'agit ni plus ni moins que d'une consternante stratégie d'invisibilisation des réfugiés. C'était un « coup de gueule ». La sixième puissance économique traite ces réfugiés comme des criminels. Il n'y a aucune volonté politique d'aider ces gens. Bien au contraire. On leur oppose une présence policière très dure avec des tentes lacérées, leurs affaires personnelles envoyées à la benne pour leur pourrir la vie ! On veut des actes forts de mises à l'abri. Que l'on sécurise au moins les campements. Sur ces lieux, il n'y a que les collectifs citoyens qui agissent, en substitution complète des pouvoirs publics. C'est un peu comme si on mettait des pansements là où l'État ne va plus.

a notamment mis à leur disposition des vélos « pour qu'ils soient le plus mobiles possible et pour rompre leur isolement ». Le plus important des soutiens, « le plus complexe », consiste à les accompagner dans leur demande d'asile. « Il faut être formé pour ça. Nous

sommes accompagnés par la CIMADE, et nous leur fournissons l'appui d'avocats pour les recours à la CNDA. »

Dire que leur arrivée a suscité l'enthousiasme des locaux relève de l'euphémisme. Pourtant après l'inquiétude initiale, « avec un rejet de principe lors de la première réunion des habitants », l'idée « qu'on peut vivre ensemble à fini par l'emporter » explique Jean-Pierre Ledoux. « Ils viennent dans le centre du bourg tous les jours pour acheter du pain ou leurs cigarettes. Cela ne pose aucun problème. Certains participent activement à la vie associative. » L'action de l'association facilite énormément cette intégration et a profondément changé le regard des locaux sur les migrants. « C'est une autre forme de victoire. » Le plus dur reste les départs forcés de ceux qui n'ont pas obtenu leurs papiers. ■

Rubrique réalisée par Thierry Pétraut

À LIRE

Notre sélection

EFFONDREMENT



Lorsque le 5 novembre 2018 deux immeubles s'effondrent à Marseille en faisant huit morts, c'est tout un appareil politique qui se trouve mis en faillite. L'ouvrage est la chronique de cette décomposition et de ses effets.

Marseille y apparaît comme une ville sous tutelle, où les services de l'État assument le quotidien d'une gouvernance à laquelle les acteurs politiques locaux semblent avoir renoncé.

À cette léthargie s'oppose une révolte populaire qui vient de loin, ancrée dans l'humus social d'une jeunesse précarisée mais créative, portée par le dynamisme des industries culturelles et les solidarités populaires, soutenue enfin par une expérience militante acquise de longue date. La résistance s'organise comme l'utopie d'une ville où les mondes populaires n'ont pas encore renoncé à l'urbanité. **Stéphane Rio**

• *Marseille en résistance. Fin de règne et luttes urbaines*, de M. Peraldi et M. Samson, La Découverte, 2020.



UNE BIO AUTO-BIO ?

Que sait-on de l'enfance et la jeunesse d'un génie du xx^e siècle, Louis Armstrong en l'occurrence ? Peu de choses en vérité. Les sources manquent sauf celles de Louis lui-même qui se raconte souvent sans tenir compte d'un minimum de chronologie. Il fallait donc combler les trous. Claire Julliard, dans « Little Louis », le fait avec un minimum d'empathie. Le mystère reste pourtant entier. La Nouvelle-Orléans est une ville stratifiée, les Blancs, les Créoles et les Noirs ne vivent pas dans les mêmes quartiers. La vie est dure. C'est, peut-être, ce qui manque : la réalité de ce temps. L'auteur rend compte des sentiments de Satchmo, son pseudo, de sa réalité. Que demander de plus ? **N. B.**

• *Little Louis*, Claire Julliard, Le Mot et le Reste.



LAMBEAUX D'ARCHIVES

Arlette Farge, historienne, a décidé de dresser un « anecdotaire » - un mot inventé -, signifiant raconter ce qui n'a pas encore été raconté pour un travail de mémoire à travers des *Vies oubliées*. Surgissent des personnages dignes de devenir des figures d'un roman en train de s'écrire pour la première partie, la seconde fait la part belle aux rapports de police qui dévoilent les violences de la société du XVIII^e siècle, notamment celles faites aux femmes. Une galerie qui se visite au hasard de ces rencontres qui ne laissent jamais indifférent. **N. B.**

• *Vies oubliées. Au cœur du XVIII^e*, Arlette Farge, La Découverte/À la source.

LES FEMMES PREMIÈRES VICTIMES

La barbarie en marche

Inspiré de faits réels, le récit à la première personne qu'a imaginé l'auteure irlandaise Edna O'Brien dans son dernier roman, *Girl*, évoque l'effrayant destin de son héroïne Maryam. En 2014, avec d'autres lycéennes nigériennes, elle a été arrachée à son école par des djihadistes de Boko Haram. Les douze premiers chapitres du livre racontent sur plusieurs mois les événements dans le camp des bourreaux : la terreur permanente, les viols collectifs - en musique et le canon d'une arme dans les narines - le « spectacle » particulièrement éprouvant d'une lapidation mortelle que subit une épouse d'emir accusée d'adultère. Sans oublier l'absence d'hygiène, l'épuisement physique et moral, le désespoir, avec malgré tout la volonté de tenir : « *chacune cherchait un coin pour s'isoler car même si on n'était que des salopes pour eux et qu'on se trouvait répugnantes, on s'accrochait aux derniers lambeaux de dignité* ». Maryam est offerte en mariage à un combattant méritant, Mahmoud, heureusement différent de ses congénères puisqu'il s'est enrôlé pour que sa mère ne meure pas de faim ; il a reçu l'ordre d'égorger son cousin lors d'une attaque de son propre village, de sorte qu'il est lui aussi une victime. Bientôt, Maryam met au monde - moment terrible que cet accouchement - une petite fille qu'elle prénomme Babby. Quand un jour un raid aérien de l'armée régulière attaque le camp et le plonge dans le chaos, Maryam, Babby sur le dos, parvient à s'enfuir avec son amie Buki, en courant jusqu'à épuisement. Dès lors, une longue marche commence, avec son lot d'embûches, de malheurs, de brefs moments de répit, jusqu'au retour dans la

famille qui ne se passe pas comme prévu. Le roman est parfois cru et souvent d'un réalisme glaçant, avant tout parce que la voix que fait entendre l'auteure est d'une puissance incroyable. Tour à tour naïf, émouvant, étonnamment lucide, le monologue de Maryam permet de comprendre de l'intérieur les états d'âme successifs d'une jeune fille confrontée, comme tant d'autres, à la cruauté gratuite mais aussi aux préjugés dévastateurs de son entourage. Edna O'Brien, elle-même victime d'intolérance et d'obscurantisme dans sa jeunesse, a su traduire le désarroi de son héroïne tout en lui donnant une énergie, une ténacité, une foi en la vie extraordinaires, de celles qui donnent la force de se battre sans lâcher prise et conduisent à la résilience. En effet, au milieu des horreurs qu'elle traverse, Maryam sait aussi entendre le gazouillis d'un oiseau, admirer l'écorce d'un arbre ou retrouver le bonheur d'un coucher de soleil.

Mise à l'honneur en 2019 par le Prix Femina Spécial pour l'ensemble de son œuvre, Edna O'Brien, à bientôt quatre-vingt-dix ans, continue d'être, avec *Girl*, une romancière profondément attachée à défendre les femmes, attentive à leurs émotions et au sort souvent injuste que leur réserve la société contemporaine. ■

Brigitte Cacheux & Geneviève Chourreau

• *Girl*, Edna O'Brien, Sabine Wespieser Éditeur, sept. 2019



Le coin du polar

L'Amérique de Trump

Curieuse histoire que raconte Frédéric Andrei dans *La reine des putes*, un titre qui attire l'attention mais aussi la détourne. Une histoire de San Francisco, de ces anciens hippies qui atteignent la cinquantaine et ne veulent pas abandonner les rêves de leur adolescence tout en tombant, une fois encore, dans l'amour. Une autre trajectoire rencontrera la précédente de laissés pour compte de cette société inégalitaire. La révolte est drainée par ces sociétés pétrolières qui exploitent le gaz de schiste responsables de dégâts durables sur l'environnement. Le prix à payer est énorme, non seulement sur les terres arables mais aussi sur la population.



Parme et son commissaire

Valerio Varesi, on le sait, a créé un personnage de commissaire, Franco Soneri, habité par l'histoire de sa ville,

Parme. Il la voit même dans la brume la plus épaisse. Il lui arrive même de la rêver. *Or, encens et poussière* tient dans des personnages qui incarnent des types d'humanité, une histoire d'assassinat d'une femme-caméléon capable de plaire à n'importe quel homme en répondant à ses fantasmes. En arrière-fond, la place des Tsiganes dans cette société, coupables, forcément coupables de tous les mauvais coups. Quelquefois réellement ! Et de celle de l'Église comme de l'appât du gain. Les pourris des deux côtés se donnent la main. Le commissaire résout l'affaire... mais une deuxième fin surprendra le lecteur. La vie sentimentale du commissaire sert de fil conducteur à l'enquête. Ironie, humour tiennent leur place et le hasard qui fait bien et mal les choses...



L'Amérique de 1950

Thomas Mullen a commencé la saga de la première escouade de 8 policiers Noirs à Atlanta, ville raciste s'il en fut, dans « Darktown », nom du ghetto

noir. Pour *Temps noirs*, on retrouve les deux protagonistes principaux, Lucius Boggs - fils de pasteur, éducation bourgeoise - et Tommy Smith, un nom qui dit son appartenance aux fins de cordée, confrontés au trafic de drogue et aux flics blancs ripoux. Comment mener l'enquête ? Comment éviter les pogroms ? Comment lutter pour la justice ? Les personnages sont vus comme des personnes avec leur spiritualité et leurs tares, ni fondamentalement bon ou mauvais. À juste raison, l'auteur refuse la dichotomie des westerns pour brosser des portraits complexes des courages et lâchetés, attribués des êtres humains. Celui de Jeremiah qui tient beaucoup d'un Jésus, est une réussite.



On en redemande. ■ **N. B.**

• *L'histoire de la reine des putes*, Frédéric Andrei, Albin Michel ; *Or, encens et poussière*, Valerio Varesi, traduit par Florence Rigollet, Agullo Noir ; *Temps Noirs*, Thomas Mullen, traduit par Anne-Marie Carrière, Rivages/Noir.

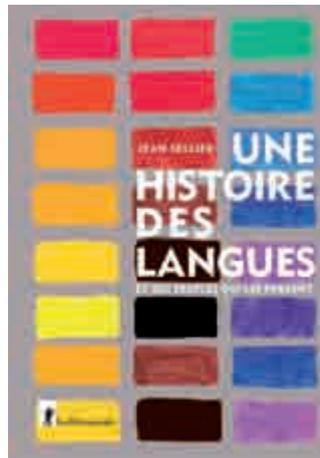
Tour de Babel

Comment raconter l'histoire des langues, ou plutôt le faisceau d'histoires des langues, depuis ses débuts obscurs, situés avant même la naissance de l'écriture dans le pays de Sumer et en Égypte, il y a environ 5 000 ans, jusqu'à nos jours ? Comment rendre compte de chaque langue en tant que fait social qui concourt à l'histoire générale des peuples qui la parlent ? Comment saisir les langues alors même que leurs frontières sont si poreuses les unes aux autres et qu'elles ne cessent de se mouvoir, se heurter, s'influencer, s'éteindre et se recréer ? Avec le même esprit que celui qui prévalait à sa série des *Atlas des peuples*, Jean Sellier réussit avec son *Histoire des langues et des peuples qui les parlent* un pari ambitieux : opérer un tour du monde des langues à travers les âges pour restituer le contexte de leur apparition et de leur évolution.

L'ouvrage s'organise selon deux axes, l'un historique qui distingue « Avant l'écriture », « Avant l'imprimerie », « Les langues modernes » et l'autre géogra-

phique avec plus de soixante-dix cartes et de nombreux tableaux. Chaque partie explore les différents continents. Le tout forme une mine de connaissances savamment ordonnées, composées de « modules » qui permettent au lecteur de suivre des itinéraires variés selon le principe encyclopédique. Il ou elle pourra à sa guise redécouvrir les classiques (l'hébreu, le grec, le latin, le sanskrit, le persan...), explorer le javanais, le breton, le yiddish, le swahili, le quechua, des pidgins mélanésiens ou bien découvrir des langues peu communes. Ainsi le sorabe, une langue slave apparentée au polonais et au tchèque, parlée en Lusace, province historique à cheval sur les Länder allemands de Saxe et de Brandebourg par 30 000 locuteurs ainsi que par 5 000 autres au sud-ouest de la Pologne. Ou encore le gagaouze, du groupe oghouze des langues turques, encore parlé dans une région autonome du sud de la Moldavie.

L'exploration de ces trésors surprenants nous permet de mesurer l'extraordinaire variété des



langues parlées dans le monde, et leur richesse. Dans le même temps, elle nous alerte sur les menaces qui pèsent sur un grand nombre d'entre elles – vingt-cinq disparaissent chaque année, selon l'UNESCO –, menaces souvent concomitantes avec la perte de biodiversité, en particulier dans les régions tropicales. Gageons, avec Jean Sellier, que les processus spontanés de création linguistique, si féconds dans le passé, continueront d'élever notre tour de Babel. ■

Cécile Exbrayat

• *Histoire des langues et des peuples qui les parlent*, Jean Sellier, Éditions La Découverte.

► UN POLAR POUR DULCIE

Chloé Bourgeade, une privée vit avec son copain, sur une péniche amarrée à l'Arsenal. Un voisin, Joseph W est retrouvé mort, tué par balle. Le policier chargé de l'enquête se rappelle ses débuts, en mars 1988, au moment de l'assassinat de Dulcie September, la représentante de l'ANC. Chloé veut en savoir plus. Elle découvre alors Joseph Williamson, marchand d'armes, Jean Paul Guerrier, assassin présumé de Dulcie qui travaille maintenant pour Salthé, une compagnie d'armement, comme Samuel Khanyile, alias Solly Smith, successeur de Dulcie et agent double. Les trois hommes sont tués par balles. Par qui ? On ne sait pas. L'Ange Exterminateur peut-être. Quand il n'y a pas de volonté politique pour rendre justice, quelqu'un doit le faire.

Jacqueline Dérens

• *September Crime d'États*, de Gérard Streiff, Ed. La déviation.



► VOYAGES

À l'heure de faire votre bagage, êtes-vous plutôt valise à roulettes ou sac à dos ? « Maximaliste » ou « minimaliste » ? Hélène Honnorat, en convoquant de grands noms de la littérature et de la science, nous fait découvrir de nombreux compagnons de route – de Claude Lévi-Strauss à Albert Camus – qui surprennent et transportent le lecteur...

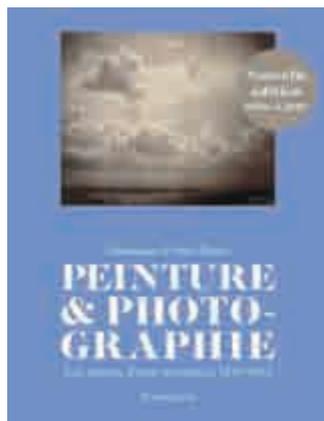
Stéphane Rio

• *Sois sage ô mon bagage...*, d'Hélène Honnorat, Ed. Yovana, 2020.



Le coin de l'image Esthétique de la photographie ?

André Rouillé, dans *La photographie* (Folio), l'avait qualifiée « d'art moyen » pour signifier ses liens avec la technologie en la situant « entre document et art contemporain », une situation peu enviable lorsqu'il s'agit de définir une esthétique. Dominique de Font-Réaulx dans ce Beau Livre : *Peinture et photographie. Les enjeux d'une rencontre 1839-1914* en retraçant les prolégomènes de la découverte donne une explication ontologique. Les bouleversements artistiques du début du XIX^e qui touchent toutes les disciplines, et d'abord le théâtre avec la découverte de Shakespeare mais aussi la littérature comme les rapports étroits entre arts, science et philosophie – Kant en particulier mais aussi Goethe – construisent un contexte favorable à la naissance de nouveaux domaines artistiques. Contexte révolutionnaire qui se heurte de plein fouet à la réaction politique, sociale, artistique via les différentes académies devenues des chantages du passé et de la sécheresse de la monarchie de Juillet. Font-Réaulx voit dans cet antagonisme la raison de l'impossibilité d'un débat ouvert sur l'importance artistique de cette découverte. Pourtant l'invention de Daguerre, le daguerréotype, avait encore quelque chose de la peinture : il n'était



possible d'en tirer qu'un seul exemplaire. Paradoxalement, signe des temps, prévalèrent les discussions sur la machine et non la place de la photo dans le domaine des arts. Il faudra attendre les peintres, Ingres en particulier qui pratiquait, on le découvre, la photographie à ses heures, pour faire pénétrer la photographie dans les définitions de l'art.

Niece, pour en revenir aux premiers temps, allait commencer par reproduire les œuvres des peintres. Une dimension, dit l'auteure, souvent oubliée des historiens de la photographie. C'est dommage car Niepce, pour en revenir aux premiers temps, allait commencer par reproduire les œuvres des peintres. Une dimension, dit l'auteure, souvent oubliée des historiens de la photographie. C'est dommage car

les peintres, plus tard, lui rendraient la politesse en se servant de la photographie et en étant influencés par ses images. La nécessité se faisait sentir de trouver de nouvelles formes pour que la peinture puisse continuer à forger des œuvres d'art. Il faudrait citer tous les photographes de ce temps, à commencer par Nadar, pour apprécier la place de la nouvelle discipline. Ce livre permet de comprendre et d'analyser la force de cette invention.

Et, peut-être, de contester la notion d'art moyen. ■

N. B.

• *Peinture et photographie. Les enjeux d'une rencontre, 1839-1914*

FOR THE KIDS

L'enfant qui ne voulait pas être roi

Cet adorable petit livre raconte l'histoire d'un enfant malicieux. Dans son pays, chacun porte un prénom unique. Dans son pays, en devenant majeur, chacun devient roi de ce qu'il veut et se voit adjoindre une charge d'utilité publique par le Grand Conseil, formé de grognons coriaces. Aujourd'hui, Cornélius devient roi mais de quoi ? Que désire-t-il vraiment faire ? Et surtout, comment réussira-t-il à convaincre le Grand Conseil ? Histoire espiègle, où il est question de choisir par et pour soi-même. De magnifiques illustrations noir et blanc, parfois pleine page, apportent poésie et vivacité à un texte qui n'en manque pas. À lire à voix haute ! Pour les 8/10 ans

Catie Pillé

• *Cornélius I^{er}*, D. Perichon, ill. J. Barbanègre, Ed. Rouergue, coll. Dacodac, 2020



QUE SERA LE CINÉMA DEMAIN ?

Un virus mortel

Pas plus loin qu'il y a deux mois, la chose était simple. On achetait un billet, on entrait dans une salle et bien installé dans son fauteuil, on regardait le film de son choix...

Aujourd'hui, les six mille salles de cinéma en France sont fermées... Mais plus on avance dans le temps et plus on est amené à penser que les dégâts liés au confinement risquent de ne pas se limiter à la fermeture momentanée des salles, aux pertes sèches que connaissent les exploitants et leurs équipes.

Ce désagrément qui prive les amateurs de cinéma n'est que la partie émergée de l'iceberg.

L'arrêt subit des projections pour un temps indéfini laisse sur le flanc toutes les professions liées à la fabrication et à l'exploitation des films, très peu protégées.

L'arrêt des tournages, dont on ne sait s'ils pourront reprendre un jour tant le montage d'un projet est fragile, touche non seulement un réalisateur, les comédiens engagés mais tous ceux qui participent dans l'ombre à l'entreprise, les techniciens intermittents du spectacle dont la situation a toujours été reconnue fragile.

Aujourd'hui l'avenir du cinéma est incertain

Parmi les victimes collatérales, les attachés de presse, une profession inconnue du grand public, relais essentiel entre artistes, journalistes, médias, les metteurs en scène, les salles, les festivals qui se retrouvent du jour au lendemain sans emploi et sans revenus, qui ne bénéficient d'aucune protection et qui sont le seul métier non représenté dans les commissions du CNC.

Autres victimes elles aussi non protégées, les distributeurs également maillons d'une chaîne fragile. Or, ces menaces, qui pèsent sur le cinéma qui sont bien réelles

et qui mettent en danger un art populaire en relative bonne santé, ne sont pas prises au sérieux, peut-être parce que le septième art continue d'apparaître comme un luxe, le superflu et d'appartenir à un milieu privilégié.

Mais ce qu'on oublie c'est que le septième art qui a quasiment disparu des discours et des préoccupations actuelles. Il est, derrière ses aspects clinquants et les paillettes dont on le pare, l'affaire d'un monde ouvrier sans cesse exposé à la précarité.

Que sera devenu le cinéma à la fin du confinement ? Si le public cinéophile se montre impatient de voir les salles rouvrir, le public plus occasionnel n'aura-t-il pas découvert, pendant ces semaines (ces mois) de privation, que les occasions sont nombreuses de visionner des films depuis le canapé de son salon et pour peu que celui-ci se découvre peu exigeant sur les conditions de visionnage, il aura peut-être du mal à reprendre le chemin des salles de cinéma. Les complexes auront certes des difficultés à retrouver le bon rythme mais qu'en sera-t-il des salles indépendantes et du cinéma d'auteur qu'elles défendent... ■

Francis Dubois



CLASSIQUE



Il ne reste que le Net

Festival international d'art lyrique d'Aix-en-Provence

En streaming libre accès.

Comme souvent, la programmation du grand festival d'Aix s'annonçait de haut niveau.

Comme tous les grands festivals, il n'aura pas lieu...

En guise de consolation, pendant la période de confinement, les opéras du Festival d'Aix-en-Provence sont proposés en streaming et en intégralité.

Une occasion unique de retrouver les grands succès des années précédentes comme le « Tosca » de Puccini dans la mise en scène troublante de Christophe Honoré (2019), le « Requiem » de Mozart dans la mise en scène bouleversante de Romeo Castellucci (2019), ou encore le « Songe d'une nuit d'été » de Britten dans la mise en scène magistrale de Robert Carsen (2015).

Stéphane Rio

• <https://festival-aix.com/fr>

SÉRIE

Humour et petites robes

Comédie pétillante qui commence au moment où Annie, jeune femme en surpoids, décide de s'accepter et de s'affirmer telle qu'elle est, malgré le jugement que les gens posent sur son physique.

Elle s'efforce de mener à bien tous ses projets tout en éduquant son petit ami.

L'actrice Aidy Bryant rayonne dans son rôle de fille intelligente et bien dans sa peau, arborant des robes branchées créées spécialement pour elle. Tonique.

Catie Pillé

• *Shrill*, USA, div. réalisateurs, Hulu, 2019



MUSIQUES

ROCK

Au féminin

Les trois Lyonnaises de Tôle Froide reviennent avec leur second LP construit et articulé sur un trio synthé/basse/batterie sorti en février. Le recours à la langue française leur permet une immédiateté, une proximité qui offre à leur musique no

wave/lo fi un écrivain tantôt féministe militant, tantôt politique mais sans jamais se départir de l'humour. Le superbe artwork de la pochette résume parfaitement ce redoutable album : trois fleurs incandescentes, une pop music vénéneuse qui débarque ce printemps sur nos platines anglaises, ou pas.



Éric Loizeau

• TÔLE FROIDE, *La Redoute*, Labels : Et Mon Cul C'est du Tofu ? / Kakakids records / Le Turc Mecanique / Abrecords

JAZZ

Concert chez soi

Les festivals de jazz comme tous les autres sont annulés. Survivront, peut-être, les petits. Une nouvelle configuration devrait se mettre en place, comme dans les autres domaines de la vie collective. L'intervention de l'État et des collectivités territoriales sera nécessaire, vitale pour que la culture puisse avoir les moyens de rester un service public et permettre la création sans référence au marché. Pour l'heure entre confinement et



déconfinement, le concert de Ray Charles au Palais des Sports, à Paris, les 21 et 22 octobre 1961 est un grand moment. Le coffret de trois CD, *Ray Charles The Complete 1961 Paris Recordings* permet de le revivre. Le « genius » est à l'orgue, une rareté dans sa production qui permet des liens avec le gospel et la soul music. À écouter fort avec ses voisins.

N. B.

• *Ray Charles, The Complete 1961 Paris Recordings*, livret de Joël Dufour, Frémeaux et associés

Travail de mémoire

Alain Goraguer ? Ce nom ne vous dit peut-être rien mais si vous avez écouté Boris Vian, en cette année de son centenaire, vous avez entendu soit les compositions soit les arrangements de ce pianiste/chef d'orchestre. Un disque sous son nom commandité par Boris qui fera les notes de pochette, *Go, Go, Goraguer* montrera l'étendue de son talent. *Le monde instrumental d'Alain Goraguer, jazz et musique de films 1956-1962* permet de le retrouver. Ne ratez pas ce rendez-vous.

N. B.

• Coffret de trois CD, Frémeaux et associés, livret de Olivier Julien





ENTRETIEN. Le spectacle vivant ne peut vivre que grâce à des petites mains comme les attaché.e.s de presse, qui assurent l'information des journalistes et leur lien avec les salles, les compagnies, les comédiens et les festivals. Deux d'entre eux, Catherine Guizard et Pascal Zelcer ont répondu à nos questions

Le théâtre dans la tourmente

L'US Mag : Comment l'actuelle pandémie a-t-elle affecté le théâtre ?

Catherine Guizard et Pascal Zelcer : Le 14 mars tous les établissements culturels de France ont baissé le rideau, éteint les lumières. Les spectacles ont été annulés et les festivals ont suivi. Cet arrêt total touche toutes les professions artistiques : les artistes, les techniciens, décorateurs, costumiers, les directeurs de théâtre et tout leur personnel, les programmeurs, graphistes, éditeurs de programmes et d'affiches tout comme nous, les attaché.e.s de presse. Tout s'est figé dans un silence assourdissant nous laissant hébétés. **P. Z. :** En outre la situation est anxiogène, les déclarations ministérielles sont floues. Quid des « petits festivals » qui pourraient se tenir, selon une déclaration de Franck Riester il y a quelques jours ? On ne sait pas où on va.

L'US Mag : Quels sont les impacts de cette situation pour vous ?

C. G. : Nous n'avons plus de travail, plus de spectacles à défendre auprès de journalistes. Tous les contrats s'annulent au fur et à mesure. À **La Strada et Cies**, ils fournissent le volume d'argent nécessaire à l'établissement de deux salaires, celui de mon administratrice et le mien, et le paiement de toutes les charges. Nous avons donc été obligées de faire une demande de chômage partiel jusqu'à ce que nous puissions faire rentrer des contrats pour nous salarier à nouveau. Jusqu'à quand ? **P. Z. :** Je n'ai plus aucune rentrée depuis le 1^{er} avril. J'avais quatre gros projets, les Molières, le Festival Mise en cap-

sules, Avignon et Grignan. Les trois premiers sont annulés. Pour Grignan, sur lequel je travaille avec Catherine, c'est l'incertitude. Retardé, annulé, autorisé en petite jauge ? On le saura fin juin. Mais Grignan, c'est 800 places. Jouer pour 100 personnes serait difficile compte tenu des frais.

L'US Mag : Cette épidémie a fait naître des réflexions sur de nombreux sujets de société. Pensez-vous que le théâtre pourrait en sortir changé ?

P. Z. : Le théâtre s'en sortira mais pour moi la question c'est que va-t-il se passer à la fin du confinement ? Les gens auront besoin de s'évader, leur priorité risque d'être de sortir, d'aller boire un verre en terrasse plutôt que de s'enfermer dans des salles. Il y a un côté obsessionnel et très anxiogène dans cette épidémie. C'est comme si elle avait arrêté une manière de vivre. **C. G. :** Avec cette épidémie la conscience que notre monde doit changer a progressé et le théâtre et la culture ont un rôle important à jouer. Déjà avant cette situation, je m'engageais sur des projets artistiques en cohérence avec ma condition de citoyenne. Je pense que les interrogations sur nos sociétés feront naître des créations fortes. On a souvent remarqué qu'après des situations dramatiques, les créateurs explosaient d'idées. J'observe combien, en ces temps où nous vivons inquiets et confinés, une lettre lue à la radio, un journal du confinement sur un site ou une pianiste au pied d'un immeuble nous émeuvent. Je crois en l'énergie des créateurs, des auteurs, des artistes. ■

Propos recueillis par **Micheline Rousselet**

FAIRE VIVRE LES REVUES

Une revue, « Futuribles »

Ce numéro (435), daté de mars-avril 2020 risque de disparaître dans la pandémie actuelle. Ce serait dommage. *Le défi de la transition écologique* devrait rester au premier plan de nos préoccupations. La revue propose des données et un sondage sur la prise de conscience des mutations climatiques. Complété par l'avenir du mécénat un sujet actuel en ces temps de possible mort des activités culturelles.



N. B.

• <https://www.futuribles.com/fr/revue/435/>

DANS LA CLASSE

Mouvement ouvrier

Créé dans les années 50, « Le Maitron » est un ensemble de dictionnaires



biographiques dédiés au mouvement social et ouvrier. Encyclopédie de référence, fondée par Jean Maitron, elle est maintenant consultable en ligne. Plus de 186 000 notices enrichissent cette œuvre collective qui s'étend de 1789 à 1968 et compte plus de cinq mille contributeurs depuis la parution du premier volume en 1964.

Le site internet du « Maitron » est aujourd'hui d'une grande richesse avec ses cartes, articles et conférences d'une qualité unique. Toutes les découvertes sont permises avec par exemple un matériau considérable sur le syndicalisme enseignant.

Un outil très précieux ! **Stéphane Rio**

• <https://maitron.fr/>

Allez au musée !

En mars, le Louvre a explosé ses records d'affluence, mais... en ligne.

Il faut dire que le célèbre musée a su parfaitement s'adapter en perfectionnant son site extrêmement bien fait, convivial et riche : des œuvres commentées, des visites virtuelles, des conférences. Il n'a pas été le seul, le Centre Pompidou, par exemple, propose la visite complète virtuelle de toutes ses expositions programmées ce printemps. D'autres institutions culturelles ont fait des choix divers pour maintenir le lien avec leur public et tenter même de l'élargir. On peut regretter (gâteaux qu'eux-mêmes le regrettent) que bien des musées et centres d'art ne disposent pas de site indépendant de celui de la collectivité locale de rattachement, et donc, qu'ils ont du mal à proposer autre chose que le rappel de leur programmation et l'annonce de leur fermeture... Il faudra être particulièrement vigilant pour qu'au moment de leur réouverture, ils ne subissent pas les effets de l'éloignement d'avec leur public. Pour autant, bien des institutions rivalisent d'imagination



© Lili Reynaud-Dewar

pour continuer à vivre. Ainsi, certaines utilisent les réseaux sociaux, comme les Abattoirs de Toulouse, ou le MacVal de Vitry qui propose tous les jours de la semaine à 13 heures « un rendez-vous d'art contemporain ». Plusieurs musées présentent leurs collections en ligne, le Mucem de Marseille propose des actions interactives autour des « objets du confinement ». Le musée Granet d'Aix en Provence vise les enfants avec des animations autour des œuvres « Mon musée à la maison ». À noter le travail intéressant de la Piscine, centre d'art contemporain de Roubaix et le « Bureau des

confinées », une œuvre commentée offerte tous les jours par Le Plateau, FRAC Île-de-France. Nous ne pourrions citer toutes les initiatives. Derrière cet acharnement à rester visible, on sent la crainte que la culture passe au second plan derrière les préoccupations sanitaires et économiques. Et pourtant, c'est dans ces temps difficiles qu'elle est la plus indispensable. Alors allez au musée, même si c'est derrière votre écran ! ■

Sylvie Chardon

« Le néolibéralisme, c'est l'instrumentalisation de l'État pour les intérêts du capital »

Après avoir été brièvement enseignant, Romaric Godin est devenu journaliste économique à *La Tribune* en 2002, où il a été correspondant en Allemagne de 2008 à 2011, puis à Mediapart depuis 2017.

Il est l'auteur de *La Guerre Sociale en France* aux éditions La Découverte (2019).

L'US Mag : *Quelles sont les premières leçons de cette crise ?*

Romaric Godin : Il est difficile de tirer des leçons solides d'une situation qui évolue beaucoup. Mais on peut d'ores et déjà en tirer une première leçon. Il est possible de stopper brutalement et sur décision politique l'économie marchande et de se donner les moyens, néanmoins, de pouvoir satisfaire un certain nombre de besoins. Ceci ne signifie pas que la situation de confinement doit être une sorte de référence, parce qu'elle répond à une urgence sanitaire précise. Cela ne signifie pas non plus qu'il n'existe pas de la détresse sociale dans cette crise, bien au contraire. Mais il n'empêche : on remarque que les autorités ont les moyens d'assurer le bien-être de la population sans que la course folle à l'accumulation du capital n'en soit une condition. Tous les revenus ont été assurés directement ou indirectement par l'État et par la banque centrale qui soutient le marché de sa dette. Dès lors, ce moment ouvre des perspectives intéressantes dans la mesure où une société basée sur une redéfinition complète des besoins ne passerait pas nécessairement par une mise à l'arrêt d'une telle ampleur. Le manque de moyens pour les services publics et les activités essentielles se révèle donc pour ce qu'il est vraiment : un choix politique. L'autre grande leçon est celle de la valeur du travail. L'arrêt de l'économie marchande a dévoilé l'imposture du fonctionnement du marché du travail. Les métiers qui se sont révélés indispensables au maintien du bien-être de la population sont aussi ceux qui, traditionnellement, sont les plus mal valorisés par ce marché. Immanquablement, la situation nous amène à nous interroger sur la pertinence d'une valeur salariale



« L'État est mis au service d'une classe : tout ce qui résiste, d'une manière ou d'une autre, à la liberté du commerce et de l'industrie nie la réalité, relève de l'illusion et doit être combattu de manière radicale. »

déterminée par un marché ou des contraintes financières fictives.

L'US Mag : *Que nous dit-elle également sur l'État néolibéral que vous décrivez dans « La guerre sociale en France » ?*

R. G. : Dans mon livre, je me suis efforcé de préciser ce qu'est le néolibéralisme qui est souvent considéré comme un simple libéralisme extrême ou une domination du marché. En réalité, le néolibéralisme s'appuie profondément sur l'État qu'il instrumentalise en faveur de la marchandisation de toute la sphère sociale. Le néolibéralisme n'est donc pas le retrait de l'État *stricto sensu*, c'est l'instrumentalisation de l'État pour les intérêts du capital. Dès lors, il ne faut pas

être surpris de voir l'État venir à la rescousse de la sphère privée. Pour le coup, on a pu même constater que l'État s'était intégralement substitué à l'économie marchande, prenant en charge une grande partie du chiffre d'affaires et des salaires. Le tout, sans contrepartie. En France, plus qu'ailleurs, cette absence de contrepartie est flagrante : le gouvernement a même renoncé en une journée à un engagement pourtant faible de ne pas aider des entreprises ayant des filiales dans les paradis fiscaux. Pour moi, il ne s'agit nullement d'une rupture mais bien de l'action typique d'un État néolibéral.

L'US Mag : *Le président de la République a évoqué « les jours heureux », référence au programme du CNR, s'agit-il d'une simple posture, d'un appel à l'Union nationale, ou d'une prise de conscience réelle du pouvoir de l'impossibilité d'un retour au mode de développement des 30 ou 40 dernières années ?*

R. G. : Face à l'urgence et à l'évidence des conséquences de l'austérité sanitaire de ces dernières années, Emmanuel Macron ne pouvait pas agir autrement qu'en faisant des concessions à l'opinion publique. Comme souvent avec lui, de la réforme des retraites aux Gilets jaunes, les mots n'ont souvent pas la même saveur que les actes. Et les actes, eux, comme je l'ai signalé, ne disent rien d'autre qu'une volonté de poursuivre le même schéma idéologique néolibéral. Sans doute devra-t-il faire des concessions de court terme, mais il faut toujours distinguer les paroles au cœur de la crise des intentions réelles sur le long terme. Or de ce point de vue, les intentions présentées supposent un tel changement de cap qu'on a dû mal à imaginer le président de la République aller dans cette voie. Et dans ce

cas, immanquablement, la question de sa légitimité se posera alors : sera-t-il le mieux placé pour faire ce qu'il a toujours combattu depuis son arrivée en politique en 2012 ? En réalité, il a bien confirmé que sa politique restera sur les mêmes bases qu'auparavant. Et il n'est pas question de changer, par exemple, de politique fiscale. L'attachement à l'impôt de solidarité sur la fortune et à la flat tax sur les revenus du capital n'est pas qu'anecdotique, il révèle que le président de la République entend ne pas changer de logique : il s'agit de favoriser absolument le capital et les investisseurs sur le travail pour les attirer à l'avenir. Il s'agit donc de faire payer la note de la crise à d'autres et de conserver la même priorité pour l'avenir. Or, cette priorité donnée au capital n'est pas compatible avec la construction d'une alternative libérée de la croissance infinie et de l'accumulation du capital.

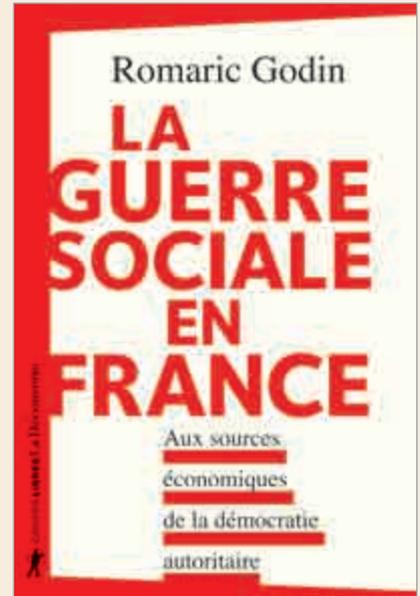
L'US Mag : Que doit-on attendre de l'après-Covid-19 ?

R. G. : Il est d'autant plus difficile de répondre à cette question que la crise n'est pas terminée. Mais je pense qu'il faut se garder de tout optimisme. Le fait que la crise sanitaire ait pu valider les discours contre l'austérité et le désengagement des services publics ne conduira pas à une correction des politiques économiques. Bien au contraire, la nécessité de la « reconstruction » et la pression du camp du capital pour restaurer ses marges et l'accumulation vont conduire à une nouvelle phase de remise en cause de la protection du monde du travail. Même si présenter une facture n'est pas nécessaire, elle sera néanmoins présentée pour pouvoir sauvegarder l'ordre social. Je pense que cette « Restauration du capital » qui s'annonce sera d'autant plus violente qu'il faudra faire oublier les leçons de ce moment de suspension de l'économie marchande. Il faudra que ce moment apparaisse comme profondément négatif pour passer l'envie de recommencer, en dehors de l'urgence. La facture devra donc être salée. Dès lors, si cette crise donne des moyens de réfléchir et de réaliser une alternative, rien ne sera possible sans une résistance sociale déterminée. La guerre sociale n'a jamais autant été d'actualité. ■

VERS LA DÉMOCRATIE AUTORITAIRE

« *Tout ceci ressemble à une fuite en avant.* » L'expression tirée de la conclusion de « *La guerre sociale en France* » sur la crise du néolibéralisme en France dit l'essentiel.

Romarc Godin est un journaliste économique mais son livre est d'abord politique. Il est certes sous-titré « *Aux sources économiques de la démocratie autoritaire* » et l'auteur remonte aux origines du libéralisme macronien. Il décrit comment le modèle social français, né essentiellement dans l'entre-deux guerres et la Libération, n'a cessé d'être attaqué. Le Gaullisme comportait une forte composante libérale, que l'on se rappelle par exemple du plan de stabilisation de 1963 élaboré par un jeune ministre des Finances qui s'appelait Valéry Giscard d'Estaing... La vague libérale qui s'abat dans les années 70, avec Giscard maintenant président de la République et au début des années 80 trouvera, en France, des partisans engagés à gauche comme à droite, même si les positions ne se recouvrent pas, mais aussi une forte résistance qui aboutit entre 88 et 2008 à un compromis entre des élites gagnées au néolibéralisme et une population qui reste attachée au modèle social.



R. Godin s'attache à décrire ce néolibéralisme. Ni l'ultralibéralisme qui limite l'intervention de l'État à la surveillance des conditions de la concurrence, ni un libéralisme anglo-saxon qui admet cette intervention quand le marché est défaillant mais un libéralisme « *de combat* » qui met l'État au service du capital, d'où une « *guerre sociale* » contre tous ceux qui voudraient protéger le travail du libre exercice de la concurrence. Le macronisme en est la pure expression. Il s'apparente au Directoire et au libéralisme français du XIX^e siècle, jusqu'à la Troisième République. Le macronisme renoue avec le libéralisme forcené des élites françaises de cette époque qui a conduit à une lutte des classes ultra violente, plus en France que partout ailleurs. La construction de l'État social y est tardive. Il permettra, après la Première Guerre mondiale, de clore une période où l'État, « *bras armé de la bourgeoisie* », n'intervient plus directement dans les conflits par la force armée pour briser les grèves comme en 1906.

L'État, au moins jusqu'en 2008 se réclame, plus ou moins, du gaullisme, donc d'un État fort d'un point de vue politique mais cherchant le compromis social et économique, un État, selon l'auteur, en relatif surplomb des luttes sociales.

Le néolibéralisme que le macronisme va imposer après les tentatives précédentes se situe en rupture avec ce positionnement. L'épisode des gilets jaunes est significatif et l'auteur aurait pu rappeler ce mot du préfet de police de Paris à un gilet jaune : « *nous ne sommes pas dans le même camp* ». On ne pouvait mieux dire la conception que ce haut fonctionnaire, et avec lui certainement une partie de la haute fonction publique macroniste, a de la neutralité de l'État...

La macronisme se réclame de la vérité et n'admet comme contre-pouvoir que le monde des experts. Tout corps intermédiaire mène le pays à la ruine et devient un ennemi. Toute forme de neutralité sociale et de compromis entre le capital et le travail est exclue.

La crise que subit le néolibéralisme depuis la crise de 2008 radicalise les régimes qui s'en réclament, provoque une fuite en avant dans l'autoritarisme dont les débouchés sont évoqués dans la conclusion. À lire.

La guerre sociale en France. Romarc Godin. Édition de la Découverte. 2019. 18 €

EXTRAITS

L'État néolibéral, accompagnant et soutenant le secteur privé, ressemble à s'y méprendre à l'État français du XIX^e siècle. L'exigence d'oublier la lutte des classes pour se soumettre aux impératifs de la concurrence fait écho à cette phrase d'Adolphe Thiers : « La concurrence est la source de toute amélioration dans le sort des classes pauvres », qui elle-même préfigure la proposition d'Edouard Philippe, en mars 2019, de favoriser la

concurrence, pour améliorer le sort des Français les plus vulnérables .

Tout ceci ressemble à une fuite en avant. Car ni les grandes phrases alambiquées sur « l'art d'être français » ni la répression des oppositions ne seront suffisantes pour faire accepter au pays un néolibéralisme qui le ramène dans un enfer qu'il a voulu oublier, celui de l'État au service du capital.

Entretien réalisé par Thierry Ananou

Données personnelles

Sont considérées comme des données personnelles, au sens du RGPD : le nom, le prénom, la photographie du visage, la date et le lieu de naissance, l'adresse du domicile, l'adresse électronique, le pseudonyme ou le numéro de téléphone et même l'adresse IP, qu'elle soit fixe ou dynamique.

Bibliographie

- Antonio A. Casilli (2019), *En attendant les robots*, Seuil, 400 p.
- Marie David, Cédric Sauviat (2019), *Intelligence artificielle, la nouvelle barbarie*, Éditions du Rocher, 320 p.

Liens utiles

- Le RGPD : <https://www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-protection-donnees>
- 10 principes clés pour protéger les données de vos élèves : <https://www.education.gouv.fr/les-enjeux-de-la-protection-des-donnees-au-sein-de-l-education-7451>
- Outils numériques et problématiques juridiques : https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p2_1657267/focus-outils-numeriques-et-problematiques-juridiques
- Faut-il suivre ses cours via Discord ? <https://www.ouest-france.fr/sante/virus/coronavirus/coronavirus-faut-il-suivre-ses-cours-discord-6788715>
- Focus sur Discord : https://ent2d.ac-bordeaux.fr/disciplines/systemesnumeriques/wp-content/uploads/sites/22/2020/04/RGPD_DISCORD.pdf

Garanties

Le RGPD garantit :

- un droit à l'oubli** : données personnelles totalement effacées sur simple demande ;
- un droit d'opposition au profilage** : profilage autorisé mais très encadré (information sur le système de traitement utilisé et sa finalité). Explication obtenue sur demande et contestation possible ;
- un droit à la limitation du traitement** : on peut demander que ses données ne soient plus traitées, mais uniquement stockées. Transfert de données d'une personne par une entreprise sur autorisation ou, du moins, anonymisation ou pseudonymisation ;
- un droit à la portabilité des données** : demande de transfert de nos données personnelles vers un autre opérateur.

ÉDUCATION ET RGPD

Protéger les données : une nécessité

La démultiplication des usages numériques, et encore plus durant le confinement, a rendu cruciale la question de la protection des données personnelles, que ce soient celles des élèves ou celles des personnels.



© Footage / Flickr.com

Depuis mai 2018, le Règlement général de protection des données dans l'Union Européenne (RGPD) est le texte qui régit les droits des usagers et les responsabilités des entités qui pratiquent un traitement de ces données à caractère personnel.

Le RGPD concerne tout le monde

Le RGPD s'inscrit en France dans la continuité de la loi française Informatique et Libertés de 1978 et renforce le contrôle par les citoyens de l'utilisation qui peut être faite des données les concernant. Elle assure des garanties aux personnes dont les données sont recueillies en vue d'un traitement (voir ci-dessous). Ces garanties créent *de facto* des responsabilités pour les différents acteurs intervenant tout au long de la vie des données : collecte, stockage, traitement et suppression.

Si c'est l'employeur qui est, *in fine*, le responsable devant la loi des différents maillons de cette chaîne (chef d'établissement pour les EPLE, recteur/DASEN pour les écoles), les autres personnels sont aussi concernés. En effet, les personnels sont usagers des services ou applications nécessitant des traitements de données à caractère personnel et doivent donc veiller à leur conformité, mais ils peuvent aussi être prescripteurs de services ou d'application auprès des élèves ou des autres personnels de l'établissement.

Quelques cas concrets

► Ouvrir un compte sur un réseau social pour une classe

Si un professeur ouvre un compte pour une classe sur un réseau social où sont diffusés les prénoms ou des travaux d'élèves, le RGPD s'applique. Ce traitement doit être déclaré dans un registre tenu par l'EPLE ou l'académie et les représentants légaux des élèves doivent être mentionnés.

► Utiliser un outil de communication en « temps réel » avec des élèves

Un personnel qui utiliserait ce type d'outil de communication avec des élèves doit s'assurer qu'il est conforme au RGPD mais pas seulement ! La mention de conformité ne dédouane pas le personnel de sa responsabilité personnelle qui peut être engagée. Il faut donc veiller à : la collecte des données personnelles (identification par adresse de courriel sur les services des GAFAM – Facebook, Google, Office 365 –, Discord [voir ci-contre]..., la nature des traitements mis en œuvre (attention aux outils présentant des logiciels espions « spywares » récoltant des données à l'insu de l'utilisateur), et au devenir des données collectées. Il est à noter que ces traitements doivent aussi être inscrits au registre de l'EPLE/académie. Bref ... il vaut bien mieux utiliser les outils fournis par l'employeur.

► Copies et notes, données de vie scolaire

Les notes d'examens, y compris des annotations portées sur les travaux des élèves (examen final), entrent dans le champ du RGPD. Elles ne doivent donc être collectées et stockées que par le biais des outils mis à disposition par l'employeur (adresse de courriel professionnel, ENT...). Il en est de même pour les données liées à la vie scolaire.

Se faire aider

Un délégué à la protection des données (DPD) veille, dans chaque académie, au respect du RGPD pour les traitements mis en œuvre dans l'académie, les écoles ou les établissements. On peut donc l'interroger sur les bonnes pratiques à avoir dans son cadre professionnel. Mais s'il y a deux mots à retenir pour garantir la protection des données personnelles dans l'éducation : prudence et vigilance. ■

Thomas Brissaire

CONFINEMENT

Enfances inégales

Quand on doit rester à la maison, les conditions matérielles d'existence pèsent plus que jamais. Et les inégalités sont criantes...

Les inégalités entre les enfants pèsent plus que jamais quand ils sont contraints de rester à la maison. Pour beaucoup d'entre eux, ces conditions sont difficiles. Selon une récente publication de l'INSEE, plus de 5 millions de personnes vivent dans un logement suroccupé, c'est-à-dire dans lequel où il n'y a pas au moins une pièce de séjour partagée par tous, une chambre pour le ou les parents et une chambre pour chacun des enfants de plus de 7 ans.

Mal-logement

Les familles monoparentales sont particulièrement touchées par le mal-logement puisque près d'un cinquième d'entre elles vivent dans un logement trop petit. C'est aussi le cas de 26 % des ménages immigrés, de 17 % des ouvriers et de 15 % des employés. Pour les familles concernées, cela signifie de fortes contraintes pour organiser le partage de l'espace, pour préparer et partager les repas, pour se reposer et dormir... et pour les enfants, l'impossibilité d'ef-

fetuer leur travail scolaire dans de bonnes conditions.

Par ailleurs, pour certains, ce n'est pas seulement l'espace qui manque mais aussi les équipements nécessaires pour assurer un confort élémentaire. Il existe encore des logements qui ne disposent pas de l'eau courante ou de WC à l'intérieur, où il n'y a pas de machine à laver ou de matériel pour cuisiner, ce qui complique encore la vie quotidienne, et cela encore plus quand il n'est pas recommandé de sortir de chez soi.

L'équipement informatique et l'accès à Internet se sont largement démocratisés, mais, selon l'INSEE, 2 % des enfants de moins de 17 ans ne disposent pas, à leur domicile habituel, de l'abonnement ou du matériel pour se connecter à Internet. Cette part s'élève à 3,5 % pour les enfants des familles monoparentales. Pour accompagner les devoirs, tous les parents n'ont pas les mêmes compétences et la même disponibilité. Certains doivent travailler à l'extérieur et c'est



© DR

beaucoup plus difficile de s'occuper de tous les enfants dans une famille nombreuse ou encore quand les parents n'ont eux-mêmes aucun diplôme, voire ne savent pas lire correctement le français...

Enfances de classes

Pour saisir à quel point les conditions d'existence pèsent sur les enfants et leur scolarité, il faut lire l'ouvrage dirigé par Bernard Lahire, *Enfances de classe*, résultat d'une enquête menée par une équipe de sociologues auprès d'enfants de grande section de maternelle. Alors que certains disposent de tous les atouts, des livres à la maison, des parents qui sont disponibles à la maison pour des activités qui seront réinvesties à l'école, d'autres sont démunis de tout, vivant dans une grande précarité et des difficultés matérielles permanentes. Hors de l'école, les enfants vivent dans la même société au même moment, mais ils ne vivent pas dans le même monde. ■

Lecture

Enquête

Sous la direction de Bernard Lahire, une équipe de 17 chercheurs en sociologie ont mené une enquête auprès de 35 enfants de grande section de maternelle. Il montre l'ampleur des inégalités dans leurs conditions concrètes d'existence, dans des domaines aussi différents que le logement, les loisirs, l'alimentation, la santé, etc. pour conclure que « *les enfants vivent au même moment dans la même société mais ils ne vivent pas dans le même monde* ».



Enfances de classe, de l'inégalité parmi les enfants, sous la direction de B. Lahire, le Seuil, 2019

Équipement numérique

► Connexion à internet :

51 % des français privilégient le smartphone en 2019 (+9 points par rapport à 2017) contre 31 % pour l'ordinateur (-7 points).

► Taux d'équipement et niveau de revenus :

51 % des foyers les plus pauvres seulement sont multi-équipés (ordinateur et smartphone) contre 79 % chez les hauts revenus.

Pour la moitié des familles les plus pauvres, seul le smartphone permet de se connecter : difficile dans ces conditions de faire la classe à la maison...

Chiffres en Seine-St-Denis

42 %

des moins de 18 ans vivent dans un logement surpeuplé.

39 %

vivent dans un ménage pauvre.

23 %

vivent dans une famille monoparentale.

37 %

des enfants âgés de 6 à 17 ans vivent dans une famille monoparentale dans laquelle le parent n'a aucun diplôme.



© DR

TÉMOIGNAGE

« Près d'un tiers des élèves ne donnent pas de nouvelles »

Grégory Thuizat, cosecrétaire départemental du SNES-FSU en Seine-Saint-Denis, enseigne le français au collège Henri Barbusse de Saint-Denis.

« La situation sociale en Seine-Saint-Denis est particulièrement difficile et le confinement aggrave encore les choses. Certaines familles sont actuellement dans une situation d'extrême précarité, à tel point que le préfet a déclaré craindre des émeutes de la faim. Face aux défaillances de l'État, des réseaux locaux de solidarité se constituent. Dans plusieurs collèges du département, les enseignants ont organisé des collectes et participé à des distributions alimentaires pour aider les familles en grande difficulté. Dans ce contexte, la continuité pédagogique relève seulement de la propagande du ministère. Le chiffre avancé de 5 à 8 % de décrocheurs est clairement fantaisiste. Dans mon collège, près d'un tiers des élèves ne donnent pas du tout de nouvelles. La fracture numérique est énorme et certains élèves passent de foyer en foyer ou sont logés à l'hôtel, et ne parviennent pas à suivre. Les élèves et leurs familles sont souvent désemparés face aux outils numériques. En Seine-Saint-Denis, beaucoup de

parents sont absents la journée parce que contraints d'aller travailler. Les enfants sont seuls face à leur écran, angoissent de ne pas réussir à suivre et décrochent. Il y a aussi les deuils suite aux décès de proches...

Le plus important aujourd'hui pour les enseignants, c'est de maintenir le lien avec les élèves et nos familles pour assurer un soutien social. En nous faisant reprendre en mai, le gouvernement veut nous faire jouer le rôle de garderie pour que les parents aillent travailler, mais on voit mal comment nous pourrions avoir les garanties sanitaires nécessaires pour accueillir sereinement les élèves. Personne n'est dupe : le gouvernement nous dit qu'il s'agit de lutter contre les inégalités alors qu'il s'est acharné à détruire ce qui restait du service public. Ce qu'il faudrait, c'est surtout nous donner les moyens suffisants pour rattraper le retard et préparer la rentrée de septembre. » ■

Rubrique réalisée par Clarisse Guiraud

EUROPE. Depuis fin avril, plusieurs pays européens se sont engagés dans un déconfinement progressif. Quelques éclairages sur le Danemark et l'Allemagne.

Déconfinement à géométrie variable

Le SNES-FSU a publié sur son site une photographie au 20 avril du confinement pour huit pays d'Europe, dont la Suède qui fait figure d'exception.

Le 15 avril, le Danemark (6 millions d'habitants, confinés depuis le 13 mars) a été un des premiers pays à mettre en œuvre la réouverture progressive des crèches et d'une partie des maternelles, même s'il était fortement conseillé aux parents de continuer à garder leurs enfants. Le 20 avril a commencé le retour partiel des élèves du primaire : deux mètres entre chaque élève, activités en petits groupes et limite du nombre d'élèves par classe déterminé par la superficie de la salle. Sauf dans les crèches, le port du masque n'était obligatoire ni pour les élèves, ni pour les personnels. D'après Dorte Lange, vice-présidente du syndicat DLF, les partenaires sociaux ont été associés dans le cadre d'une véritable concertation.

Le bon élève allemand ?

L'éducation étant une prérogative des Länder, chacun d'entre eux a défini ses modalités propres de déconfinement. Ils ont fait pres-



© Thorsten Krinke / Flickr.com

sion sur la chancière, le 6 mai, pour accélérer les procédures, contre l'avis émis par l'Institut Robert Koch. Ces derniers jours, la crainte d'un rebond de l'épidémie gagne du terrain.

Marlis Tepe, la présidente de la GEW-DGB, que nous avons sollicitée le 23 avril, a pointé certains problèmes dont celui posé par la réouverture des lycées pour les classes à examen. En effet, les épreuves écrites de

l'Abitur (l'équivalent du baccalauréat) ont commencé dès la fin avril à Berlin et dans sa région, puis la semaine du 4 mai pour d'autres Länder. Contrairement à ce que l'on aurait pu penser, aucune politique systématique de dépistage des personnels n'a par ailleurs été retenue. La région de Saxe s'y engagerait pour les enseignants volontaires, mais cela reste à confirmer. ■

Odile Cordelier

BRÉSIL. La population doit faire face, non seulement au virus, mais aussi à un pouvoir en plein déni qui maintient le cap d'une orthodoxie libérale chaque jour plus criminelle.

Indécence et désespoir

« *E dai?* » (« *et alors ?* ») : c'est par ces mots que Jair Bolsonaro a répondu le 28 avril à un journaliste qui l'interrogeait sur le nombre croissant de morts du Covid-19 au Brésil. Il a même osé plaisanter sur son deuxième prénom, Messias, en lançant : « *Je me nomme Messie mais je ne fais pas de miracles* ».

Avec 210 millions d'habitants dont certains dans une grande pauvreté, un système de santé publique affaibli et des mesures de confinement prises par les gouverneurs de province et les maires contre l'avis même du Président, le Brésil est en passe de devenir le pays du monde où l'épidémie progresse le plus vite. Les quelques 12 000 morts et 170 000 cas de contamination recensés au 13 mai seraient, de l'avis des scientifiques, tout à fait sous-estimés. Ce serait rien de moins que 1,3 million de Brésiliens qui seraient contaminés, plus donc que de ressortissants des États-Unis.

Déjà, en Amazonie, et particulièrement dans sa capitale, Manaus, le système de santé est complètement dépassé et les communautés indigènes sont tout particulièrement menacées.

Les tractopelles creusent des fosses communes pour faire face au nombre de morts. Les hôpitaux manquent de masques, de respirateurs, de médecins.

Illusoire continuité pédagogique

La CNTE, principale confédération des syndicats de l'éducation au Brésil, dénonce « *la négationnisme de Bolsonaro face à la pandémie* » et « *une politique calquée sur celle de Trump* ». La plupart des écoles ont fermé à la mi-mars, sur décision locale. Mais le Brésil étant un État fédéral, des différences existent : parfois les enseignants ont été maintenus sur place pour effectuer des tâches administratives ; par endroit, la fermeture des écoles a servi de prétexte pour licencier des personnels précaires des cantines, du nettoyage, ou encore des auxiliaires d'enseignement.

En ce qui concerne la « continuité pédagogique » par voie numérique, elle est illusoire, selon nos camarades de la CNTE : « *Nous avons encore beaucoup de localités et d'écoles qui ne peuvent pas accéder à internet, et beaucoup de nos élèves n'ont à leur*



© Amazonia Real / Flickr.com

disposition ni ordinateur, ni tablette, ni aucun équipement adéquat pour suivre des classes à distance ». Le syndicat brésilien dénonce aussi le désarroi, voire le désespoir des enseignants qui ne peuvent suivre leurs élèves. Mais l'épidémie est telle que « *le retour à l'école devra survenir au moment où nous serons assurés de la plus absolue sécurité pour les professionnels de l'éducation, les élèves et les parents* ». ■

Elisabeth Jacquet

ÉTATS-UNIS. En février, Sanders semblait à même d'emporter haut la main les primaires démocrates. Début mars, le *Super Tuesday* avait largement rebattu les cartes. C'est finalement le Covid-19 qui a eu raison de « Bernie ».

L'étrange défaite de Bernie Sanders

Le *Super Tuesday* démocrate, lors duquel 14 États tenaient des primaires, a eu lieu le 3 mars, quelques jours avant l'irruption de la pandémie. Joe Biden, sénateur du Delaware et vice-président de Barack Obama, l'a emporté dans dix d'entre eux et a du même coup retrouvé le statut de favori qu'il avait perdu après une série de défaites lors des premiers scrutins. La violence inouïe de la crise suscitée, outre-Atlantique, par le Covid-19 a finalement contraint Bernie Sanders, l'apôtre de la « Révolution politique », – largement distancé par son adversaire centriste après cette date – à suspendre d'abord sa campagne puis à définitivement jeter l'éponge, le 8 avril.

Tout sauf Sanders !

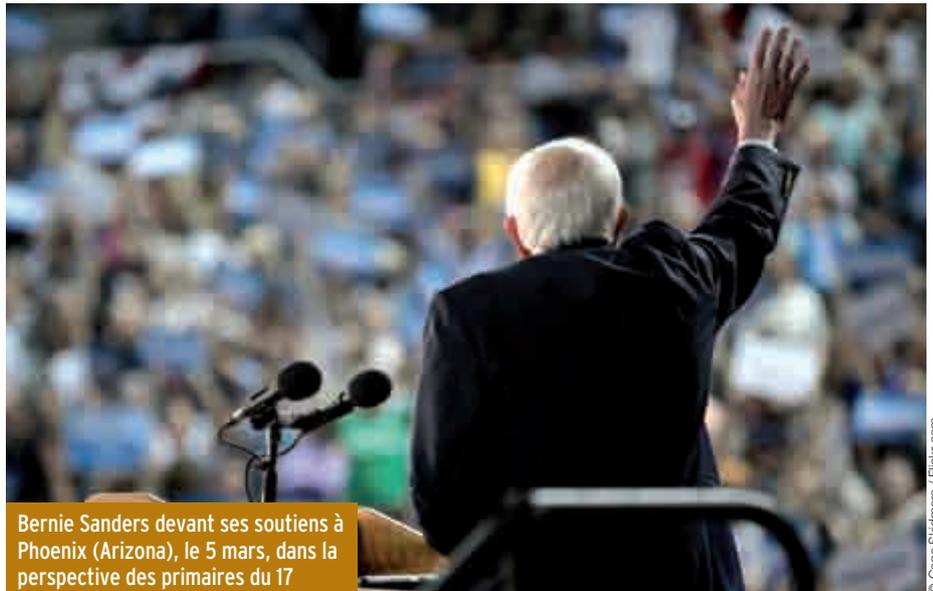
Fin février, suite aux premiers succès du sénateur « radical » du Vermont, les cercles dirigeants du Parti démocrate et les électeurs modérés se sont finalement rassemblés autour d'un candidat anti-Sanders unique. Les primaires de la Caroline du Sud, tenues trois jours avant le *Super Tuesday*, ont précipité cette recomposition d'ampleur dans le camp démocrate, puisque Biden y a obtenu presque 50 % des voix, largement devant Sanders, en seconde position, qui en a recueilli à peine 20 %.

Dans les trois jours qui suivirent, les candidats modérés Pete Buttigieg et Amy Klobuchar – qui avaient pourtant réalisé de bons scores jusque-là –, ainsi que le milliardaire et ex-maire de New York Michael Bloomberg, se sont en effet retirés de la course et ont annoncé leur soutien à Biden. Elizabeth Warren a elle aussi jeté l'éponge, sans exprimer de préférence pour Sanders, alors qu'elle était réputée proche de ses positions.

De Tuesday en Tuesday

Les médias dominants, ouvertement hostiles à Bernie Sanders et effrayés par ses succès initiaux, se sont emparés des résultats de la Caroline du Sud pour construire un nouveau récit centré sur la crédibilité de Biden. Les électeurs démocrates voulant à tout prix battre Trump en novembre, ils se sont dès lors massivement ralliés à celui que l'on présentait à cor et à cri – et malgré les sondages – comme le seul « vote utile » possible.

Les résultats furent sans appel dans nombre d'États en jeu le 3 mars dernier. Biden emporta par exemple l'Alabama avec plus de 63 % des voix (contre seulement 16,6 à Sanders). Il franchit également la barre des 50 % en Virginie et dépasse celle des 40 en Caroline du Nord, dans le Tennessee et en Arkansas (contre 20 à 25 % pour Sanders). Ce dernier ne l'emporta que dans son fief du Vermont, ainsi que dans l'Utah, le Colo-



Bernie Sanders devant ses soutiens à Phoenix (Arizona), le 5 mars, dans la perspective des primaires du 17

rado et, surtout, en Californie.

Le *mini-Super Tuesday* du 10 mars a confirmé la déferlante pro-Biden, puisque le candidat centriste a empoché l'Idaho, le Michigan, le Missouri, le Mississippi et même l'État de Washington *in extremis*, tandis que Sanders devait se contenter du Dakota du Nord.

Le coup de grâce

Biden l'a emporté dans tous les scrutins ultérieurs. Il faut dire qu'à partir de là, le duel démocrate – dont l'issue ne faisait de toute façon guère de doute – n'intéressait plus grande monde. L'arrêt de la production induit – ici comme ailleurs – par le confinement s'est conjugué aux États-Unis avec l'inexistence des dispositifs de chômage partiel et avec l'effondrement des industries extractives causé par la baisse vertigineuse du prix des hydrocarbures pour mettre au chômage rien de moins que 22 millions de personnes ! C'est l'équivalent des emplois créés par dix ans de croissance économique qui a été réduit en fumée en quelques semaines...

Les ravages suscités par le coronavirus, mais aussi le besoin d'unité qui s'est propagé aussi sûrement que le virus dans le camp progressiste, ont donc eu raison d'un Bernie Sanders désabusé qui, depuis fin mars, restait en lice avant tout pour ne pas décevoir ses supporters les plus fervents. Lucidement, le tribun a affirmé, le 8 avril, à l'annonce de son retrait, qu'il n'existait « *virtuellement pas de chemin vers la victoire* ».

Les paradoxes d'un échec

La défaite électorale de Sanders s'accompagne paradoxalement d'une forme de victoire idéologique. Le 10 avril, soit trois jours

avant le ralliement officiel du sénateur du Vermont à sa candidature, Biden a en effet proposé de réduire à 60 ans l'âge d'éligibilité au Medicare, ainsi que d'effacer la dette des étudiants pauvres et modestes lors de leur premier cycle universitaire.

À ces avancées programmatiques et à la victoire dans les États les plus dynamiques tels que la Californie, il faut également adjoindre « *la bataille des générations* » qui aurait été gagnée selon les mots du candidat malheureux à l'annonce de son retrait. Il est vrai que sa popularité est extrêmement forte chez les jeunes qui lui ont massivement apporté leur soutien. C'est sans nul doute un bon présage pour les héritiers politiques de « Bernie », dont une certaine Alexandria Ocasio-Cortez !

Notons enfin que la crise inédite que traversent les États-Unis semble également donner raison à Sanders et à ses soutiens. L'État fédéral et les États fédérés n'ont-ils pas mis sur la table 2 500 milliards de dollars, ces dernières semaines, pour soutenir l'économie, réarmer le système hospitalier et venir en aide aux plus pauvres ? C'est du jamais vu dans un pays dont le plan de relance de 2008, qui avait pourtant défrayé la chronique, n'était « que » de 700 milliards. Nombre d'économistes considèrent que ce qui a été mis en place empiriquement a beaucoup à voir avec le plan proposé par Bernie Sanders. Comme le signale avec une pointe de malice Jean-Éric Branaa, spécialiste des États-Unis, « *le paradoxe, c'est que c'est Donald Trump – celui qui jurait encore en février dernier qu'il ferait barrage au socialisme – qui se retrouve à le mettre en œuvre* ». ■

Jean-François Claudon

IVG

Délai rallongé

Alors que les politiques d'austérité et les lois successives contre l'hôpital ont entraîné la fermeture de centres IVG et compliqué l'accès à l'avortement, la crise actuelle aggrave encore la situation.

Plusieurs établissements hospitaliers et centres de planification n'assurent plus leurs missions dans ce domaine pour donner la priorité aux malades du Covid-19 et par manque de matériel ; cela met les femmes en difficulté pour respecter le délai de douze semaines pour une IVG. Un amendement visant à allonger ce délai légal de deux semaines pendant le confinement a été rejeté par le Sénat. Une pétition (<https://bit.ly/34svcyG>) a été lancée par le collectif féministe « Avortement, les femmes décident » dont la FSU est partie prenante. Grâce à cette mobilisation, depuis, le délai pour une IVG médicamenteuse a été rallongé. Le SNES-FSU demande la pérennisation de l'allongement de ce délai.

Covid-19

Centres de rétention administrative

Le Covid-19 se développe rapidement dans les centres de rétention administrative (CRA), ce qui n'a rien de surprenant vu les conditions sanitaires, d'entassement et de surpopulation déplorables qui y règnent.

Des solutions doivent être rapidement apportées. Le SNES-FSU demande la fermeture immédiate des CRA et la régularisation des sans-papiers pour leur permettre d'accéder aux droits les plus élémentaires : à la santé, au logement, à l'éducation et au travail. Il demande aussi que cesse le harcèlement que subissent les associations qui leur viennent en aide.



Vous êtes témoin ou victime de violences intrafamiliales : n'attendez pas !

Pour obtenir de l'aide, appelez immédiatement le 11, le 3919 ou le 17

Le confinement aggrave et peut générer des situations graves, et le silence tue.

COVID-19

Vigilance à tous les étages

Le gouvernement souhaite développer une application qui utilisera le traçage et la géolocalisation pour repérer les malades du Covid-19. Une démarche qui ne va pas sans poser de questions, éthiques et politiques. Il en est ainsi de celles relatives à la santé. Profitant des légitimes inquiétudes suscitées par la dégradation des services publics, dont témoignent les mobilisations des services d'urgence, le gouvernement entonne l'air du « tourisme sanitaire » en établissant un délai de carence de trois mois pendant lesquels les demandeurs d'asile n'auront plus droit à la protection maladie universelle, ni les migrants à l'aide médicale d'État, et en créant l'obligation d'accord préalable de la Sécu pour les actes « non urgents » (ce qui peut englober une grande partie des soins).

Efficacité douteuse

Seules les mesures barrières sont à même de protéger les personnes et d'empêcher une contamination, et aucune application ne peut y aider. Savoir *a posteriori* qu'on a peut-être croisé une personne malade peut être anxiogène, et dans le cas d'une pandémie c'est de toute façon quasi certain.

D'où la nécessité d'une vigilance permanente et de matériel adéquat.

Si aujourd'hui l'angle « sanitaire » semble légitimer absolument tout (personne ne veut être malade, personne ne veut mourir), le fait de rendre de tels moyens utilisables conduira inévitablement à ce que la question de leur réutilisation dans un autre contexte se pose de façon périodique et lancinante.

Le SNES-FSU s'alarme de la mise en place de moyens législatifs, réglementaires, policiers, techniques, et d'une expérimentation généralisée d'une surveillance massive de la population. Il réaffirme la primauté absolue des droits indivi-



duels et collectifs et l'impératif que toute restriction de ces droits soit strictement limitée.

Précédent et vigilance requise

Déjà en mars, l'opérateur téléphonique Orange avait fourni les données de ses utilisateurs sans leur consentement. Le gouvernement a ainsi pu suivre leur déplacement géographique, permettant d'estimer le nombre de personnes ayant quitté l'île-de-France avant le début du confinement.

Le SNES-FSU dénonce tout ce qui reviendrait à imposer une géolocalisation massive, notamment par la pression au consentement, comme d'autoriser des dérogations au confinement à celles et ceux qui accepteraient d'être « volontaires » pour la géolocalisation.

Au-delà, le SNES-FSU exige la protection des données et le chiffrement de toutes les données individuelles recueillies par les opérateurs téléphoniques et internet, de telle façon qu'il soit impossible de lever l'anonymat, conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD).

C'est avant tout par le respect des mesures d'hygiène et de distanciation physique que passe la lutte contre la pandémie, pas par une nouvelle restriction des libertés individuelles. ■

Aurelia Sarrasin

PAUVRETÉ

Un plan d'urgence nécessaire

Dans la situation de crise sanitaire que nous traversons, priorité absolue doit être donnée à la sécurité sanitaire et à son corollaire de protection sociale. Celle-ci révèle le dérèglement écologique, les carences du système public de santé, mais aussi la fragilisation des plus précaires.

Les personnes vulnérables, en situation de précarité, travailleuses et travailleurs pauvres, étudiantes, SDF, mal-logées, migrantes, de la communauté des gens du voyage subissent encore plus durement les effets de la crise. Le SNES et la FSU demandent la mise en place d'un plan d'urgence sociale en réponse aux difficultés gravissimes accentuées par la crise, notamment en matière d'alimentation, de logement et de prestations sociales. Il faut envisager

un plan d'aide et un moratoire sur les loyers, sur les crédits, le maintien intégral des salaires, la réquisition des logements vides, et la mise en place d'un revenu minimum garanti pour les personnes qui n'en ont pas.

Pour le SNES-FSU, le gouvernement doit donner une réponse sociale à la hauteur des difficultés gravissimes accentuées par la crise, notamment en matière d'alimentation, de logement et de prestations sociales. Il ne peut pas renvoyer cette réponse aux associations, au bénévolat ou à la philanthropie. Il doit mener une politique protectrice des droits sociaux et environnementaux, dans laquelle les services publics jouent pleinement leur rôle. C'est une urgence absolue. ■

Aurelia Sarrasin

casden



La banque coopérative
de la Fonction publique

« **COMME NOUS,
REJOIGNEZ LA CASDEN,
LA BANQUE DE LA FONCTION
PUBLIQUE !** »

Carmen, Élise et Matthieu, Professeurs des écoles

Découvrez une banque
qui vous recommande sur casden.fr



Rejoignez-nous aussi

BANQUE POPULAIRE **+X**

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social: 1 bis rue Jean Willemer 75020 Champ-sur-Marne - Siren n° 784 275 778 - RCS Meuse - Immatriculation ORIAS n° 07 027 138 - BICE - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 770.384.620 euros - Siège social: 56, avenue Pierre Mendès France - 92001 Paris Cedex 19 - Siren n° 493 455 042 - RCS Paris - Immatriculation ORIAS n° 83 045 900 - Crédit photo: © Roman Jahanov - Conception: Insign - Imprimé par XXXX - Réf: XXXX

Quand on forme les citoyens de demain, on a besoin d'être épaulé.



Vous ne leur enseignez pas seulement les maths, l'histoire ou la musique, vous leur apprenez aussi à devenir les citoyens de demain, et ça n'est pas rien. Choisir l'Offre Métiers de l'Éducation, c'est choisir une offre conçue sur mesure pour les professionnels de l'éducation par MAIF avec l'Autonome de Solidarité Laïque. Un contrat unique qui garantit votre responsabilité, vos droits et vos dommages corporels ainsi que le soutien de proximité de notre partenaire **l'Autonome de Solidarité Laïque**.

Pour plus d'informations : maif.fr/offreeducation.



assureur militant

#ChaqueActeCompte

L'Offre Métiers de l'Éducation est conçue dans le cadre d'un accord de partenariat entre MAIF et L'ASL. MAIF : société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79058 Niort cedex 9. Entreprise régie par le code des assurances. L'ASL : Fédération des Autonomes de Solidarité de l'Enseignement public et laïque dite « L'Autonome de Solidarité Laïque » - 7 rue Portails - 75008 Paris. Association régie par la loi 1901.